

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

 **Grant Thornton**

29, rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Voltaia

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Voltalia

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Voltalia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Voltalia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation et évaluation des projets en développement et des centrales en construction

Risque identifié

(Notes 11.1, 11.11 et 11.12 de l’annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des projets en développement et des centrales en construction s’élève à 707 920 milliers d’euros (449 687 milliers d’euros au 31 décembre 2021) et représente environ 23 % du total actif consolidé.

Les projets en développement sont des immobilisations incorporelles non amortissables comptabilisées pour une valeur nette comptable de 204 971 milliers d’euros au 31 décembre 2022 correspondant aux coûts engagés ayant respecté les critères de comptabilisation à l’actif du bilan. Conformément aux modalités décrites aux paragraphes *Immobilisations incorporelles* et *Immobilisations corporelles* de la note 11.1 – *Règles et méthodes comptables* de l’annexe aux comptes consolidés, l’activation des coûts de développement doit respecter les critères suivants pour chaque projet : visibilité sur l’accès au foncier, visibilité sur les autorisations, faisabilité du raccordement au réseau et rentabilité du projet. Une fois l’étape de développement achevée, les centrales passent en phase de construction (502 949 milliers d’euros au 31 décembre 2022 d’immobilisations corporelles en cours) si les projets de développement ne sont pas vendus.

La Direction met en œuvre une revue des projets lors de chaque arrêté pour s’assurer dans le temps du respect des critères d’activation.

Nous avons considéré la comptabilisation et l’évaluation des projets en développement et des centrales en construction comme un point clé de notre audit compte tenu :

- des jugements de la Direction concernant l’évaluation des coûts à engager durant la phase de développement et le respect des critères d’activation de ces coûts ; et
- de la sensibilité aux données et hypothèses retenues par la Direction sur lesquelles se fondent les estimations.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté, sur la base des documents de suivi transmis par la société, à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société pour la détermination des valeurs recouvrables des projets en développement et des centrales en construction avec les normes comptables en vigueur ;
- analyser la conformité des critères d'activation des charges relatives aux projets en développement avec les règles d'activation définies par le groupe, notamment par entretien avec la Direction et en corroborant le fichier de suivi des encours établi par le groupe avec des pièces justificatives (business plan, autorisations administratives, permis de construire...) et examiner les modalités de revue mises en œuvre par la Direction ;
- nous assurer que l'information figurant en annexe aux comptes consolidés était adaptée.

Evaluation du chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergie

Risque identifié

(Notes 6.2 et 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergie s'élève à 239 068 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Les contrats de ventes d'énergie s'étalent en général sur des périodes de 15 à 20 ans. Au Brésil, le Groupe a signé des contrats intégrant des mécanismes de tolérance et d'ajustement du volume vendu sur des bases annuelle et quadri-annuelle appréciées par rapport à des volumes contractuels. Lorsque les bornes de tolérance sont franchies, à la hausse ou à la baisse, des ajustements sur le prix des MWH vendus doivent être estimés et comptabilisés. Dans le cadre de la mise en service anticipée de centrales ou en cas de suspension des contrats long terme, le Groupe peut signer des contrats de courte durée avec un distributeur privé ou vendre sur le marché libre.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires ventes d'énergie comme un point clé de l'audit compte tenu, notamment :

- de la diversité des contrats ;
- des jugements devant être émis par la Direction du groupe pour estimer la production d'énergie et les pénalités et ajustements de prix, notamment pour les contrats pluriannuels de vente d'énergie au Brésil intégrant des clauses de révision de prix pluriannuelles.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente d'énergie, nous avons réalisé des tests en :

- analysant les contrats de ventes d'énergie ;
- obtenant la justification des quantités produites ;
- comparant les prix de vente appliqués aux dispositions contractuelles et en vérifiant la correcte évaluation et comptabilisation des ajustements contractuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant des comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Voltalia par l'assemblée générale du 9 novembre 2011 pour Mazars et par celle du 13 mai 2020 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2022, Mazars était dans la douzième année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la troisième année, soit respectivement la neuvième et la troisième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Marc BIASIBETTI

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Guillaume GINÉ

6.1 ÉTATS FINANCIERS

6.1.1 Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	7	469 027	358 668
Achats et sous-traitance	7	(173 463)	(119 740)
Autres charges d'exploitation	7	(139 099)	(99 600)
Charges de personnel	8	(48 918)	(44 584)
Autres produits et charges courants	7	29 860	42 853
Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	7	(73 859)	(71 243)
Résultat opérationnel courant		63 548	66 354
Autres produits et charges non courants	7	(7 641)	(4 472)
Résultat opérationnel (EBIT)		55 907	61 882
Coût net de l'endettement financier	14	(63 027)	(50 398)
Autres produits et charges financiers	14	18 087	6 545
Impôt sur les résultats et assimilés	10	(18 132)	(17 366)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	5	(247)	562
RÉSULTAT NET		(7 412)	1 225
Part du Groupe		(7 174)	(1 323)
Participations ne donnant pas le contrôle		(238)	2 548
Résultat net par action – Part du Groupe (en euros) :			
Avant dilution	13	(0,0736)	(0,0139)
Après dilution	13	(0,0736)	(0,0139)

Le Groupe fait usage d'indicateurs alternatifs de performance, tels que l'EBITDA et l'EBIT, qui sont définis en Note 6.4.

6.1.2 État du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Résultat net		(7 412)	1 225
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		38 675	7 099
Variation de juste valeur des prêts ne portant pas intérêts	14	(129)	(544)
Variation de juste valeur des instruments de couverture	14	54 164	10 423
Autres éléments du résultat global recyclables		92 710	16 978
Réévaluation du passif (actif) net au titre des régimes à prestations définies	8	305	92
Autres éléments du résultat global non recyclables		305	92
RÉSULTAT GLOBAL		85 603	18 295
Résultat global attribuable à :			
Part du Groupe		72 225	14 090
Participations ne donnant pas le contrôle		13 378	4 205

6.1.3 État de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Goodwill	11	86 923	77 767
Droits d'utilisation	11	41 389	43 332
Immobilisations incorporelles	11	307 534	210 691
Immobilisations corporelles	11	1 724 645	1 255 870
Participations dans des entreprises associées	5	2 132	2 765
Autres actifs financiers non courants	14	8 679	16 646
Actifs d'impôts différés	10	2 086	1 521
Autres actifs non courants	16	-	-
Actifs non courants		2 173 388	1 608 592
Stocks, avances, acomptes et charges constatées d'avance	16	187 345	63 038
Actifs de contrat	16	26 969	22 799
Créances commerciales	16	125 610	72 156
Autres actifs financiers courants	14	65 113	10 793
Autres actifs courants	16	73 071	44 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	383 557	291 404
Actifs courants		861 665	504 368
TOTAL ACTIF		3 035 053	2 112 960

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Capitaux propres part du Groupe		1 232 412	671 796
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		106 776	62 404
Capitaux propres	13	1 339 188	734 200
Provisions non courantes	15	17 155	8 521
Provisions pour départs en retraite & pensions	8	1 014	1 490
Passifs d'impôts différés	10	25 898	16 648
Financements non courants	14	1 025 212	882 632
Autres passifs financiers non courants	14	17 123	14 770
Autres passifs non courants	16	-	39
Passifs non courants		1 086 402	924 100
Provisions courantes	15	8 458	5 223
Financements courants	14	288 228	167 400
Passifs de contrat	16	5 388	5 792
Dettes fournisseurs, avances, acomptes et produits constatés d'avance	16	241 752	231 731
Autres passifs financiers courants	14	7 652	15 391
Autres passifs courants	16	57 985	29 123
Passifs courants		609 463	454 660
TOTAL PASSIF		3 035 053	2 112 960

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Note	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Résultat opérationnel (EBIT)		55 907	61 882
Amortissements, provisions et dépréciations des actifs non courants		73 859	71 243
Autres produits et charges non courants		7 641	4 472
Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle ⁽¹⁾	7	(33 221)	(61 145)
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	16	(51 716)	70 537
Impôts payés sur les résultats	16	(16 455)	(13 678)
Trésorerie résultant de l'activité opérationnelle hors éléments non courants		36 015	133 311
Flux de trésorerie généré par les éléments non courants		(1 313)	(1 492)
Flux de trésorerie net généré par l'activité		34 702	131 819
Flux net d'investissements financiers ⁽²⁾		(27 968)	105 739
Flux net d'investissements corporels		(459 710)	(350 093)
Flux net d'investissements incorporels		(83 708)	(56 209)
Dividendes reçus		418	398
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(570 968)	(300 165)
Augmentations de capital de la société Voltalia SA		484 865	-
Augmentations de capital souscrites par des intérêts non contrôlants		34 993	-
Autres produits et charges financières		2 459	(7 019)
Intérêts payés aux banques et obligataires	14	(49 045)	(32 008)
Remboursements relatifs aux dettes de location ⁽³⁾	14	(13 083)	(10 526)
Intérêts payés relatifs aux dettes de location ⁽³⁾	14	(983)	(310)
Émissions d'emprunts et d'obligations	14	729 101	376 626
Remboursements d'emprunts et d'obligations	14	(571 874)	(90 643)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(332)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements		616 101	236 120
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE		79 835	67 774
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture		291 404	220 122
Incidence de trésorerie des variations des cours de devises		12 318	3 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		383 557	291 404

(1) La variation de stock est présentée dans la « Variation du besoin en fonds de roulement » dans les comptes consolidés 2022 alors qu'elle était incluse dans les « Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle » dans les comptes consolidés 2021. Les montants dans la colonne comparative au 31 décembre 2021 ont été retraités pour prendre en compte cette modification.

(2) L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est présentée dans le « Flux net d'investissements financiers » dans les comptes consolidés 2022 alors qu'elle était incluse dans une rubrique dédiée dans les comptes consolidés 2021. Les montants dans la colonne comparative au 31 décembre 2021 ont été retraités pour prendre en compte cette modification.

(3) Les intérêts payés relatifs aux dettes de location sont présentés dans une rubrique dédiée dans les comptes consolidés 2022 alors qu'ils étaient inclus dans la rubrique « Remboursements et intérêts payés relatifs aux dettes de location » dans les comptes consolidés 2021. Les montants dans la colonne comparative au 31 décembre 2021 ont été retraités pour prendre en compte cette modification.

6.1.5 Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes sur opérations en capital	Réserves de conversion	Réserves Consolidées	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres – Part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2020	543 477	235 058	(161 930)	15 846	7 924	640 375	55 818	696 193
Affectation du résultat	-	-	-	7 924	(7 924)	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	(1 323)	(1 323)	2 548	1 225
Autres éléments du résultat global	-	-	4 326	11 087	-	15 413	1 657	17 070
Résultat global	-	-	4 326	11 087	(1 323)	14 090	4 205	18 295
Variation de capital	162	63	-	-	-	225	-	225
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	8 923	(314)	-	8 609	1 254	9 863
Autres mouvements	-	-	-	8 497	-	8 497	1 127	9 624
Au 31 décembre 2021	543 639	235 121	(148 681)	43 040	(1 323)	671 796	62 404	734 200
Affectation du résultat	-	-	-	(1 323)	1 323	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	(7 174)	(7 174)	(238)	(7 412)
Autres éléments du résultat global	-	-	31 873	47 526	-	79 399	13 616	93 015
Résultat global	-	-	31 873	47 526	(7 174)	72 225	13 378	85 603
Variation de capital	203 865	281 000	-	-	-	484 865	-	484 865
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(306)	(306)
Variations de périmètre	-	-	(1 405)	3 323	-	1 918	29 654	31 572
Autres mouvements	-	-	-	1 608	-	1 608	1 646	3 254
AU 31 DÉCEMBRE 2022	747 504	516 121	(118 213)	94 174	(7 174)	1 232 412	106 776	1 339 188

Les « Autres mouvements » et « Variations de périmètre » sont commentés en Note 13.3.

6.2 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	CONSTITUTION, DÉVELOPPEMENT ET ACTIVITÉ DU GROUPE	165	11.5	Acquisition de Ewen LDA	188
NOTE 2	ACTIVITÉS DU GROUPE	165	11.6	Acquisition de Cap Sud	188
NOTE 3	FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	165	11.7	Acquisition de Coco Banane	189
3.1	Faits marquants de l'exercice	165	11.8	Acquisition de N&B Renewable Energy	189
3.2	Contexte de clôture	168	11.9	Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles	189
3.3	Faits marquants postérieurs à la clôture	168	11.10	Goodwill	189
NOTE 4	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	169	11.11	Droits d'utilisation	191
4.1	Déclaration de conformité	169	11.12	Immobilisations incorporelles	192
4.2	Bases de préparation et présentation des états financiers	169	11.13	Immobilisations corporelles	193
4.3	Référentiel comptable appliqué	169	NOTE 12	TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE	194
4.4	Monnaie fonctionnelle et de présentation	172	12.1	Règles et méthodes comptables	194
4.5	Recours aux jugements et à des utilisations d'estimations	172	12.2	Trésorerie	194
NOTE 5	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	172	12.3	Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle	195
5.1	Règles et méthodes comptables	172	NOTE 13	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION	195
5.2	Taux des devises utilisées au sein de Voltalia	174	13.1	Règles et méthodes comptables	195
5.3	Périmètre de consolidation	175	13.2	Capital social du Groupe et dividendes	195
5.4	Informations sur les participations ne donnant pas le contrôle	175	13.3	Variation des capitaux propres	195
NOTE 6	SECTEURS OPÉRATIONNELS	176	13.4	Résultat net par action	196
6.1	Règles et méthodes comptables	176	13.5	Résultat dilué par action	196
6.2	Information sectorielle par activité	177	13.6	Instruments dilutifs – Plans d'attribution gratuite d'actions	197
6.3	Information sectorielle par zone géographique	177	13.7	Instruments dilutifs – Options de souscription d'actions	198
6.4	Indicateurs alternatifs de performance	178	NOTE 14	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS	198
NOTE 7	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	178	14.1	Règles et méthodes comptables	198
7.1	Règles et méthodes comptables	178	14.2	Autres actifs et passifs financiers courants et non courants	200
7.2	Total produits	179	14.3	Financements courants et non courants	200
7.3	Charges d'exploitation	180	14.4	Hiérarchie de justes valeurs des actifs et passifs financiers	202
7.4	Autres produits et charges courants	180	14.5	Résultat financier	204
7.5	Autres produits et charges non courants	180	14.6	Instruments financiers dérivés	205
7.6	Dotations aux amortissements	180	14.7	Risque de change	207
7.7	Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	181	14.8	Risque de taux	207
NOTE 8	CHARGES ET AVANTAGES AUX PERSONNELS	181	14.9	Risque de liquidité	208
8.1	Règles et méthodes comptables	181	NOTE 15	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	208
8.2	Charges de personnel	181	15.1	Règles et méthodes comptables	208
8.3	Effectifs	181	15.2	État des provisions	209
8.4	Avantages du personnel	182	NOTE 16	ACTIFS ET PASSIFS NON FINANCIERS	210
NOTE 9	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	183	16.1	Règles et méthodes comptables	210
NOTE 10	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	183	16.2	Actifs et passifs non financiers	210
10.1	Règles et méthodes comptables	183	NOTE 17	ENGAGEMENT HORS BILAN	212
10.2	Impôts sur les résultats et assimilés	184	17.1	Engagements donnés	212
10.3	Rationalisation de l'impôt	184	17.2	Engagements reçus	213
10.4	Impôts différés	185	17.3	Informations relatives aux parties liées	213
NOTE 11	GOODWILL, DROITS D'UTILISATION, IMMIBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	186	NOTE 18	LISTE DES SOCIÉTÉS – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	215
11.1	Règles et méthodes comptables	186	18.1	Liste des sociétés consolidées en intégration globale	215
11.2	Acquisition de Martifer Solar	188	18.2	Liste des participations dans des entreprises associées	227
11.3	Acquisition de Helexia	188	18.3	Évolution de la liste des sociétés de Voltalia	227
11.4	Acquisition de Greensolver	188			

NOTE 1 Constitution, développement et activité du Groupe

La société Voltalia a été constituée le 28 novembre 2005. Son siège social est situé 84, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris, depuis le 2 juillet 2018, en France. Son développement, initié en France et en Guyane, s'est poursuivi au Brésil pour ensuite connaître une forte expansion géographique avec le rachat en août 2016, de la société portugaise Martifer Solar, puis Helexia en 2019. Voltalia a continué à accélérer sa stratégie de développement des services sur l'ensemble de la chaîne de valeur des projets à travers l'acquisition de trois sociétés en 2020 : Greensolver, Mywindparts et Triton Resources. En mars 2022, Helexia, filiale de Voltalia, a annoncé

l'acquisition de Cap Sud, spécialiste des toitures solaires sur bâtiments agricoles. Voltalia est aujourd'hui présent dans plus de 20 pays sur trois continents. La société est cotée sur Euronext depuis juillet 2014.

Les états financiers annuels au 31 décembre 2022 ci-joints présentent les opérations de la société Voltalia et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

NOTE 2 Activités du Groupe

Voltalia est un acteur indépendant des énergies renouvelables. Acteur industriel intégré, Voltalia développe, construit et exploite des centrales électriques renouvelables, pour compte propre et pour compte de tiers.

Voltalia est présent dans les principales filières de production d'énergie renouvelable : éolien, solaire, petite hydroélectricité, et biomasse. Le Groupe développe également des solutions pour le stockage de l'électricité.

Au 31 décembre 2022, la première source de profits de Voltalia est la vente d'électricité renouvelable produite par les centrales qu'elle détient. Ces ventes sont régies par des contrats à long terme qui assurent de la visibilité sur les volumes et les prix de l'électricité vendue. Voltalia génère aussi des produits par la cession de projets développés par ses équipes, ou par des prestations de services telles que la construction ou l'exploitation-maintenance de centrales détenues par des clients tiers (voir Notes 7.1 et 7.2).

La responsabilité sociale et environnementale est au cœur de l'entreprise : la mission de Voltalia, « Améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local », souligne l'importance que le Groupe attache à avoir un impact positif localement et socialement. Voltalia est devenue une Entreprise à Mission en mai 2021 au sens de

la loi française PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises promulguée le 22 mai 2019). Voltalia a ainsi choisi de mettre en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en plus de sa Raison d'Être, trois objectifs environnementaux et sociaux qu'elle poursuivra dans le cadre de son activité au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce. En 2022, Voltalia a remis son premier rapport de Mission comprenant les indicateurs et les résultats obtenus en 2021. Un organisme tiers indépendant (OTI), mandaté par Voltalia, a vérifié l'avancée de sa Mission.

Voltalia a, au cours de son histoire, établi des liens durables avec de nombreux partenaires. La Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) française est actionnaire de Voltalia Guyane depuis 2008. COPEL et CHESF, des leaders brésiliens de la production d'électricité, mais également STOA, fonds d'investissement dédié aux projets d'infrastructures dans les pays émergents, sont actionnaires de grandes centrales de Voltalia au Brésil. Proparco est actionnaire de Voltalia SA depuis novembre 2016, la BERD depuis juillet 2019. D'autres partenaires, capitalistiques, bancaires, opérationnels ou publics, ont aussi contribué au développement de Voltalia depuis son origine.

NOTE 3 Faits marquants de la période et postérieurs à la clôture

3.1 Faits marquants de l'exercice

Succès commerciaux

Voltalia a remporté cinq projets photovoltaïques en Grèce⁽¹⁾ avec des contrats de vente d'électricité sur 20 ans de 12 mégawatts au total, à la suite d'un appel d'offres lancé en octobre 2020 par l'Autorité de régulation de l'énergie grecque. Le projet a été mis en service en mars 2022. Sa production permettra de couvrir les besoins en électricité domestique de 21 220 habitants.

Le 25 avril 2022, Voltalia s'est vu attribuer au Maroc⁽²⁾ le plus gros volume de sites solaires avec 117 mégawatts sur un total de 400 mégawatts offerts, répartis sur deux sites : Ain Beni Mathar (69 mégawatts) et Guercif (48 mégawatts). Ces deux sites solaires situés dans l'Oriental permettront de couvrir les besoins en énergie équivalents à la consommation annuelle de 290 000 habitants. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2023. Les revenus seront garantis par des contrats de vente d'électricité à long terme, qui seront conclus avec des clients privés raccordés au réseau électrique public.

(1) Communiqué de presse du 9 mars 2022.

(2) Communiqué de presse du 25 avril 2022.

Le 6 octobre 2022, Voltalia a conclu un contrat d'achat d'électricité (CPPA – *Corporate Power Purchase Agreement*) avec Richards Bay Minerals (RBM) ⁽¹⁾, leader international de l'extraction de sables minéraux, filiale de Rio Tinto, pour le plus grand site d'énergie renouvelable dédié à une entreprise en Afrique du Sud. Ce contrat d'achat d'électricité a été signé à l'issue d'un processus lancé en 2021 par Richards Bay Minerals, le plus grand producteur de sables minéraux d'Afrique du Sud et une filiale du groupe anglo-australien de métaux et de mines, Rio Tinto. Le contrat, d'une durée de 20 ans, permettra de fournir environ 300 gigawattheures d'énergie renouvelable chaque année, par le biais d'un accord de « wheeling » et grâce aux installations de production de RBM dans le Kwazulu-Natal.

Voltalia a signé en novembre 2022 un contrat d'approvisionnement en électricité solaire de 350 mégawatts avec Renault Group ⁽²⁾. Voltalia installera des panneaux photovoltaïques sur ses sites du territoire français pour une puissance de 100 mégawatts à partir de 2025. La capacité mise à disposition de Renault par Voltalia augmentera de façon constante sur les années qui suivent, ce qui permettra d'atteindre 350 mégawatts au total en 2027.

En novembre 2022, Voltalia a signé un accord de partenariat innovant de co-développement avec l'Ouzbékistan ⁽³⁾ pour un complexe électrique, à la fois renouvelable et pilotable, comprenant des capacités solaires, éoliennes et de stockage par batterie d'une puissance totale comprise entre 400 et 500 mégawatts.

En Égypte, le 7 décembre 2022, Voltalia et TAQA Arabia ⁽⁴⁾ ont signé un protocole d'accord pour développer un complexe combinant la production d'énergie renouvelable et la production d'hydrogène vert. Le projet initial comprendra une nouvelle installation de production d'hydrogène vert d'une capacité de 15 000 tonnes par an, sur un site vierge près du port d'Aïn Sokhna dans la zone économique du canal de Suez, grâce à un électrolyseur de 100 mégawatts alimenté par 283 mégawatts d'énergie renouvelable. Le projet sera étendu jusqu'à 150 000 tonnes par an d'hydrogène vert, avec une capacité d'électrolyseur de 1 gigawatt au total, alimentée par 2,7 gigawatts d'énergie solaire et éolienne.

En Ouzbékistan, Voltalia remporte le projet solaire Uch-Uchak ⁽⁵⁾ de 123 mégawatts. Le site proposé est situé près de la frontière turkmène dans la province ouzbèke occidentale de Khorezm, à environ 150 kilomètres au sud-est de la capitale provinciale Urgentch et à environ 900 kilomètres à l'ouest de la capitale du pays, Tachkent. La centrale solaire utilisera les dernières technologies disponibles, avec des panneaux bi-faciaux à haute performance montés sur des *trackers*. Avec une mise en service prévue en 2024, le contrat comprendra la conception, la construction, le financement, la propriété, l'exploitation et la maintenance de la centrale ainsi que la conception, le financement et la construction des installations d'interconnexion de l'acheteur.

Mise en service et développement

En janvier 2022, Voltalia a annoncé que sa centrale de stockage par batteries de Hallen ⁽⁶⁾, située près de la ville de Bristol dans la région d'Avonmouth au Royaume-Uni, a produit ses premiers kWh. Hallen Système de Stockage d'Énergie par Batteries (SSEB) est une centrale de stockage par batteries lithium-ion incluant 16 modules, chacun d'une capacité unitaire de 2 mégawatts heure.

Le 15 mars 2022, Voltalia a cédé à STOA ⁽⁷⁾ une participation minoritaire de 33 % dans sa plus grande centrale solaire, SSM1&2, situé dans le complexe de Serra Branca au Brésil. SSM1&2 est adossé à cinq contrats de vente d'électricité d'une durée moyenne de 16 ans.

Le 19 avril 2022, Voltalia a annoncé la mise en service progressive de SSM1&2 ⁽⁸⁾, un projet de 320 mégawatts dans le complexe de Serra Branca au Brésil. Au 19 avril 2022, 31 000 panneaux photovoltaïques sont en opération pour une capacité de 18 mégawatts. La capacité totale de 320 mégawatts a été atteinte le 30 juin 2022.

En juin 2022, Voltalia a débuté l'exploitation de la centrale solaire de Carrières des Plaines ⁽⁹⁾ en France. La centrale solaire de Carrière des Plaines d'une puissance de 8,16 mégawatts est implantée sur le site d'une ancienne carrière, située sur la commune d'Alleins dans les Bouches-du-Rhône ⁽¹³⁾, un site bénéficiant d'un des meilleurs gisements solaires de France. Cette centrale bénéficie d'un contrat de vente d'électricité sur une durée de 20 ans.

Voltalia développe un nouveau complexe renouvelable solaire au sein du complexe d'Arinos au Brésil. Avec un potentiel de plus de 1,5 gigawatt, Voltalia assure le développement pour son propre compte mais également pour le compte de tiers. Voltalia a déjà signé des partenariats ⁽¹⁰⁾, notamment avec CTG Brazil pour 420 mégawatts. CTG Brazil est une référence en matière d'énergie propre dans le pays.

En octobre 2022, Voltalia a terminé la mise en service complète de SSMI-2 ⁽¹¹⁾. Situé dans le complexe de Serra Branca, dans l'État brésilien du Rio Grande do Norte, il s'agit désormais le plus grand projet solaire de Voltalia dans le monde avec une capacité de 320 mégawatts.

Voltalia a mis en service le projet solaire de South Farm ⁽¹²⁾. La centrale solaire de 49,9 mégawatts fournira de l'électricité propre à la City of London Corporation pendant 15 ans dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité. La City of London Corporation a signé un contrat d'achat d'électricité (CPPA) avec Voltalia, en vertu duquel l'organe dirigeant du Square Mile a accepté d'acheter toute l'électricité produite par la nouvelle centrale solaire de South Farm, situé proche du village de Spetisbury dans le Dorset, pour une période totale de 15 ans.

(1) Communiqué de presse du 6 octobre 2022.

(2) Communiqué de presse du 24 novembre 2022.

(3) Communiqué de presse du 22 novembre 2022.

(4) Communiqué de presse du 7 décembre 2022.

(5) Communiqué de presse du 16 décembre 2022.

(6) Communiqué de presse du 4 janvier 2022.

(7) Communiqué de presse du 15 mars 2022.

(8) Communiqué de presse du 19 avril 2022.

(9) Communiqué de presse du 16 juin 2022.

(10) Communiqué de presse du 27 juin 2022.

(11) Communiqué de presse du 13 octobre 2022.

(12) Communiqué de presse du 8 septembre 2022.

Lancement de constructions

En février 2022, Voltalia a lancé la construction de la centrale hydroélectrique de 7,5 mégawatts de Cafesoca ⁽¹⁾, dans le nord du Brésil, troisième phase du complexe d'Oiapoque, qui assure toute la consommation des habitants de la ville amazonienne isolée d'Oiapoque. Cafesoca portera à plus de 90 % la part des énergies renouvelables dans la production de ce complexe.

Le 28 mars 2022, Voltalia a lancé la construction de la centrale solaire SSM3-6 (Solar Serra do Mel 3, 4, 5 et 6) au sein du complexe de Serra Branca au Brésil. D'une puissance de 260 mégawatts, la centrale commencera à produire au cours du premier semestre 2023. 80 % du potentiel de 2,4 gigawatts de Serra Branca sont désormais en construction ou en exploitation. La centrale SSM3-6 est adossée à un contrat de vente d'électricité de 14 ans avec COPEL, une *utility* brésilienne et partenaire historique de Voltalia.

Le 30 mars 2022, Voltalia a démarré la construction du projet Montclar ⁽²⁾, une centrale solaire de 3,7 mégawatts, située en France dans la commune homonyme, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence – région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet bénéficie d'un contrat de vente d'électricité d'une durée de 20 ans.

Voltalia a démarré en Région Grand-Est la construction du projet Logelbach ⁽³⁾, une nouvelle centrale solaire d'une puissance de 12,1 mégawatts. Sa mise en service est prévue au deuxième semestre 2023.

En juillet 2022, Voltalia a lancé la construction du site de Karavasta ⁽⁴⁾, une centrale photovoltaïque de 140 mégawatts. Ce sera la plus grande centrale solaire des Balkans. Selon les termes de l'appel d'offres, Karavasta vendra 50 % de l'électricité au travers d'un contrat de vente de 15 ans à l'opérateur public albanais, tandis que le solde de la production sera vendu au travers de contrats long terme à des opérateurs privés. La mise en service de la centrale est prévue au second semestre 2023.

Le même mois, Voltalia a lancé la construction d'un nouveau parc éolien en France. Situé en Haute-Marne, le parc de Sud Vannier ⁽⁵⁾, d'une capacité de 23,6 mégawatts, bénéficie d'un contrat de vente sur 20 ans avec un tarif garanti. La mise en service est planifiée pour le premier semestre 2023.

En août 2022, Voltalia a annoncé la construction d'un nouveau projet hydroélectrique en Guyane française ⁽⁶⁾. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a autorisé Voltalia à signer un contrat avec EDF SEI pour la vente de l'électricité que produira une nouvelle centrale hydroélectrique au fil de l'eau,

d'une puissance de 2,9 mégawatts, située sur la rivière Inini au lieu-dit Saut-Sonnelle dans la commune de Maripa-Soula, en Guyane. Ce contrat porte sur une période d'au moins 30 ans à compter de la mise en service de l'installation prévue en 2026. La production hydroélectrique de la centrale de Maripa-Soula est estimée à 12,7 gigawattheures par an.

Suite à l'attribution du contrat en septembre 2022, Voltalia a lancé la construction des deux projets solaires de 45 mégawatts ⁽⁷⁾, Clifton Solar et Higher Stockbridge Solar. Les deux projets, totalisant 90 mégawatts, sont situés dans le Dorset, Clifton Farm étant situé près de Yeovil et Higher Stockbridge à proximité de Sherbourne.

Au Portugal, Voltalia a lancé la construction d'un nouveau complexe de petites centrales solaires, les projets Garrido ⁽⁸⁾, pour une capacité totale de 50,6 mégawatts. L'électricité sera vendue au travers de contrats de vente à très long terme signés avec des entreprises qui consommeront l'électricité (*Corporate PPA*).

En octobre 2022, Voltalia a lancé la construction d'un nouveau parc éolien de 37,4 mégawatts ⁽⁹⁾ en France dans la région de Nouvelle-Aquitaine.

Voltalia a lancé les premiers travaux de construction d'une centrale solaire de 148 MW ⁽¹⁰⁾, deux mois seulement après la signature d'un *Corporate PPA* d'une durée de 20 ans avec le groupe Rio Tinto. Il s'agira de la plus grande centrale d'énergie renouvelable sud-africaine dédiée aux besoins énergétiques d'une entreprise.

Nouveau projet et innovation

Le 6 avril 2022, Voltalia a remporté son premier projet de centrale solaire flottante au Portugal ⁽¹¹⁾ d'une capacité totale d'au moins 33 mégawatts, soutenu par un contrat de vente d'électricité de 15 ans. Cette nouvelle centrale solaire flottante sera installée près du barrage de Cabril, à Sertã. Sa capacité sera comprise entre 33 et 40 mégawatts, selon l'optimisation finale.

Acquisition de Cap Sud

Helixia, filiale de Voltalia, a annoncé le 31 mars 2022 l'acquisition de Cap Sud ⁽¹²⁾. Fondé en 2006, Cap Sud est spécialisé dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments agricoles, dont l'énergie est, soit utilisée par les agriculteurs, soit vendue sur le réseau. Cap Sud détient à ce jour 355 toitures agricoles photovoltaïques représentant une capacité en exploitation d'environ 38,4 mégawatts.

(1) Communiqué de presse du 24 février 2022.

(2) Communiqué de presse du 30 mars 2022.

(3) Communiqué de presse du 2 novembre 2022.

(4) Communiqué de presse du 1^{er} juillet 2022.

(5) Communiqué de presse du 27 juillet 2022.

(6) Communiqué de presse du 31 août 2022.

(7) Communiqué de presse du 8 septembre 2022.

(8) Communiqué de presse du 22 septembre 2022.

(9) Communiqué de presse du 17 octobre 2022.

(10) Communiqué de presse du 21 décembre 2022.

(11) Communiqué de presse du 6 avril 2022.

(12) Communiqué de presse du 31 mars 2022.

Intégration du segment Euronext Tech Leaders

Voltaïa a annoncé le 7 juin 2022 son intégration au segment Euronext Tech Leaders ⁽¹⁾. Il est composé de plus de 100 entreprises leaders et à forte croissance, chacune répondant à un ensemble de critères spécifiques pour se qualifier. Ce nouveau segment de marché paneuropéen comprend des entreprises des secteurs du numérique, des technologies de la santé et des énergies renouvelables, déjà cotées sur les différentes bourses Euronext en Europe.

Augmentation de capital

En novembre 2022, Voltaïa a lancé avec succès une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 490 millions d'euros pour financer ses nouveaux objectifs 2027.

Second plan d'actionnariat salarié

Voltaïa a clôturé avec succès son second plan d'actionnariat salarié ⁽²⁾ lancé le 7 juin 2022 (voir Note 13.6). Pour cette seconde édition, sept pays, soit 88 % des collaborateurs, étaient éligibles : France, Portugal, Brésil, Grèce, Italie, Espagne, et Royaume-Uni. Au total, 72 % des collaborateurs éligibles ont décidé de participer (contre 69,5 % lors du premier plan).

Émission d'Obligations Convertibles Vertes (OCEANES Vertes)

Voltaïa a lancé le 26 juillet 2022 une émission additionnelle d'obligations convertibles vertes (OCEANES Vertes) ⁽³⁾ à échéance 2025 pour un montant nominal d'environ 50 millions d'euros entièrement assimilables aux OCEANES Vertes émises en janvier 2021.

3.2 Contexte de clôture

Guerre en Ukraine

Les projets et installations de Voltaïa, absent des territoires concernés, ne sont pas touchés par le conflit russo-ukrainien.

Les conséquences économiques du conflit, renchérissement du prix de l'énergie, accélération de l'inflation, complications logistiques et risques de hausse des taux d'intérêt, n'ont affecté que très marginalement les résultats de Voltaïa. Les constructions en cours ont été poursuivies et centrales en opérations, protégées par des instruments de couverture et des contrats de vente d'énergie indexés sur l'inflation, n'ont quasiment pas été impactées.

3.3 Faits marquants postérieurs à la clôture

Nouveau crédit syndiqué de 250 millions d'euros

Voltaïa a annoncé le 7 février 2023 la signature d'un nouveau crédit syndiqué de 250 millions ⁽⁴⁾, d'une maturité de cinq ans extensible à sept ans, portant à 490 millions d'euros

le montant total des facilités de crédit à la disposition du Groupe. Le crédit de 250 millions d'euros est composé d'un crédit renouvelable (pour deux tiers) et d'un prêt à terme tirable pendant deux ans (pour un tiers). Le crédit bénéficie aussi d'une clause d'extension permettant d'augmenter son montant pendant la vie du crédit. Ce nouveau crédit syndiqué vient s'ajouter aux 170 millions d'euros déjà en place en juin 2021.

Augmentation du montant du crédit syndiqué à impact

Voltaïa a annoncé le 23 mars 2023 que le montant de son crédit syndiqué à impact, signé le 7 février 2023, est augmenté à 280 millions d'euros, avec l'entrée de Mizuho Bank au sein du syndicat bancaire.

Succès commerciaux

Leroy Merlin et Voltaïa ont signé un nouveau Corporate PPA ⁽⁵⁾. L'enseigne spécialisée dans l'habitat achètera pendant 23 ans la production d'une centrale éolienne d'une capacité de 23,6 mégawatts que Voltaïa construit actuellement en région Bourgogne Franche-Comté. Sa mise en service est prévue avant la fin du premier semestre 2023. Avec un volume annuel de 60 gigawattheures, le Corporate PPA permettra aux différentes entités d'Adeo France, dont Leroy Merlin fait partie, de s'approvisionner en énergie renouvelable pour environ 20 % de sa consommation électrique.

En mars 2023, Voltaïa a signé un Corporate PPA ⁽⁶⁾ avec BA Glass Groupe et a annoncé débiter la production de son complexe de Garrido. BA Glass, un leader européen de la production de verre creux pour les industries de la boisson et de l'agroalimentaire, aura accès à 12,4 mégawatts qui seront produits par ce complexe. Avec ce nouveau contrat de 15 ans, toute la production du complexe de 50,6 mégawatts est désormais sécurisée par des contrats de vente à long terme.

Mise en service

En mars 2023, Voltaïa a mis en service les premières entités du complexe de Garrido (56 MW) au Portugal. La construction avait été lancée en septembre 2022

En mars 2023, Helexia a débuté la production d'électricité au Brésil avec la finalisation d'une première tranche de 4,9 mégawatts pour fournir en électricité Vivo, une marque de Telefonica.

Voltaïa a fait son entrée dans le SBF 120 ⁽⁷⁾

L'entreprise a intégré le 17 mars (post-bourse) l'un des principaux indices de la Bourse de Paris, regroupant les 120 premières valeurs cotées sur Euronext Paris en termes de liquidité et de capitalisation boursière.

(1) Communiqué de presse du 7 juin 2022.

(2) Communiqué de presse du 11 juillet 2022.

(3) Communiqué de presse du 26 juillet 2022.

(4) Communiqué de presse du 7 février 2023.

(5) Communiqué de presse du 21 février 2023.

(6) Communiqué de presse du 21 mars 2023.

(7) Communiqué de presse du 10 mars 2023.

NOTE 4 Règles et méthodes comptables

4.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site Internet de la Commission européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Voltalia SA en date du 22 mars 2023.

4.2 Bases de préparation et présentation des états financiers

Bases de préparation

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés clos au 31 décembre 2022 les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation que ceux retenus au 31 décembre 2021, à l'exception des nouvelles normes appliquées, telles que décrites en Note 4.3.

Au 31 décembre 2022, les états financiers sont établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception actifs et passifs évalués à la juste valeur tels que présentés en Note 14.4.

Pour la présentation de « l'État de la situation financière », la distinction entre éléments courants et non courants résulte de l'application de la norme IAS 1.

4.3 Référentiel comptable appliqué

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2022

Nouvelles normes

Néant.

Amendements

L'application des amendements ci-dessous n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts à prendre en compte »

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire.

Une entreprise estime qu'un contrat sera déficitaire si les coûts que l'entreprise prévoit d'engager pour exécuter le contrat sont supérieurs aux avantages économiques qu'elle s'attend à recevoir.

Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés

au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.

Les modifications peuvent amener certaines entreprises à reconnaître les coûts plus tôt que par le passé.

Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 28 juin 2021 et sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles – Revenus avant l'utilisation prévue »

L'IASB propose des amendements limités à IAS 16 « Immobilisations corporelles » pour réduire la diversité dans l'application de la norme.

IAS 16 pose les principes de reconnaissance et d'évaluation d'une immobilisation corporelle en tant qu'actif.

Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation, pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état d'utilisation, du coût de l'immobilisation. À la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.

Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 28 juin 2021 et sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Amendements à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel »

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » qui mettent à jour une référence dans la norme au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises.

Pour rappel, le Board a publié, en mars 2018, une version révisée du Cadre Conceptuel de l'information financière et la plupart des références au Cadre conceptuel incluses dans les normes IFRS ont été mises à jour.

Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 »

Le 31 mars 2021, l'IASB a publié les amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location », intitulés « Allègements de loyer liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ».

Les amendements prolongent d'un an la période d'application de l'amendement « Allègements de loyer liés à la Covid-19 » publié en mai 2020. Ainsi, la mesure de simplification prévue au paragraphe 46A de la norme peut s'appliquer aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022 (versus jusqu'au 30 juin 2021 précédemment).

La mesure de simplification permet aux preneurs d'être dispensés d'avoir à apprécier si certains allègements de loyer qui sont accordés en conséquence directe de la pandémie de la Covid-19 constituent ou non des modifications de contrat de location et de les traiter comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat de location.

La mesure de simplification peut s'appliquer seulement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- (a) le changement apporté aux paiements de loyers a pour résultat que la contrepartie révisée du contrat de location est pour l'essentiel identique, sinon inférieure, à la contrepartie du contrat de location immédiatement avant ce changement ;
- (b) s'il y a réduction des paiements de loyers, celle-ci ne porte que sur les paiements initialement exigibles le 30 juin 2022 ou avant cette date (par exemple, un allègement de loyer répond à cette condition s'il donne lieu à des paiements de loyers réduits jusqu'au 30 juin 2022 et accrus au-delà du 30 juin 2022) ;
- (c) aucun changement de fond n'est apporté aux autres termes et conditions du contrat de location.

Les amendements sont entrés en vigueur à compter des exercices ouverts le 1^{er} avril 2021.

Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié les Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2018-2020, qui apportent des modifications de portée restreinte à quatre normes IFRS.

Les améliorations annuelles font partie du processus du *Board* pour le maintien des normes IFRS et contiennent des interprétations qui sont mineures et de portée restreinte.

Les normes visées sont les suivantes :

- IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- exemples illustratifs qui accompagnent IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IAS 41 « Agriculture ».

Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 28 juin 2021 et sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Décisions IFRS IC

L'application des décisions de l'IFRS IC ci-dessous n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » IAS 32 « Instruments financiers : Présentation »	Société d'acquisition à vocation spécifique (SPAC) : Comptabilisation des warrants émis lors de l'acquisition d'une SPAC
IAS 32 « Instruments financiers : Présentation »	Société d'acquisition à vocation spécifique (SPAC) : Classification des actions publiques : dettes financières ou capitaux propres
IFRS 9 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » IFRS 16 « Contrats de location »	Abandon de loyers par le bailleur
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »	Distinction agent/principal par un revendeur de licences de software
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	Reconnaissance des bénéfices d'assurance dans le cadre de contrats de rente
IFRS 17 « Contrats d'assurance » IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »	Groupes de contrat d'assurance multidevises
IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »	Crédits négatifs pour véhicules à faible taux d'émissions
IAS 7 « État des flux de trésorerie »	Dépôts à vue avec restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers

La décision de l'IFRS IC relative à IFRS 16 « Contrats de location » concernant **les avantages économiques de l'utilisation d'un parc éolien** a été analysée par le Groupe afin de s'assurer de la cohérence des méthodes comptables actuellement appliqués par le Groupe par rapport à cette décision. Aucun impact significatif n'a été relevé pour les contrats en vigueur au 31 décembre 2022.

Les précisions apportées par l'IFRIC en avril 2021 au titre du traitement comptable relatives aux coûts de configuration et d'adaptation d'un logiciel acquis en mode SaaS, applicables à compter de l'exercice 2022, ont été analysés comme étant sans impact significatif sur les comptes consolidés.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, déjà adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation au 31 décembre 2022

Aucune norme ou interprétation, déjà adoptée par l'Union européenne et applicable par anticipation au 31 décembre 2022, n'a fait l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

Amendements à IAS 1 et à IFRS Practice Statement 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »

Le 12 février 2021, l'IASB a publié les amendements « Informations à fournir sur les méthodes comptables » portant modifications de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et de *IFRS Practice Statement 2*.

Les amendements à la norme IAS 1 ont été homologués le 2 mars 2022 et sont applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée.

Ces amendements ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables.

Les entreprises doivent désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables (« material accounting policy information ») plutôt que sur les principales méthodes comptables (« significant accounting policies »).

Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable »

Le 12 février, l'IASB a publié les amendements « Définition d'une estimation comptable » portant modification de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Les amendements à la norme IAS 8 ont été le 2 mars 2022, et sont applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée.

Ces amendements visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables.

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. L'objectif est d'assurer qu'une entité fournit l'information pertinente pour représenter fidèlement ces contrats.

Une entité applique la norme IFRS 17 :

- aux contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) qu'elle émet ;
- aux traités de réassurance qu'elle détient ; et
- aux contrats d'investissement qu'elle émet avec un élément de participation discrétionnaire, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

La norme IFRS 17 a été adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et peut faire l'objet d'une application anticipée.

Amendements à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives »

Le 9 décembre 2021, l'IASB a publié les amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », intitulés « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives », amendements à destination des sociétés d'assurance qui appliqueront, pour la première fois et en même temps au 1^{er} janvier 2023, la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'IASB a apporté des modifications de portée limitée à la norme IFRS 17 par l'ajout de dispositions transitoires optionnelles pour les entités qui appliquent pour la première fois les normes IFRS 17 et IFRS 9 simultanément.

Les amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 8 septembre 2022 et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et non applicables par anticipation au 31 décembre 2022

IFRS 14 « Comptes de report réglementaires »

IFRS 14 permet aux nouveaux adoptants, lorsqu'ils adoptent les normes IFRS, de continuer à reconnaître les montants comptabilisés en application des exigences de leur précédent référentiel comptable en matière de réglementation des tarifs.

Toutefois, afin d'améliorer la comparabilité avec les entités qui appliquent déjà les IFRS et ne reconnaissent pas ces montants, la norme exige que l'effet de la réglementation des tarifs soit présenté séparément.

La Commission européenne a décidé de ne pas lancer le processus d'homologation de la norme IFRS 14, qui est une norme intermédiaire, et d'attendre la version définitive de la norme.

Amendements à la norme IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », afin de clarifier la façon de classer la dette et les autres passifs comme courants ou non courants.

Amendement clarifiant que le classement en non courant d'un passif requiert :

- que l'entité dispose d'un droit de différer le règlement du passif au-delà de 12 mois au moins après la clôture et que ce droit existe à la date de clôture ; si ce droit dépend du respect de covenants testés postérieurement, ces derniers doivent être respectés à la date de clôture ;
- de ne pas tenir compte des intentions de l'entité de régler le passif par anticipation c'est-à-dire dans les 12 mois qui suivent la clôture.

La notion de « règlement » vise la remise de trésorerie, mais aussi d'autres formes de ressources ou la remise d'actions propres sachant que dans ce cas, il n'est pas tenu compte de la possibilité que le porteur convertisse dans les 12 mois, si l'option est classée en *equity* selon IAS 32.

À la suite de cette publication et des commentaires reçus dans le cadre de la décision provisoire de l'IFRS IC de décembre 2020, précisant les conséquences pratiques de l'amendement, l'IASB a décidé en juin 2021 de proposer une nouvelle modification d'IAS 1.

L'amendement publié en octobre 2022 vient modifier l'amendement initial en précisant que l'existence de covenants post-clôture que l'entité doit respecter ne devra pas être prise en compte pour le classement en courant/non courant d'un emprunt à la date de clôture mais impliquera de donner :

- leur valeur au bilan ;
- la nature des covenants et la date du test ;
- les faits et circonstances indiquant la difficulté de l'entité à les respecter à la date du test.

Si les amendements sont adoptés par l'Union européenne, ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024 (une application anticipée est possible). L'application anticipée des modifications est autorisée.

Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » et report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28

Ces amendements viennent préciser les modalités de vente ou d'apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une co-entreprise. Le 17 décembre 2015, l'IASB a reporté à une date indéterminée la date d'entrée en vigueur de ces modifications, jusqu'à ce qu'il ait mis au point la version définitive des modifications, s'il en est, découlant de son projet de recherche sur la méthode de la mise en équivalence.

Amendements à IFRS 16 « Cession bail »

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location », intitulés « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Si ces amendements sont adoptés par l'Union européenne, ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Une application anticipée est possible.

4.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Sauf mention contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère.

NOTE 5 Périmètre de consolidation

5.1 Règles et méthodes comptables

Méthode de consolidation

Intégration globale

Conformément à IFRS 10 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans le capital de ces entités. Une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le

4.5 Recours aux jugements et à des utilisations d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations qui ont une incidence sur les montants reconnus dans le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux comptes consolidés dont les principales sont :

- reconnaissance du chiffre d'affaires : Note 7 ;
- détermination du montant des engagements de retraite : Note 8 ;
- évaluation des impôts différés actifs et passifs : Note 10 ;
- évaluation des positions fiscales incertaines (IFRIC 23) : Note 10 ;
- évaluation des actifs incorporels : Note 11 ;
- évaluation des justes valeurs : Note 14 ;
- détermination du montant des provisions : Note 15 ;
- identification des actifs et passifs dans le cadre des opérations de croissance externe : Note 11 pour le Goodwill, Notes dédiés pour les autres éléments d'actif et passif.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes et qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Enfin, la plupart des entités en exploitation du Groupe disposent de contrats pluriannuels avec des clients significatifs. Au cours de leur déroulement et à l'occasion de leur sortie et/ou de leur renouvellement, il arrive que des discussions s'engagent entre ces entités et leurs clients sur les conditions, notamment financières, du déroulement passé de ces contrats.

montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les entités consolidées du Groupe sont qualifiées de « filiales ». Les entités que le Groupe contrôle par d'autres moyens que des droits de vote sont qualifiées « d'entités structurées consolidées ».

Les créances et les dettes réciproques, ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés dans leur totalité. Les marges internes réalisées entre ces sociétés sont éliminées.

Activités conjointes et participations dans des entreprises associées

Le Groupe applique la norme IFRS 11 qui définit la manière dont doit être traité un partenariat.

En application de cette norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant :

- les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, doivent être comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe ; et
- les co-entreprises qui confèrent des droits dans l'actif net doivent être comptabilisées selon la méthode de la participation dans une entreprise associée.

En complément du cas des co-entreprises mentionné précédemment, et en application de la norme IAS 28, la méthode de la mise en équivalence est appliquée aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe a une influence notable (généralement plus de 20 %), c'est-à-dire lorsqu'il détient le pouvoir de participer aux décisions de politiques financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces politiques.

Cette méthode de consolidation consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital, ainsi que le Goodwill y afférant le cas échéant.

Les créances et les dettes envers les entreprises associées sont considérées comme étant hors Groupe, elles ne sont donc pas éliminées.

Ainsi, les normes IFRS requièrent la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence des entités suivantes :

- les entreprises associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ; et
- les coentreprises, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié de sociétés qualifiées de co-entreprises ou d'entreprises conjointes.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Jusqu'à présent le Groupe a toujours évalué le Goodwill à la date d'acquisition selon la méthode du Goodwill partiel. Il correspond donc à la différence entre :

- la contrepartie transférée en acquisition du regroupement ; et
- la quote-part obtenue dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Le Goodwill n'inclut donc pas le Goodwill afférent aux participations ne donnant pas le contrôle.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement sera comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de cette contrepartie seront comptabilisées en résultat.

En cas d'achat de titres de Sociétés de Projet (SPV), considérant que (i) la substance de l'acquisition est un achat d'actifs, et que (ii) la société acquise ne comporte ni employés, ni process, il ne s'agit pas de l'acquisition d'une activité (IFRS 3, B7). Cette acquisition est donc à considérer comme l'acquisition d'un ensemble d'actifs et passifs, et non une « business combination » relevant de IFRS 3.

Investissements dans des sociétés non consolidées

Les investissements dans des sociétés non consolidées sont par défaut comptabilisés à leur juste valeur, par le compte de résultat.

Toutefois, lors de leur comptabilisation initiale, le Groupe pourra opter, pour les entités non détenues à des fins de transaction, pour l'application irrévocable de la méthode alternative de la comptabilisation à la juste valeur, par autres éléments du résultat global.

Si le Groupe opte pour la méthode alternative, les autres gains et pertes enregistrés en autres éléments au compte de résultat ne pourront être recyclés au compte de résultat, et ce y compris lors d'une cession.

Le choix et l'application de ces méthodes s'effectue participation par participation.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a opté pour toutes ses participations pour la méthode alternative.

Conversion des devises étrangères

Transactions libellées en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. Les éléments monétaires et, le cas échéant, les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture.

États financiers libellés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale ou à la monnaie prépondérante dans les transactions de ces mêmes entités. Sur cette base, les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de la période.

L'ensemble des écarts de change résultant de la conversion des états financiers sont constatés parmi les autres éléments du résultat global. L'ensemble des écarts de change issus des transactions libellées en devises, sont enregistrés en résultat sur la période.

Investissements nets dans une activité à l'étranger

Les écarts de change portant sur les actifs et les passifs intragroupe sont également enregistrés en résultat. Par exception, ces écarts de change sont temporairement comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global lorsque l'actif ou le passif monétaire concerné fait partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère. Tel est effectivement le cas des prêts et créances en devises étrangères dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible.

5.2 Taux des devises utilisées au sein de Voltalia

Code	Devise	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
AED	Dirham des Émirats arabes unis	3,93097	3,87036	4,16635	4,34541
LEK	Lek	114,5213	118,9485	120,83132	122,33912
BIF	Franc burundais	2 207,50552	2 150,53763	2 267,57370	2 336,44860
BRL	Réal brésilien	5,65713	5,44070	6,31999	6,38166
CAD	Dollar canadien	1,44983	1,37022	1,44043	1,48298
CLP	Peso chilien	909,91811	919,11765	966,18357	897,66607
COP	Peso colombien	5 181,34715	4 484,30493	4 608,29493	4 424,77876
EGP	Livre égyptienne	26,49498	20,17309	17,81896	18,56769
GBP	Livre sterling	0,88509	0,85267	0,83950	0,85996
HUF	Forint hongrois	399,68026	391,08330	369,13990	358,55145
INR	Roupie indienne	88,56611	82,64463	84,35259	87,42023
JOD	Dinar jordanien	0,75888	0,74709	0,80423	0,83879
JPY	Yen	140,33118	137,98813	130,54830	129,85327
KES	Shilling kenyan	132,18771	124,14649	128,35323	129,60083
MAD	Dirham marocain	11,19157	10,68376	10,51149	10,61875
MMK	Myanmar Kyat	2 247,19101	2 028,39757	2 016,12903	1 893,93939
MXN	Peso mexicain	20,85723	21,19632	23,20993	23,98887
MZN	Mozambique Metical	68,32001	67,25854	72,40081	77,87555
RON	Leu roumain	4,9431	4,93031	4,94964	4,92017
SGD	Dollar de Singapour	1,43564	1,45158	1,53077	1,58945
TRY	Lira Turque	20,01762	17,38314	15,0675	10,45151
TZS	Shilling tanzanien	2 493,76559	2 450,98039	2 610,96606	2 739,72603
UAH	Hryvnia	39,39024	34,25596	30,98949	32,27889
USD	Dollars	1,07035	1,05372	1,13431	1,18306
XOF	Franc CFA (BCEAO)	656,16798	656,16798	656,16798	656,16798
MRU	Ouguiya Mauritanie	39,41508	38,11121	n/a	n/a
UZS	Som ouzbek	12 048,19277	11 904,76190	n/a	n/a
TND	Dinar tunisien	3,33374	3,36159	n/a	n/a
PLN	Zloty polonais	4,68542	4,67828	n/a	n/a

Les fluctuations des taux de change observées depuis le 1^{er} janvier 2022 ont généré une évolution positive des réserves de conversion enregistrées au sein des capitaux propres,

notamment l'appréciation du réal brésilien, contributrice à cette augmentation à hauteur de 32 millions d'euros au 31 décembre 2022.

5.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022 :

- 536 sociétés sont consolidées (hors Voltalia SA entité consolidante), dont 531 en intégration globale et cinq en tant que participations dans des entreprises associées ;
- aucun partenariat n'a été conclu au cours de la période.

L'évolution au 31 décembre 2022 s'explique par :

- la création de 95 sociétés (majoritairement au Brésil et en France) ;
- l'acquisition de 22 sociétés (au Brésil, en France et au Portugal) ;
- la cession de 17 sociétés (majoritairement au Brésil) ;
- la fusion de trois sociétés (Pays-Bas) ;

- la liquidation de trois sociétés (Irlande, Maroc et Tanzanie) ;
- la consolidation de trois sociétés jusqu'alors non consolidées (Guyane et Royaume-Uni).

Les listes des sociétés consolidées, évolutions de périmètre, entreprises associées et partenariats sont disponibles en Note 18.

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne possède aucune participation minoritaire. À noter toutefois, que le Groupe a investi dans un fonds d'investissement à hauteur de 7,8 %, celui-ci étant évalué à la juste valeur par compte de résultat (voir Note 14.2).

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié de sociétés qualifiées de co-entreprises, ni d'entreprises conjointes.

Les participations dans des entreprises associées contribuent aux comptes consolidés du Groupe comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Participations dans des entreprises associées
Au 31 décembre 2020	2 196
Variation de capital	-
Dividendes	-
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	562
Variations de périmètre	-
Écarts de conversion	(75)
Autres	82
Au 31 décembre 2021	2 765
Variation de capital	-
Dividendes	(422)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(247)
Variations de périmètre	(65)
Écarts de conversion	48
Autres	53
AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 132

5.4 Informations sur les participations ne donnant pas le contrôle

Les filiales du Groupe pour lesquelles il existe une participation minoritaire significative d'une tierce partie sont détaillées ci-après.

Les actionnaires n'ayant pas le contrôle n'interviennent pas dans la gestion opérationnelle des SPV. Des pactes d'actionnaires ont été signés pour Voltalia Guyane (avec la Caisse des Dépôts et Consignations), pour la centrale de La Faye (en France métropolitaine), pour la société Ewen LDA au Portugal, ainsi qu'au Brésil pour les centrales de Vamcruz et São Miguel do Gostoso.

Voltalia Guyane

Voltalia Guyane est détenue par le Groupe à 80 % et par la Caisse des Dépôts et Consignations à 20 %. Voltalia Guyane a des activités de Services en Guyane et détient à 100 % les

centrales de Saut Mama Valentin, Kourou, Voltalia Biomasse Investissement et Voltalia Organabo Investissement, ainsi que des SPV en phase de développement.

Voltalia São Miguel do Gostoso I Participacoes SA

Voltalia São Miguel do Gostoso I Participacoes SA est détenue par le Groupe à 51 % et par COPEL à 49 %. Voltalia São Miguel do Gostoso I Participacoes SA a pour seule activité la détention des titres de Voltalia São Miguel do Gostoso Participacoes SA, holding détenant 100 % des titres des filiales en charge de l'exploitation des parcs éoliens de São Miguel do Gostoso.

VamCruz I Participações SA

VamCruz I Participações SA est détenue par le Groupe à 51 % et par Companhia Hidreletrica do São Francisco (la société de génie civil de l'État de São Paulo). Cette holding détient 100 % des titres des filiales en charge de l'exploitation des parcs éoliens de Vamcruz.

Ventos de Serra do Mel III SA

Ventos de Serra do Mel III est détenue par le Groupe à 56,6 %, et par STOA Power Brazil SAS, ainsi que Altos Dos Ventos Energia Eolica SA à 43,4 %. Cette holding détient 100 % des titres des filiales en charge de l'exploitation des parcs éoliens de Ventos de Serra do Mel III.

Taconnaz

La centrale hydroélectrique de Taconnaz est détenue par le Groupe à 67 %, par la mairie des Houches à 16,5 % et par la mairie de Chamonix à 16,5 %.

Miroir du Soleil

Miroir du Soleil est détenue par le Groupe à 67 % et par Auchan Retail à 33 %. Cette filiale opère des centrales solaires installées sur des magasins (toiture ou parking) de l'enseigne Auchan.

Soleil Immo

Soleil Immo est détenue par le Groupe à 67 % et par Ceetrus France (Filiale immobilière du groupe Auchan) à 33 %. Cette filiale opère des centrales solaires installées sur des galeries commerciales (toiture ou parking) de Ceetrus ou des contrats de performance énergétique.

Jordanie

Les quatre centrales photovoltaïques Jordaniennes, Jordan Solar One (Cayman)/(Jordan) PSC, Al Ward Al Joury for Energy Generation PSC, Al Zanbaq for Energy Generation PSC, et Zahrat Al Salam for Energy Generation PSC, sont détenues par le Groupe à 70 %, par Kingdom Electricity for Energy Investments à 30 %.

Ewen LDA

Ewen LDA est détenue par le Groupe à 60 % et par quatre personnes physiques. Cette société portugaise est spécialisée dans les services énergétiques.

NOTE 6 Secteurs opérationnels

6.1 Règles et méthodes comptables

L'information par secteur d'activité est présentée en conformité avec le système de reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière et allouer les ressources.

La segmentation des informations par secteur d'activité est privilégiée par le Groupe, les risques et rentabilités dépendant majoritairement des différentes natures des activités plutôt que du type d'énergie auquel elles se rapportent.

Une segmentation en deux secteurs opérationnels a ainsi été retenue par le Groupe :

- le secteur opérationnel « Ventes d'énergie », qui représente la production et les charges attachées de l'ensemble des centrales en exploitation détenues par le Groupe ;
- le secteur opérationnel « Services », composé des activités :
 - Développement : activité de développement et la vente de projets,
 - Construction et fourniture d'équipements, regroupant : construction de centrales et fourniture d'équipements pour centrales solaires,
 - Exploitation-maintenance et gestion d'actifs, Services Helixia : construction et prestations de services d'efficacité énergétique.

Ces activités de Services sont exercées pour le compte des propres centrales du Groupe ou pour le compte de clients tiers ;

- Éliminations et Corporate qui correspondent aux éliminations des activités produites pour compte propre et aux frais de siège.

D'un point de vue géographique l'entreprise continue de présenter ses résultats sur les trois continents Europe, Amérique latine et Afrique, sans changement par rapport à ce qui a été reporté jusqu'à aujourd'hui.

En effet, les secteurs d'activités décrits précédemment sont présentés par le Groupe dans une vision « stand-alone », c'est-à-dire en considérant le secteur d'activité comme un ensemble véritablement autonome et comme l'un des composants contributifs à l'ensemble consolidé Voltalia. Une telle présentation conduit à identifier et à isoler l'élimination des revenus et coûts des prestations réalisées en interne, sous la dénomination « Éliminations et Corporate ».

Cette présentation conforme aux besoins définis par la Direction Générale permet au Groupe (a) de mesurer la performance individuelle des secteurs opérationnels qu'il a identifiés, (b) de comparer le niveau des services rendus en interne pour son compte propre aux coûts de prestations identiques disponibles à l'extérieur du Groupe, et enfin, (c) dans le cadre du financement de ses activités, de présenter une performance de l'ensemble financé cohérente avec l'activité dudit ensemble.

6.2 Information sectorielle par activité

En milliers d'euros	Ventes d'énergie	Services	Éliminations et Corporate	Au 31 décembre 2022
Chiffre d'affaires externe	244 594	224 344	90	469 028
Chiffre d'affaires interne	103	127 937	(128 040)	0
Chiffre d'affaires	244 697	352 281	(127 950)	469 028
EBITDA	143 126	30 546	(36 265)	137 407
Marge d'EBITDA (en %)	58 %	9 %	29 %	29 %

En milliers d'euros	Ventes d'énergie	Services	Éliminations et Corporate	Au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires externe	207 672	150 901	95	358 668
Chiffre d'affaires interne	244	69 208	(69 452)	0
Chiffre d'affaires	207 916	220 109	(69 357)	358 668
EBITDA	128 092	32 845	(23 342)	137 596
Marge d'EBITDA (en %)	62 %	15 %	34 %	38 %

En 2022, Voltalia enregistre une progression du chiffre d'affaires de 31 %. Les Ventes d'énergie sont soutenues par la croissance du portefeuille de centrales, tandis que les

Services enregistrent des développements positifs avec les clients externes sur des activités à plus faibles marge que les ventes d'énergie.

6.3 Information sectorielle par zone géographique

En milliers d'euros	Europe	Dont France	Amérique latine	Dont Brésil	Asie et Afrique	Au 31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	286 341	86 968	148 044	148 044	34 643	469 028
EBITDA	35 282	22 348	81 194	81 851	20 931	137 407
Marge d'EBITDA (en %)	12 %	26 %	55 %	55 %	60 %	29 %

En milliers d'euros	Europe	Dont France	Amérique latine	Dont Brésil	Asie et Afrique	Au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	200 152	85 658	130 222	130 057	28 294	358 668
EBITDA	48 760	2 050	69 601	69 896	19 234	137 596
Marge d'EBITDA (en %)	24 %	2 %	53 %	54 %	68 %	38 %

L'activité du Groupe croît sur l'ensemble de ses zones. Les écarts de profitabilité tiennent au mix d'activité, les activités de Services à plus faible marge et les fonctions Groupe étant principalement situées en Europe, tandis qu'une part très significative de la puissance installée et donc des

Ventes d'énergie proviennent d'Amérique latine (Brésil). Au 31 décembre 2022, le Brésil représentait la quasi-totalité des revenus et de l'EBITDA de la zone Amérique latine, tandis que l'Europe représentait 61 % des revenus totaux dont 30 % en France.

6.4 Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe fait référence dans ses communications, états financiers et/ou notes aux comptes consolidés à l'indicateur alternatif de performance « EBITDA » tel que défini par l'Autorité des Marchés Financiers (DOC-2015-12) et l'ESMA (ESMA/20151415) et qui est le résultat avant « Autres produits et charges non courants » (tels que décrits ci-après), « Dotations et reprises

aux amortissements, provisions et dépréciations », intérêts financiers (« Coût net de l'endettement financier » et « Autres produits et charges financiers »), « Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence » et « Impôts sur les résultats et assimilés ».

En milliers d'euros

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	469 027	358 668
Achats et sous-traitance	(173 463)	(119 740)
Autres charges d'exploitation	(139 099)	(99 600)
Charges de personnel	(48 918)	(44 584)
Autres produits et charges courants	29 860	42 853
EBITDA	137 407	137 597

L'indicateur alternatif de performance « EBIT » tel que défini par l'Autorité des Marchés Financiers (DOC-2015-12) et l'ESMA (ESMA/20151415) est le résultat avant intérêts financiers (« Coût

net de l'endettement financier » et « Autres produits et charges financiers »), « Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence » et « Impôts sur les résultats et assimilés ».

NOTE 7 Résultat opérationnel

7.1 Règles et méthodes comptables

Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Il correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus, nette des rabais et remises, dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le chiffre d'affaires est composé des :

- « Ventes d'énergie » provenant des unités de production du Groupe ;
- « Ventes de services » provenant de :
 - la réalisation de contrats de construction de centrales,
 - la fourniture d'équipements,
 - la fourniture de prestations de services d'exploitation et de maintenance de centrales, et
 - de prestations de services de développement complémentaires (qui peuvent être négociées concomitamment à la signature d'un contrat de cession d'un projet et qui dans ce cas font l'objet d'une reconnaissance de « Produits » indépendante de la cession du projet).

Concernant les « **Ventes d'énergie** », le chiffre d'affaires enregistré par chaque centrale correspond à la vente de l'électricité produite et cédée aux clients conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés. Le chiffre d'affaires est calculé sur la base des MWh effectivement livrés, ce qui constitue l'obligation de prestation, sur la période concernée.

Certains contrats de vente d'énergie d'une durée de 15 à 20 ans peuvent intégrer des mécanismes de tolérance et d'ajustement entre le volume d'électricité livré et l'engagement contractuel. Dans ce cas, les ajustements sont estimés sur la base de la production réelle et en tenant compte des prévisions de production (période contractuelle pouvant aller jusqu'à quatre ans dans certains contrats brésiliens) et comptabilisés au fur et à mesure de la production.

De manière temporaire (par exemple dans le cadre de mise en service anticipée) ou de manière ponctuelle en cas de surproduction par rapport à son engagement contractuel, le Groupe est amené à vendre sur le marché libre ou dans le cadre de marchés court terme.

Dans le cadre de la stratégie commerciale du Groupe, les contrats « Corporate Power Purchase Agreement » (« CPPA ») font l'objet d'une négociation distincte avec chaque client. Il est procédé à une analyse comptable de chaque contrat afin de déterminer la nature de contrôle exercé par le Groupe sur les structures juridiques et les actifs sous-jacents, ainsi que l'existence d'un contrat de location au sein du contrat de fourniture d'électricité.

Concernant les « **Ventes de services** », elles correspondent principalement à la construction de centrales pour lesquelles Voltalia réalise la maîtrise d'ouvrage (conception, supervision des chantiers, sélection des fournisseurs et sous-traitants) ou l'ensemble de la construction de la centrale (contrats « clés en main »), aux activités de maintenance et d'exploitation, à la vente d'équipements ainsi qu'à des prestations de service et d'accompagnement pour le développement de projets :

- le chiffre d'affaires de construction repose sur le contrat qui peut prendre la forme d'un contrat clés en main ou de service (assistance, maîtrise d'ouvrage). Dans le cadre des contrats clés en main le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts ;

- le chiffre d'affaires des activités de maintenance repose sur des contrats pluriannuels dont la durée est comprise en général entre deux et 15 ans pouvant aller jusqu'à 25 ans ; le chiffre d'affaires de cette activité est reconnu à la livraison du service ;
- le chiffre d'affaires des ventes d'équipements repose sur des contrats de vente, et celui-ci est reconnu à la livraison des équipements ; et
- le chiffre d'affaires des prestations de service et d'accompagnement pour le développement de projets correspond à une obligation distincte de la cession de

l'actif. Il est reconnu au fur et à mesure de la réalisation du service sur la base du prix contractuel spécifique à cette prestation.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires « Ventes de services » à reconnaître sur les exercices futurs sur des contrats déjà entrés en vigueur, dont les obligations de performances sont non satisfaites ou partiellement, à la date de clôture des comptes.

7.2 Total produits

En milliers d'euros		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Ventes d'énergie	7	239 068	206 201
Ventes de services	7	226 866	151 414
Autres produits	7	3 093	1 053
Chiffre d'affaires	7	469 027	358 668
Produits de cessions d'actifs ⁽ⁱ⁾	7	32 680	102 656
TOTAL PRODUITS	7	501 707	461 324

(i) Les « Produits de cessions d'actifs » sont relatifs aux cessions de titres ou d'actifs de produits aussi appelés « greenfields ». Le résultat net des cessions de tels actifs (produit de cession diminué de la valeur nette comptable des actifs) est présenté en « Autres produits et charges courants » (Note 7.4).

Le « Total produits » comprend (i) le produit des activités tiré des contrats conclus avec des clients (Chiffre d'affaires) et (ii) les Produits de cessions d'actifs.

Les « Autres produits » sont principalement liés à la perception de dommages et intérêts.

Carnet de commandes

Au 31 décembre 2022, le carnet de commandes s'établit à 146 032 milliers d'euros, en baisse de 11,5 % sur l'exercice (164 940 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Le carnet de commandes pour les contrats EPC est de 42 519 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (88 645 milliers d'euros au 31 décembre 2021). Selon les estimations de la

Direction, ce montant de chiffre d'affaires sera reconnu à hauteur de 97 % (41 297 milliers d'euros) lors de l'exercice 2023 et à hauteur de 3 % (1 222 milliers d'euros) lors des exercices 2024 et ultérieurs.

Détail du carnet de commandes pour les contrats EPC

En milliers d'euros		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Brésil		-	-
France		3 116	14 307
Grèce		3 703	411
Italie		-	-
Kenya		733	6 730
Mauritanie		7 822	-
Portugal		27 145	67 197
TOTAL		42 519	88 645

7.3 Charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Achats et sous-traitance	(173 463)	(119 740)
Loyers	(25 485)	(15 613)
Entretien et réparations	(19 096)	(15 495)
Coût des services externes	(49 141)	(35 718)
Charges opérationnelles	(28 433)	(18 671)
Impôts et taxes non assises sur le chiffre d'affaires	(16 944)	(14 103)
CHARGES D'EXPLOITATION	(312 562)	(219 340)

L'augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement :

- par la croissance des activités de Services (Développement, construction, fourniture d'équipement et Exploitation-maintenance) pour 60 113 milliers d'euros ;
- les mises en services de nouvelles centrales, notamment les centrales solaires SSM1&2 au Brésil ainsi que la centrale de stockage au Royaume-Uni ;
- la croissance et le développement des activités de Services chez Helexia.

Les « Loyers » comprennent, les loyers des contrats court terme ou de faible valeur (7 891 milliers d'euros), les loyers des terrains des projets encore au stade de développement ou en construction (4 024 milliers d'euros), ainsi que la part « variable » des loyers retraités sous IFRS 16 (13 570 milliers d'euros).

7.4 Autres produits et charges courants

Les « Autres produits et charges courants » sont majoritairement constitués du résultat net des cessions d'actifs (les produits de cession diminués de la valeur nette comptable des projets cédés), ainsi que des indemnités perçues sur projet.

7.5 Autres produits et charges non courants

Les « Autres produits et charges non courants » correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents, d'une matérialité significative pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment des éléments suivants :

- les plus ou moins-values de cession sans lien avec l'activité courante du Groupe ;

7.6 Dotations aux amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Dotations	(72 477)	(61 187)
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(72 477)	(61 187)

Les dotations aux amortissements par nature sont présentées en Note 11.

- les dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Au 31 décembre 2022, les autres produits et charges non courants sont principalement liés aux coûts d'acquisition de Cap Sud pour (2 572) milliers d'euros (voir Note 3.1), et aux mesures de limitation de la rente inframarginale pour (2 539) milliers d'euros.

Le 6 octobre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement relatif à une intervention d'urgence visant à remédier à la hausse des prix de l'énergie. Ce règlement comprend l'application d'un plafonnement des recettes issues de la production d'électricité au moyen de technologies inframarginales. Dans ce sens, la loi de finance 2023 a été publiée le 30 décembre 2022 et intègre ses mesures pour limiter la rente inframarginale liée aux prix de l'électricité. Cette contribution est applicable de façon rétroactive du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2023. L'impact pour le Groupe, d'un montant de (2 593) milliers d'euros est présenté en « Autres produits et charges non courants ».

7.7 Dotations et reprises aux dépréciations et provisions

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Dotations	(8 630)	(15 937)
Reprises	7 248	5 881
DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(1 382)	(10 056)

Les dotations et reprises aux dépréciations sont présentées en Note 11 et les dotations et reprises aux provisions, incluant un détail sur les reprises utilisées et non utilisées, sont présentées en Note 15.2.

NOTE 8 Charges et avantages aux personnels

8.1 Règles et méthodes comptables

Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement et à la construction des projets pour le compte du Groupe sont enregistrées à l'actif lorsque les projets remplissent les critères d'activation. Les autres charges de personnel figurent en charges au compte de résultat.

Avantages du personnel

Des avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est constatée au compte de résultat.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques et financières définies pour chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macroéconomique local. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

8.3 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe (Votalia, Helexia, Greensolver, MyWindParts, Triton, Cap Sud) en 2022 a été de 1 451 personnes réparties sur 20 pays. La majorité des effectifs est présente sur trois pays : Brésil (Rio de Janeiro et Natal), France (Paris, Aix en Provence et Cayenne), et Portugal (Oliveira de Frades et Porto).

Effectif moyen	Brésil	France	Italie	Portugal	Autre	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Excom	2	11	-	2	2	17	16
Cadre	106	392	17	195	132	843	645
Employé	207	134	21	81	150	592	563
Intérimaire	-	-	-	-	-	-	4
TOTAL	315	537	37	278	284	1 451	1 228

Indemnités de fin de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation et sont provisionnées à hauteur de l'engagement qui en résulte. Si ces indemnités sont dues plus de 12 mois après la date de la clôture, elles sont actualisées.

Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription accordées aux dirigeants et à certains cadres clés donnent lieu à une évaluation à leur juste valeur dès leur attribution par le Conseil d'Administration. Cette évaluation n'est pas par la suite révisée. Sur la base d'une estimation du nombre d'options qui seront définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition des droits, le Groupe enregistre la charge globale de manière étalée sur cette période. Ces charges ont pour contrepartie des imputations dans les capitaux propres au poste réserves.

8.2 Charges de personnel

En 2022, les charges de personnel s'élevaient à (48 918) milliers d'euros contre (44 584) milliers d'euros en 2021. Ces charges sont nettes des activations en coût de développement et construction.

L'augmentation des charges de personnel est liée essentiellement à l'évolution des effectifs qui accompagne la croissance du Groupe.

L'effectif du Groupe (Volitalia, Helexia, Greensolver, Mywindparts, Triton, Cap Sud) au 31 décembre 2022 s'établit à 1 552 personnes. L'augmentation des effectifs est principalement expliquée

par le renforcement des équipes en France, au Portugal et au Brésil, pour accompagner la croissance du Groupe.

Effectif réel	Brésil	France	Italie	Portugal	Autre	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Excom	2	11	-	2	2	17	14
Cadre	121	410	19	225	147	922	710
Employé	232	142	21	71	147	613	575
Intérimaire	-	-	-	-	-	-	2
TOTAL	355	563	40	298	296	1 552	1 301

8.4 Avantages du personnel

Variations des engagements de retraites et autres avantages du personnel

Les engagements de retraites et autres avantages du personnel concernent uniquement au sein du Groupe les pays suivants : France métropolitaine, Guyane française, Grèce, Italie, Slovaquie et Mexique.

Au 31 décembre 2022, il n'existe dans le Groupe aucun régime comportant un actif de couverture.

Par ailleurs, le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2022 les recommandations IFRIC relatives la méthodologie de calcul des engagements de retraite pour certains régimes à prestations définies, entraînant une réduction de la provision au 1^{er} janvier 2022 de 323 milliers d'euros.

En milliers d'euros

Provisions pour départs en retraite & pensions

	1 490
Au 31 décembre 2021	
Coût net de la période	454
• Coût des services rendus	443
• Effet de l'actualisation	11
• Autres éléments	-
Acquisition/cession	63
Montant net reconnu en résultat global	(322)
• Effets d'expérience	(14)
• Changements d'hypothèses démographiques	1
• Changements d'hypothèses économiques	(309)
Contribution nette de l'employeur	(352)
Changement de méthode	(320)
Écarts de conversion	-
AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 014
• Dont prestations à obligations définies	1 011
• Dont juste valeur du plan	-

Au 31 décembre 2022

Principales hypothèses actuarielles	France et Guyane	Grèce	Italie	Mexique	Slovaquie
Taux d'actualisation	3,16 %	3,16 %	3,10 %	10,40 %	3,16 %
Taux d'augmentation des salaires	2,30 %	3,00 %	4,54 %	4,40 %	2,00 %

Analyse de sensibilité	Baisse de 50 bps	Var. en %	Provision réelle	Hausse de 50 bps	Var. en %
Taux d'actualisation	1 079	6,80 %	1 011	954	(5,61 %)
Taux d'augmentation des salaires	966	(4,44 %)	1 011	1 066	5,46 %

Au 31 décembre 2021

Principales hypothèses actuarielles	France et Guyane	Grèce	Italie	Mexique	Slovaquie
Taux d'actualisation	0,90 %	0,90 %	0,35 %	7,15 %	0,90 %
Taux d'augmentation des salaires	2,30 %	2,00 %	3,86 %	4,40 %	2,00 %

Analyse de sensibilité	Baisse de 50 bps	Var. en %	Provision réelle	Hausse de 50 bps	Var. en %
Taux d'actualisation	1 597	7,30 %	1 490	1 390	(6,60 %)
Taux d'augmentation des salaires	1 402	(5,80 %)	1 490	1 584	6,40 %

NOTE 9 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Mazars	Grant Thornton		Mazars	Grant Thornton	
Audit légal	(209)	(200)	(409)	(194)	(190)	(384)
SACC	(158)	(140)	(298)	(34)	(2)	(36)
Voltalia SA	(367)	(340)	(707)	(228)	(192)	(420)
Audit légal	(430)	(220)	(650)	(372)	(182)	(554)
SACC	(12)	(20)	(32)	(9)	(15)	(24)
Filiales	(442)	(240)	(682)	(381)	(197)	(578)
TOTAL HONORAIRES	(809)	(580)	(1 389)	(609)	(389)	(998)

Au 31 décembre 2022, les honoraires des Commissaires aux comptes s'établissent à 1 389 milliers d'euros.

Le Groupe présente les SACC rendus en vertu d'un texte légal, tels que la vérification des rapports du Conseil d'Administration ou des conventions réglementées, dans les honoraires relatifs à l'audit légal, afin d'assurer une meilleure comparabilité des honoraires annoncés.

NOTE 10 Impôts sur les résultats

10.1 Règles et méthodes comptables

Impôts sur les résultats et assimilés

L'impôt sur les résultats comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est enregistré en compte de résultat sauf s'il se rattache à des éléments ayant leur variation enregistrée en capitaux propres, auquel cas il est lui-même compris dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Des périmètres d'intégration fiscale sont constitués au sein du Groupe. Chacun des périmètres est considéré comme une entité fiscale au sens IAS 12 et fait l'objet en conséquence d'une compensation de la fiscalité différée y afférent.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et l'état de situation financière pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en autres éléments du résultat global, ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés si et seulement s'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. En l'absence d'un taux de probabilité élevé, de tels actifs ne sont pas enregistrés. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible

pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

10.2 Impôts sur les résultats et assimilés

En milliers d'euros

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Impôts exigibles	(17 010)	(16 825)
Impôts différés	(1 122)	(541)
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS ET ASSIMILÉS	(18 132)	(17 366)

Au 31 décembre 2022, l'impôt sur le résultat et assimilés s'établit à (18 132) milliers d'euros. Il est principalement expliqué par l'impôt exigible des sociétés pour (17 010) milliers d'euros, incluant une imposition des cessions d'actifs (voir Note 7.4) pour (3 913) milliers d'euros.

10.3 Rationalisation de l'impôt

En milliers d'euros

	Au 31 décembre 2022	Au 30 décembre 2021
Résultat net des entreprises intégrées	(7 416)	1 222
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(247)	563
Résultat net des entreprises intégrées hors sociétés mises en équivalence	(7 169)	659
Charge d'impôts sur les résultats	(9 994)	(12 210)
Charge d'impôts des entités hors champ d'application d'IAS 12	(8 140)	(5 158)
Résultat avant impôts (hors sociétés mises en équivalence)	10 964	18 027
Taux d'imposition normal applicable à la société mère (%)	25 %	27 %
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT THÉORIQUE	(2 741)	(4 777)
Incidence :		
• du différentiel de taux d'imposition entre la société mère et ses filiales	269	229
• des entités exclues du champ d'application d'IAS 12	(2 713)	1 582
• de la non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles	(17 714)	(13 386)
• de la consommation de produits d'impôts sur les déficits fiscaux reportables et différences temporaires	7 186	3 420
• des différences permanentes	(3 548)	(14 438)
• des autres impôts et taxes non assis sur le résultat avant impôts	(46)	(404)
• du total des produits non taxables	5 087	3 264
• des retenues à la source	(3 913)	(10 550)
• des crédits d'impôts en résultat	1	17 692
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	(18 132)	(17 368)

Les sociétés hors du champ d'application de IAS 12 sont des SPV brésiliennes soumises au régime fiscal du « lucro presumido ».

L'incidence de ces entités sur la rationalisation de l'impôt est de 2 713 milliers d'euros (au taux d'imposition normal applicable à la société mère). La charge réelle d'impôt des sociétés soumises au « lucro presumido » constatée en « Impôts exigibles » s'élève à (8 140) milliers d'euros (au taux d'imposition réel de ces filiales).

10.4 Impôts différés

Au 31 décembre 2022, les impôts différés portent principalement sur les valeurs d'actifs de projets en cours de développement et en exploitation.

Les impôts différés actifs, et les produits d'impôts différés, tels qu'enregistrés respectivement dans l'état de la situation financière et de l'état du résultat global du Groupe et conduisant à un actif net d'impôts différés, portent exclusivement sur des entités françaises non intégrées fiscalement ou des entités étrangères qui paient de l'impôt exigible.

Les impôts différés enregistrés en « Capitaux propres », au cours de l'exercice 2022, l'ont été au titre de variation périmètre pour (2 157) et en « Autres éléments du résultat global »

pour un montant de (4 299) milliers d'euros. Ces derniers sont principalement relatifs aux variations d'instruments financiers de couverture de taux (voir Note 14.6).

Au 31 décembre 2022, le montant d'impôts différés actifs net s'élève à 2 088 milliers d'euros et le montant d'impôts différés passifs net s'élève à 25 896 milliers d'euros. Le montant des impôts différés actifs reconnus conduisant à une position nette nulle s'élève à 23 099 milliers d'euros.

Le stock de déficits reportables sociaux disponible s'élève à 359 843 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont 84 738 milliers d'euros ont été reconnus en impôt différé actif (avant compensation des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Variations en compte de résultat		Variations en capitaux propres			Au 31 décembre 2022	Total IDA (avant compensation)	Total IDP (avant compensation)
	Net IDA/IDP	Variation des bases d'imposition différée	Variation de taux	Réserves OCI (dont conversions)	Changement de périmètre	Autres	Net IDA/IDP		
Immobilisations incorporelles	(2 501)	3 118	(43)	(35)	-	(1 455)	(917)	15 171	16 087
Immobilisations corporelles	(19 264)	803	75	(1 593)	-	1 134	(18 845)	12 390	31 236
Immobilisations financières	1	741	-	-	-	8	751	751	-
Instruments financiers	2 302	(549)	-	(11 329)	-	(43)	(9 619)	989	10 608
Contrats de location	(1 284)	(199)	3	(1)	28	2	(1 452)	330	1 782
Provisions	790	2 380	-	59	2 526	(2 159)	3 596	7 608	4 013
Dettes financières	(180)	554	-	-	(11)	0	364	378	14
Créances et autres actifs courants	(12 990)	9 227	-	1 009	(4 671)	2 964	(4 461)	3 307	7 768
Dettes et autres passifs courants	9 992	(13 849)	-	(1)	366	(1 499)	(4 989)	816	5 806
Autres différences temporaires	1 426	772	(40)	140	-	(389)	1 907	3 570	1 662
Déficits reportables activés	85 944	9 215	1 379	1 884	3 070	(7 522)	93 970	93 970	-
Non-reconnaissance des impôts différés actifs	(79 359)	(13 458)	(1 351)	5 570	(3 465)	7 952	(84 111)	(84 111)	
TOTAL	(15 123)	(1 246)	24	(4 299)	(2 157)	(1 007)	(23 807)	55 169	78 976
IDA (après compensation)	1 523						2 088		
IDP (après compensation)	16 647						25 896		

NOTE 11 Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles

11.1 Règles et méthodes comptables

Regroupements d'entreprises – Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en conformité avec les prescriptions IFRS 3. Selon cette norme, les actifs acquis et les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts d'évaluation dégagés lors du regroupement sont affectés aux actifs et aux passifs concernés, y compris pour la quote-part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle. Le Goodwill correspond à la différence entre le prix d'achat payé lors du regroupement d'entreprises et le montant des actifs et passifs identifiables acquis nets des passifs éventuels pris en charge. La différence positive entre le prix d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est enregistrée comme Goodwill à l'actif du bilan. Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat à la date d'acquisition.

Les Goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an.

Acquisition d'actifs

Les acquisitions d'actifs n'entrant pas dans le champ d'IFRS 3, telles que définies par l'amendement 2020 à IFRS 3, sont comptabilisées selon leurs normes s'y appliquant conformément à IFRS 3.2. Les coûts d'acquisition (incluant les frais d'acquisition) sont répartis sur les actifs et passifs acquis en fonction de leurs justes valeurs relatives en date d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût ou à leur juste valeur si elles sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux coûts activés sur les projets en cours de développement.

L'activation des dépenses par projet est réalisée dès lors que tous les critères suivants sont vérifiés :

- visibilité sur l'accès au foncier, par exemple obtention d'une promesse de bail et études d'impacts environnementaux favorables ;
- visibilité sur les autorisations, par exemple dépôt des dossiers administratifs et haute probabilité d'obtention des autorisations ;
- faisabilité du raccordement au réseau ; et
- rentabilité du projet.

Les coûts ainsi activés intègrent les coûts externes (correspondant aux engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs – factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Tous les projets font l'objet d'une revue à chaque arrêté. Les projets en développement qui ne remplissent plus les critères d'activation ou qui sont abandonnés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des dépenses activées.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties dès qu'elles sont mises en service. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou/et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

À noter que les projets en cours de cession dont la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, sont dépréciés à hauteur du prix de cession, si celui-ci peut être mesuré de manière fiable.

En cas d'acquisition d'actif de développement à travers l'achat de titres comportant une clause de complément de prix, le complément de prix et ses variations éventuelles ultérieures sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours en contrepartie de la dette (voir Note 5.1).

Immobilisations – Contrat de location

Un « droit d'utilisation » et une « dette de location » sont comptabilisés pour les contrats de location (a) dont la durée est supérieure à 12 mois, (b) dont la valeur d'achat à neuf de l'actif loué est supérieure à 5 milliers euros et (c) et si le Groupe dispose du contrôle et du droit d'utilisation de l'actif considéré.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont présentés en « Droits d'utilisation ».

La première valorisation établie en début de contrat correspond à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers et est présentée comme une « acquisition » de la période.

Les loyers considérés ne retiennent que la partie fixe des contrats ; l'éventuelle composante variable, telle qu'une indexation sur les « Total produits » de vente d'électricité, est traitée comme une charge d'exploitation de la période.

Pour les baux fonciers, la durée considérée est la plus longue des durées entre le bail ou le contrat de vente d'électricité attaché à la centrale du site. Lorsque le contrat prévoit une clause de résiliation anticipée, le Groupe définit un scénario probable compatible avec les clauses contractuelles.

Pour déterminer les taux d'actualisation, le Groupe utilise la méthode du taux marginal d'endettement du preneur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées principalement des installations de production d'électricité. Elles sont comptabilisées à leur coût de revient (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les immobilisations corporelles en cours correspondent aux coûts activés sur les projets en cours de construction.

Lorsque les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les pièces de rechange significatives sont ainsi immobilisées et amorties sur la durée d'utilité des centrales.

Le mode d'amortissement linéaire qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif est habituellement retenu par le Groupe.

Le Groupe peut opter pour le mode d'amortissement selon les unités de production dans le cas spécifique où les centrales en état de produire rencontrent des contraintes techniques opérationnelles ou réglementaires. Il est notamment établi que l'absence de raccordement au réseau électrique et donc de production conduit à une charge d'amortissement nulle.

Les durées d'utilité retenues pour les principaux composants sont les suivantes :

- pour les centrales éoliennes : 25 ans ;
- pour les centrales solaires : 25 ans ;
- pour les centrales hydrauliques : infrastructure de 5 à 40 ans ; matériel de 8 à 20 ans ; et
- pour les centrales biomasses : infrastructure 15 à 30 ans ; matériel de 5 à 30 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre deux et dix ans.

Les installations de production sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée (ou d'utilisation si un contrat prévoit un transfert de propriété) à compter de la date à laquelle l'actif est mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la Direction.

Le Groupe procède chaque année à la revue des durées d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les obligations de démantèlement ont été enregistrées en tant que composant actif, en contrepartie d'une provision de même montant. Les obligations de démantèlement sont amorties selon la durée de vie des biens sous-jacents concernés.

En l'absence de dépenses d'entretien pluriannuel, les dépenses d'entretien courant des centrales visant à les maintenir en bon état d'utilisation sont enregistrées en charges lorsqu'elles surviennent.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Pertes de valeur sur les Goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a recours à des estimations et utilise certaines hypothèses visant à (i) évaluer la durée d'utilisation attendue des actifs afin de déterminer leur durée d'amortissement et (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation sur la valeur au bilan de toute immobilisation.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ses actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant, à réaliser un test de dépréciation.

Pertes de valeur des actifs à durée de vie déterminée

Les actifs à durée de vie déterminée font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur. L'indice principal utilisé est le chiffre d'affaires, réalisé et prévisionnel, et l'analyse des causes de sa variation possible telles que des incidents ou événements climatiques, réglementaires, opérationnels compromettant la continuité et/ou la rentabilité de l'exploitation.

Pertes de valeur des actifs à durée de vie indéterminée

La valeur résiduelle des Goodwill et des immobilisations en cours fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an ou en présence d'un indice de perte de valeur. Pour cette catégorie les indices utilisés sont les événements affectant les chantiers de construction (et leurs conséquences en termes de retards et coûts) ou les projets en développement au regard de leur faisabilité, d'obtention des autorisations nécessaires ou des réévaluations de coûts.

Pour tester leur éventuelle perte de valeur, les Goodwill sont affectés à une UGT (unité génératrice de trésorerie) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT définies par le Groupe correspondent à des ensembles homogènes d'actifs appartenant à un même pôle générateur de flux de trésorerie, largement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les UGT sont les suivantes :

- les centrales électriques ;
- l'activité de Développement ;
- la Construction et vente d'équipements ;
- l'Exploitation maintenance ;
- Greensolver ;
- Helexia Services.

Les UGT « centrales électriques » correspondent à autant de centrales ou groupes de centrales (y compris les groupes de Centrales détenus par Helexia) individuellement identifiées. Les Goodwill y étant associés sont regroupés sous une ligne intitulée « Centrales électriques », pour les besoins de la communication financière, sans que cela n'affecte la revue de leur valorisation individuelle.

L'UGT « activité de Développement » intègre la prospection et le développement. Cette activité se conclut (i) soit par la vente de l'ensemble des droits et des études à la société de projet (SPV) afin qu'elle finalise la construction, puis opère la centrale ; (ii) soit par l'abandon du projet. Les projets de développement peuvent être cédés (i) en interne, à des SPV détenues par le Groupe, ou (ii) cédées à des clients tiers. Au sein de cette UGT, les projets de Développement sont identifiés par technologie afin de pouvoir réaliser les tests de perte de valeur.

L'UGT « Construction et revente d'équipements » correspond à l'activité EPC (*Engineering, Procurement, and Construction*) pour compte propre ou pour le compte de clients tiers. Y sont associés l'achat et la revente d'équipements, celle-ci étant un complément à l'activité de *Procurement*.

L'UGT « Exploitation-maintenance » correspond à la maintenance, la fourniture de pièces détachées, à l'exploitation et au monitoring de centrales en exploitation, pour compte propre, ou pour le compte de clients tiers.

L'UGT « Greensolver » correspond à l'activité de Gestion d'actifs (*Asset Management*), pour compte propre ou pour le compte de clients tiers.

L'UGT « Helexia Services » correspond à un portefeuille de services dédiés développés par le sous-ensemble de sociétés « Helexia ». Ces services sont la construction de centrales solaires en toiture, des audits et des prestations d'accompagnement d'efficacité énergétique, ainsi que des contrats de supervision de la consommation énergétique.

Les tests de perte de valeur sont réalisés sur l'ensemble des actifs corporels et incorporels, ainsi que des actifs et passifs concourant au besoin en fonds de roulement, des UGT. Lorsque la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments devient supérieure à leur valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée et affectée en priorité au Goodwill.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est ainsi exclusivement déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et implique des jugements de la Direction notamment sur des éléments tels que les conditions climatiques, l'inflation, les coûts d'exploitation, les dépenses d'investissement des projets en développement.

Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité des UGT sont issus du Plan à Moyen Terme (PMT) et des budgets établis par le management du Groupe et couvrant les cinq prochains exercices.

Pour les UGT « centrales électriques » une hypothèse d'inflation est appliquée sur la durée de vie résiduelle. Pour les autres UGT des hypothèses de croissance et d'inflation sont appliquées dans la détermination du flux normatif qui est extrapolé à l'infini.

Le taux d'actualisation appliqué est le coût moyen pondéré du capital. Ceux-ci sont établis sur la base de taux par zone géographique et par activité.

11.2 Acquisition de Martifer Solar

Le 18 août 2016, le Groupe a acquis 100 % des titres du sous-groupe Martifer Solar (MTS) pour un prix de 9 000 milliers d'euros.

Le Goodwill définitif est de 46 033 milliers d'euros et en application d'IAS 36 est alloué aux UGT comme suit :

- développement pour 25 104 milliers d'euros ;
- construction et revente d'équipements pour 17 450 milliers d'euros ;
- exploitation-maintenance pour 3 479 milliers d'euros.

11.3 Acquisition de Helexia

Le 25 septembre 2019, le Groupe a acquis 100 % des titres du sous-groupe Helexia, pour une valeur d'acquisition de 56 572 milliers d'euros (voir communiqué Voltalia du 25 septembre 2019).

Le Goodwill définitif est de 30 902 milliers d'euros et en application d'IAS 36, est alloué aux UGT comme suit :

- des centrales électriques spécifiques pour 6 180 milliers d'euros ;
- Helexia Services pour 24 722 milliers d'euros.

11.4 Acquisition de Greensolver

Le 13 février 2020, Voltalia a acquis 100 % des titres de la société Greensolver pour un montant de 441 milliers d'euros, afin d'étendre sa gamme de prestations de services dans la gestion de centrales d'énergie éolienne et solaire.

Le Goodwill de 2 734 milliers d'euros a été définitivement alloué en « Marques » pour 1 493 milliers d'euros, en « Relations clients » pour 1 022 milliers d'euros et en « Impôts différés passifs » pour 612 milliers d'euros.

Le Goodwill définitif s'établit à 832 milliers d'euros et a été alloué à l'UGT « Greensolver ».

11.5 Acquisition de Ewen LDA

Le 14 janvier 2022, Voltalia a acquis 60 % de la société Ewen LDA au Portugal pour un montant de 500 milliers d'euros. Ewen LDA est une société de conseil, spécialisée dans les actions d'efficacité énergétique.

Le Goodwill s'établit à 456 milliers d'euros et a été alloué à l'UGT « Helexia Services ».

11.6 Acquisition de Cap Sud

Fin juillet 2022, Voltalia a acquis une participation de 100 % du sous-groupe Cap Sud pour un montant de 4 930 milliers d'euros. Cette entreprise est spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments agricoles.

Le Goodwill provisoire s'établit à 8 666 milliers d'euros et a été alloué à l'UGT « Helexia Services ». L'allocation définitive aura lieu au cours du premier semestre 2023. Le montant des intérêts ne donnant pas le contrôle s'élève à (2 300) milliers d'euros.

11.7 Acquisition de Coco Banane

Le 6 juillet 2022, Voltalia a acquis une participation de 60 % de la société Parc Solaire de Coco Banane (ex-Volta Guyane) pour un montant de 850 milliers d'euros. Cette acquisition porte le pourcentage de détention de la société à 100 % au 31 décembre 2022. Elle n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'un Goodwill.

11.8 Acquisition de N&B Renewable Energy

Le 21 novembre 2022, Voltalia a acquis une participation de 76 % de la société N&B Renewable Energy pour un montant de 5 milliers d'euros. Cette acquisition porte le pourcentage de détention de la société à 100 % au 31 décembre 2022.

Le Goodwill s'établit à 34 milliers d'euros et a été alloué à l'UGT « Construction et revente d'équipements ».

11.9 Goodwill, droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Au 31 décembre 2022	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Au 31 décembre 2021
Goodwill	87 964	(1 041)	86 923	78 808	(1 041)	77 767
Droits d'utilisation	58 688	(17 299)	41 389	54 803	(11 471)	43 332
Immobilisations incorporelles en cours	220 777	(15 806)	204 971	147 497	(13 139)	134 358
Immobilisations incorporelles	118 445	(26 917)	91 528	96 858	(20 872)	75 986
Autres immobilisations incorporelles	13 401	(2 366)	11 035	1 567	(1 220)	347
Immobilisations incorporelles	352 623	(45 089)	307 534	245 922	(35 231)	210 691
Terrains	7 403	(2 212)	5 191	7 528	(2 359)	5 169
Constructions	1 131 320	(255 360)	875 960	996 808	(188 951)	807 857
Matériels, équipements et outillages	384 398	(43 853)	340 545	169 731	(42 216)	127 515
Immobilisations corporelles en cours	504 064	(1 115)	502 949	315 877	(548)	315 329
Immobilisations corporelles	2 027 185	(302 540)	1 724 645	1 489 944	(234 074)	1 255 870

11.10 Goodwill

En milliers d'euros	Goodwill
Au 31 décembre 2020	80 155
Entrée de périmètre	-
Allocation de Goodwill	(2 387)
Ajustement de Goodwill	-
Changements de méthode	-
Dépréciations	-
Écarts de conversion	-
Autres	-
Au 31 décembre 2021	77 767
Entrée de périmètre	9 122
Allocation de Goodwill	-
Ajustement de Goodwill	-
Changements de méthode	34
Dépréciations	-
Écarts de conversion	-
Autres	-
AU 31 DÉCEMBRE 2022	86 923

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des Goodwill n'a fait l'objet d'aucune dépréciation. Les entrées de Goodwill de la période sont relatives aux acquisitions de Ewen LDA et Cap Sud. Les allocations de Goodwill de la période sont liées à l'acquisition de N&B Renewable Energy.

Les allocations de Goodwill de 2021 sont relatives aux acquisitions des sous-ensembles Mywindparts, Greensolver et Maison Solaire Voltalia (voir Note 11 – Document d'enregistrement universel 2021).

À la date d'arrêté des comptes, aucun indice de perte de valeur des actifs corporels et incorporels ainsi que des actifs et passifs concourant au besoin en fonds de roulement des UGT auxquelles sont affectés les Goodwill n'a été relevé.

Évolution du Goodwill et allocation aux UGT

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Entrées de périmètre	Changement de méthode	Au 31 décembre 2022
Développement	25 104	-	-	25 104
Helexia Services	24 722	9 122	-	33 843
Construction et revente d'équipements	17 450	-	34	17 484
Centrales électriques	6 180	-	-	6 180
Exploitation-maintenance	3 479	-	-	3 479
Greensolver	832	-	-	832
GOODWILL	77 767	9 122	34	86 923

Taux d'actualisation et analyse de sensibilité

Centrales électriques

Les taux d'actualisation utilisés pour tester les actifs en exploitation s'inscrivent dans une fourchette allant de 4,2 % à 14,1 % en fonction des pays.

Centrales spécifiques Helexia (valeur du Goodwill alloués : 6 180 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation moyen utilisé est 4,62 %. Le seuil de passage d'une dépréciation est un WACC à 17,53 %.

WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
6	-	(6)

Autres UGT

Les taux d'actualisation utilisés pour tester les activités de Services qui correspondent à l'activité des autres UGT s'inscrivent dans une fourchette de 6,7 % à 15,8 % en fonction des pays.

Développement (valeur du Goodwill alloué : 25 104 milliers d'euros)

Le *headroom* pour le Goodwill Martifer testé sur l'activité Développement est de 200 %. En cas de variation de valeur de marché de 20 %, le *headroom* serait réduit à 145 %.

Construction et revente d'équipements (valeur du Goodwill alloué : 17 484 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 10,66 %. À taux de croissance de 1,5 %, le seuil de passage d'une dépréciation aurait lieu avec un WACC de 34,17 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	9	-	(8)
Croissance 0,5 %	3	(5)	(11)

Exploitation-maintenance (valeur du Goodwill alloué : 3 479 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 10,24 %. À taux de croissance de 1,5 %, le seuil de passage d'une dépréciation aurait lieu avec un WACC de 23,98 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	3	-	(3)
Croissance 0,5 %	1	(2)	(4)

Helexia Services (valeur du Goodwill alloué : 33 843 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 7,54 %. À taux de croissance de 1,5 % le seuil de passage d'une dépréciation est un WACC à 10,13 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	4	-	(3)
Croissance 0,5 %	(5)	(7)	(9)

Greensolver (valeur du Goodwill alloué : 832 milliers d'euros)

Le taux d'actualisation utilisé dans cette analyse est 8,10 %. À taux de croissance de 1,5 % le passage d'une dépréciation est un WACC à 11,49 %.

	WACC - 100 pts	WACC	WACC + 100 pts
Croissance 1,5 %	1	-	(1)
Croissance 0,5 %	(0)	(1)	(1)

11.11 Droits d'utilisation

En milliers d'euros

	Droits d'utilisation
Au 31 décembre 2020	45 314
Nouveaux contrats	7 444
Sorties de contrats	(1 277)
Changements de méthode	-
Variations de périmètre	(3 505)
Amortissements	(5 916)
Dépréciations	-
Écarts de conversion	492
Autres	780
Au 31 décembre 2021	43 332
Nouveaux contrats	3 473
Sorties de contrats	(2 676)
Changements de méthode	-
Variations de périmètre	1 394
Amortissements	(6 314)
Dépréciations	-
Écarts de conversion	1 805
Autres	375
AU 31 DÉCEMBRE 2022	41 389

La charge de loyer hors champs d'application IFRS 16, ainsi que la part variable des loyers retraités sous IFRS 16, sont présentées en Note 7.3 et les dettes locatives en Note 14.3.

Droits d'utilisation par nature

En milliers d'euros

	Terrains	Autres immobiliers	Véhicules et équipements	Total droits d'utilisation
Au 31 décembre 2021	32 365	7 494	3 473	43 332
Augmentations	643	2 118	712	3 473
Sortie de contrat	(1 087)	(1 539)	(51)	(2 676)
Variations de périmètre	1 333	0	61	1 394
Amortissements	(1 808)	(2 516)	(1 990)	(6 314)
Écarts de conversion	1 400	156	251	1 806
Autres			375	375
AU 31 DÉCEMBRE 2022	32 846	5 713	2 831	41 389

Les droits d'utilisation sont composés pour les trois quarts des terrains des centrales opérées en propre par le Groupe. Les « augmentations » de l'année correspondent principalement à de nouveaux locaux. Les « variations de périmètre » correspondent à l'acquisition de Cap Sud.

11.12 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2020	99 030	54 736	1 123	154 889
Augmentation	55 807	824	267	56 898
Diminution	(2 267)	-	-	(2 267)
Mises en service	(22 144)	22 144	-	-
Variations de périmètre	(1 254)	1 538	-	284
Amortissements	-	(4 478)	(356)	(4 834)
Dépréciations	(2 513)	(7)	-	(2 520)
Écarts de conversion	1 158	996	-	2 154
Autres	6 541	233	(687)	6 087
Au 31 décembre 2021	134 358	75 986	347	210 691
Augmentation	82 146	1 966	10	84 122
Diminution	(1 182)	(19)	-	(1 201)
Mises en service	(9 350)	9 351	-	1
Changements de méthode	-	-	-	-
Variations de périmètre	2 889	8 434	11 411	22 734
Amortissements	-	(5 777)	(780)	(6 557)
Dépréciations	(1 608)	-	-	(1 608)
Écarts de conversion	852	1 656	6	2 514
Autres	(3 134)	(69)	41	(3 162)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	204 971	91 528	11 035	307 534

Les « immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement aux coûts activés sur les projets en développement ou en cours de construction.

Les « immobilisations incorporelles » correspondent aux coûts de développement des centrales en exploitation.

Les « augmentations » « d'immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement à l'émergence de nouveaux projets en développement majoritairement au Brésil, en Ouzbékistan et en France, ainsi qu'à l'avancement des projets en développement en portefeuille en Europe, Afrique et Amérique latine.

Les « diminutions » « d'immobilisations incorporelles en cours » correspondent principalement à des abandons de projets.

Les « mises en service » correspondent principalement aux fins de constructions des projets solaires de SSMI-2 au Brésil, de Carrière des Plaines en France, de Stavria en Grèce et à la centrale de stockage Hallen en Angleterre.

Les « Variations de périmètre » correspondent principalement à l'acquisition des entités de Cap Sud et de l'entité d'Énergies Sud Vannier pour 13 091 milliers d'euros et aux cessions des entités brésiliennes de Pedra Pintada et d'Arinos pour 816 milliers d'euros.

Les « écarts de conversion » sont majoritairement liés à l'appréciation du Réal brésilien pour 3 309 milliers d'euros légèrement compensé par la dépréciation la livre sterling britannique pour 812 milliers d'euros.

Les « autres » mouvements correspondent principalement à des reclassements entre catégories d'immobilisations.

11.13 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels, équipements et outillages	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2020	5 341	687 313	75 550	305 060	1 073 264
Augmentation	-	38 939	2 453	311 870	353 262
Diminution	(6)	(297)	(247)	(624)	(1 174)
Mises en service	-	222 419	61 730	(284 148)	1
Changements de méthode	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	(119 470)	(115)	(118)	(119 703)
Amortissements	(166)	(41 723)	(8 510)	-	(50 399)
Dépréciations	-	-	-	(363)	(363)
Écarts de conversion	-	15 906	125	2 702	18 733
Autres	-	4 770	(3 471)	(19 050)	(17 751)
Au 31 décembre 2021	5 169	807 857	127 515	315 329	1 255 870
Augmentation	268	8 276	9 989	363 252	381 785
Diminution	(745)	(5 270)	(677)	(1 146)	(7 838)
Mises en service	88	29 697	213 113	(242 897)	1
Changements de méthode	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	149	37 685	5 852	47 773	91 459
Amortissements	(168)	(47 686)	(11 751)	-	(59 605)
Dépréciations	423	(2 085)	-	78	(1 584)
Écarts de conversion	7	63 032	(7 306)	26 985	82 718
Autres	-	(15 546)	3 810	(6 425)	(18 161)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	5 191	875 960	340 545	502 949	1 724 645

Les « augmentations » « d'immobilisations corporelles en cours » correspondent aux coûts activés sur les projets de construction des centrales opérées en propre par le Groupe, avec notamment le début des constructions des centrales solaires de Karavasta en Albanie, Solar Serra do Mel 3-6 au Brésil, Montclar en France, Higher Stockbridge et Clifton en Angleterre ainsi que de Garrido au Portugal.

Les « diminutions » « d'immobilisations corporelles en cours » correspondent principalement à la vente d'un actif corporel au Portugal pour (5 389) milliers d'euros.

Les « mises en service » concernent principalement les projets solaires Solar Serra do Mel 1-2 au Brésil et Carrière des plaines en France, ainsi que la centrale de stockage d'Hallen en Angleterre.

Les « Variations de périmètre » correspondent principalement à l'acquisition des entités de Cap Sud pour 52 929 milliers d'euros et de l'entité Énergies Sud Vannier pour 26 424 milliers d'euros, à l'achat des titres de la centrale solaire Coco Banane pour 7 000 milliers d'euros ainsi qu'à la finalisation de l'acquisition des centrales jordaniennes pour 7 012 milliers d'euros.

Les « écarts de conversion » sont majoritairement liés à l'appréciation du Réal brésilien pour 77 267 milliers d'euros et du Dinar jordanien pour 6 612 milliers d'euros.

Les « Autres » mouvements correspondent principalement à des corrections d'ouvertures au Brésil.

NOTE 12 Trésorerie et flux de trésorerie

12.1 Règles et méthodes comptables

La « trésorerie et les équivalents de trésorerie » peuvent être composés de comptes bancaires, découverts bancaires, de fonds en caisse, de dépôts à vue et d'OPCVM monétaires.

Les OPCVM monétaires classés en « équivalence de trésorerie » répondent aux critères d'IAS 7 et recommandations de l'AMF et de l'ANC novembre 2018 : placements à court terme ; très

liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ; soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM ne répondant pas aux critères précédents sont classés en « Autres actifs financiers » courants.

12.2 Trésorerie

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Disponibilités	280 229	229 652
Placements monétaires	104 456	62 361
Découverts bancaires	(1128)	(609)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	383 557	291 404

Sur l'année 2022, la trésorerie du Groupe s'est améliorée de 31,62 %, notamment portée par l'augmentation de capital de 490 000 milliers d'euros réalisée en décembre 2022 (voir Note 13.2). La « Trésorerie et équivalents de trésorerie » faisant l'objet de restrictions d'utilisation au titre du respect de sûretés liées à certains financements du Groupe représente 79 253 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2022, les « disponibilités » sont exclusivement composées de comptes bancaires.

Les « Placements monétaires » correspondent à des OPCVM monétaires et des comptes à terme, respectant les critères d'IAS 7.6 sur la liquidité (placement à court terme, très liquide et soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Ces placements ont rapporté en 2022, 15 285 milliers d'euros, dont la contrepartie est comptabilisée en « Autres produits et charges » du Résultat financier (Voir Note 14.5).

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Flux de trésorerie net généré par l'activité	34 702	131 819
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(570 968)	(300 165)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	616 101	236 120
Variation des flux de trésorerie	79 835	67 774
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	291 404	
Incidence de trésorerie des variations des cours de devises	12 318	
Incidence de trésorerie des variations de périmètre	-	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE CLÔTURE	383 557	

Les « Total produits » générés par les centrales en exploitation permettent le financement des activités de Prospection et de Croissance du Groupe. L'utilisation des dettes Corporate et projets viennent soutenir les opérations d'investissement y compris les projets en développement et ceux en construction.

Pour les opérations d'investissement et les variations de dettes, voir Note 11 et Note 14.3.

12.3 Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Produits de cessions d'actifs	(32 680)	(102 656)
Impact en trésorerie présenté en « Flux net d'investissements financiers »	(32 680)	(102 656)
Valeur nette comptable des actifs cédés	2 665	62 662
Ajustement du revenu des contrats comptabilisés à l'avancement	46 969	(14 334)
Charge relative aux paiements en actions	2 790	1 479
Variation de stocks	(52 965)	(8 296)
Produits et charges sans impact sur les flux de trésorerie	(541)	41 511
Produits et charges sans impact en trésorerie de l'activité opérationnelle	(33 221)	(61 145)

Les produits et charges détaillés ci-dessus affectent le résultat opérationnel (EBIT) du Groupe, sans avoir un effet en trésorerie de l'activité opérationnelle. Ceux-ci sont donc

soit neutralisés pour ne pas impacter les variations des flux de trésorerie, soit neutralisés pour présenter leur incidence dans l'agrégat requis du Tableau des flux de trésorerie.

NOTE 13 Capitaux propres et résultats par action

13.1 Règles et méthodes comptables

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Résultat net par action

Le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice.

Résultat dilué par action

Le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat net par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions, actions gratuites et autres instruments dilutifs (BSPCE).

Dette obligataire convertible avec une option de conversion ou/et d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »)

Voir Note 14.1.

13.2 Capital social du Groupe et dividendes

Au cours de l'exercice 2022, une augmentation de capital a été enregistrée pour 203 865 milliers d'euros, portant le total du capital social à 747 503 milliers d'euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration :

- en date du 14 novembre 2022, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal global de 203 864 milliers d'euros par émission de 35 765 712 actions d'une valeur nominale unitaire de 5,70 euros, correspondant à une augmentation de capital de 489 990 milliers d'euros, prime d'émission incluse.

Aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la Société.

13.3 Variation des capitaux propres

Les variations détaillées ci-après sont relatives au « tableau de variation des capitaux propres », présenté en 6.1.5.

Au 31 décembre 2022, les « Variations de périmètre » sont principalement expliqués par la cession de participations minoritaires au Brésil (SSMI et 2) et dans une moindre mesure de SPV au Brésil (Vila Espírito Santo, Arinos et Pedra Pintada).

Au 31 décembre 2022, les « Autres mouvements » sont principalement expliqués par les variations d'actions propres pour (2 626) milliers d'euros, les paiements en actions pour 2 790 milliers d'euros, un changement de méthode relatif aux avantages au personnel pour 322 milliers d'euros (voir Note 8.4), ainsi que par la comptabilisation de la composante « option » de dettes obligataires « OCEANE » pour 1 024 milliers d'euros (voir Notes 14.1 et 14.3).

Au 31 décembre 2021, les « Autres mouvements » sont principalement expliqués par la comptabilisation de la composante « option » de dettes obligataires « OCEANE », pour 9 768 milliers d'euros. Les « Variations de périmètre »

correspondent aux cessions de titres des SPV brésiliennes VSM 2, VSM 4 et Greenfield, ainsi qu'à une opération de réorganisation légale au Brésil des sociétés Helexia impactant des détentions ne donnant pas le contrôle.

13.4 Résultat net par action

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Résultat net attribuable à la société mère pour la période	(7 174)	(1 323)
Résultat net pris en compte pour la détermination du résultat par action	(7 174)	(1 323)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	97 487 148	95 228 593
Résultat net par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0736)	(0,0139)
Ajustement rétrospectif	-	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	97 487 148	95 228 593
Résultat net de base par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0736)	(0,0139)

13.5 Résultat dilué par action

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Résultat net attribuable à la société mère pour la période	(7 174)	(1 323)
Résultat net pris en compte pour la détermination du résultat par action	(7 174)	(1 323)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	97 487 148	95 228 593
Nombre d'actions provenant de la conversion d'instruments dilutifs	-	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenue pour la détermination du résultat dilué par action	97 487 148	95 228 593
Résultat net dilué par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0736)	(0,0139)
Ajustement rétrospectif	-	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	97 487 148	95 228 593
Résultat net de base par action – Part du Groupe (en euros)	(0,0736)	(0,0139)

Au 31 décembre 2022, les instruments dilutifs regroupent : 1189 385 actions gratuites (attribution des plans 2019, 2020, 2021 et 2022) et 8 513 980 actions dans le cadre des émissions obligataires 2021 et 2022.

Le nombre d'actions potentielles provenant de ces instruments dilutifs est de 9 703 365 actions et la dilution potentielle, sur le résultat net par action de l'année 2022, entraînée par ces instruments est de 9,95 %.

13.6 Instruments dilutifs – Plans d’attribution gratuite d’actions

	AGA 2018	AGA 2019 Votalia	AGA 2019 Helexia	AGA 2019 Votalia Ad	AGA 2020 Votalia
Date de l’Assemblée ayant autorisé l’attribution	12 mai 2016	20 mai 2019	20 mai 2019	20 mai 2019	19 mai 2021
Date d’attribution par le Conseil d’Administration	26 septembre 2018	25 octobre 2019	25 octobre 2019	13 mai 2020	21 juillet 2021
Nombre d’actions pouvant être attribuées	1 115 172	2 167 986 ⁽⁶⁾	1 836 997 ⁽⁶⁾	1 810 867 ⁽⁶⁾	3 793 937 ⁽⁶⁾
Nombre total d’actions attribuées	77 291 ⁽¹⁾	330 943 ⁽⁶⁾	26 130 ⁽⁶⁾	19 287	370 646 ⁽⁶⁾
<i>dont le nombre total d’actions attribuées aux mandataires sociaux</i>	48 354 ⁽¹⁾	148 043 ⁽⁶⁾	-	-	254 068 ⁽⁶⁾
• Laurence Mulliez	8 442 ⁽¹⁾	-	-	-	33 144 ⁽⁶⁾
• Sébastien Clerc	39 912 ⁽¹⁾	148 043 ⁽⁶⁾	-	-	220 924 ⁽⁶⁾
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	3	6	2	1	12
Nombre d’actions en cours d’acquisition	0	330 943 ⁽⁶⁾	21 559 ⁽⁶⁾	0	361 798 ⁽⁶⁾
Date d’acquisition	31 juillet 2022	31 juillet 2023	31 juillet 2023	31 juillet 2023	1 ^{er} août 2024
Modalités d’acquisition ⁽⁴⁾	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)
Nombre d’actions acquises au 31 décembre 2022	27 364 ⁽¹⁾	0	0	0	-
Nombre d’actions annulées ou caduques	49 927 ⁽¹⁾	0	4 571 ⁽⁶⁾	19 287	8 848 ⁽⁶⁾
Durée de la période de conservation	(5)	(5)	0	0	
Valeur unitaire à la date d’attribution initiale (en euros)	9,79	9,55 ⁽⁶⁾	9,55 ⁽⁶⁾	14	19,60 ⁽⁶⁾

	AGA 2020 Votalia #1	AGA 2021 Helexia	AGA 2021 Votalia #2	AGA 2021 Helexia	AGA 2022 Votalia	AGA 2022 Helexia
Date de l’Assemblée ayant autorisé l’attribution	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021	19 mai 2021
Date d’attribution par le Conseil d’Administration	21 juillet 2021	15 décembre 2021	15 décembre 2021	15 décembre 2021	26 juillet 2022	26 juillet 2022
Nombre d’actions pouvant être attribuées	3 423 291 ⁽⁶⁾	3 247 822 ⁽⁶⁾	3 234 887 ⁽⁶⁾	3 134 718 ⁽⁶⁾	3 124 143 ⁽⁶⁾	2 955 295 ⁽⁶⁾
Nombre total d’actions attribuées	175 469 ⁽⁶⁾	12 935 ⁽⁶⁾	100 169 ⁽⁶⁾	10 575 ⁽⁶⁾	168 848 ⁽⁶⁾	10 341 ⁽⁶⁾
<i>dont le nombre total d’actions attribuées aux mandataires sociaux</i>	70 483 ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-
• Laurence Mulliez	-	-	-	-	-	-
• Sébastien Clerc	70 483 ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	4	3	25	1	33	3
Nombre d’actions en cours d’acquisition	175 469 ⁽⁶⁾	12 935 ⁽⁶⁾	96 917 ⁽⁶⁾	10 575 ⁽⁶⁾	168 848 ⁽⁶⁾	10 341 ⁽⁶⁾
Date d’acquisition	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} août 2025	1 ^{er} août 2026	1 ^{er} août 2026
Modalités d’acquisition ⁽⁴⁾	(2)	(3)	(2)	(2)	(2)	(2)
Nombre d’actions acquises au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-
Nombre d’actions annulées ou caduques	-	-	3 252 ⁽⁶⁾	-	-	-
Durée de la période de conservation ⁽⁵⁾						
Valeur unitaire à la date d’attribution initiale (en euros)	19,60 ⁽⁶⁾	17,34 ⁽⁶⁾	17,34 ⁽⁶⁾	17,34 ⁽⁶⁾	20,11 ⁽⁶⁾	20,11 ⁽⁶⁾

(1) En tenant compte de l’ajustement du nombre d’actions attribuées gratuitement décidé à la suite de l’augmentation de capital de la Société de juillet 2019, conformément aux dispositions de l’article L. 228-99 du Code de commerce.

(2) Les actions seront définitivement acquises par leurs bénéficiaires à l’issue d’une période de quatre années.

(3) Période de trois ans au lieu de quatre ans ; ces attributions auraient dû avoir lieu respectivement en 2017, 2019 et 2020.

(4) Les actions seront définitivement attribuées sous réserve du respect d’une condition de présence et de l’atteinte des conditions de performance. Les conditions de performance concernent les critères suivants pour les plans Votalia : TRI, EBITDA, ROCE et RSE ; et les critères suivants pour Helexia : MWp en construction et/ou mise en service, coûts de développement, revenus hors IPP, EBITDA Energy Management, taux de financement externe des projets, RSE.

(5) Pour les mandataires sociaux : 30 % des actions sont soumises à l’obligation de conservation des actions au Nominatif, jusqu’au terme du mandat y compris en cas de renouvellement le cas échéant. Pour les bénéficiaires non-mandataires, la durée de la période de conservation est nulle.

(6) En tenant compte de l’ajustement (coefficient de 1,084) du nombre d’actions attribuées gratuitement décidé à la suite de l’augmentation de capital de la Société de décembre 2022, conformément aux dispositions de l’article L. 228-99 du Code de commerce.

13.7 Instruments dilutifs – Options de souscription d’actions

	Options de souscription d’actions
Date de l’Assemblée Générale ayant autorisé	11 juin 2015
Date d’attribution d’options par le Conseil d’Administration	6 août 2015
Nombre maximal d’actions à émettre autorisé	800 000
Nombre total d’options de souscription d’actions attribuées	201 204
Nombre d’actions de Voltalia auquel les options étaient susceptibles de donner droit à la date de leur attribution	221 249 ⁽¹⁾
<i>dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de la Société</i>	<i>0</i>
<i>dont le nombre total pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de filiales du Groupe</i>	<i>80 778 ⁽¹⁾</i>
Nombre de bénéficiaires non-mandataires	1
Point de départ d’exercice des options de souscription d’actions	7 août 2017
Date d’expiration des options de souscription d’actions	7 août 2022
Prix de souscription d’une action Voltalia	7,93 € ⁽¹⁾
Modalité d’exercice	⁽²⁾
Nombre d’actions de Voltalia souscrites au 31 décembre 2022	114 532 ⁽³⁾
Nombre cumulé d’options de souscription d’actions annulées ou caduques	106 717
Options de souscription d’actions restantes au 31 décembre 2022	0 ⁽¹⁾
Nombre total maximum d’actions de Voltalia pouvant être souscrites au 31 décembre 2022 (compte tenu des conditions d’exercice des options)	0 ⁽¹⁾
Nombre total maximum d’actions pouvant être souscrites sur exercice de l’ensemble des options en circulation au 31 décembre 2022 (en supposant remplies l’ensemble des conditions d’exercice desdites options)	0 ⁽¹⁾

(1) En tenant compte des ajustements du prix de souscription et du nombre d’actions pouvant être souscrites par exercice des options décidé à la suite des augmentations de capital de la Société de novembre 2016, juillet 2019 et décembre 2022, conformément aux dispositions de l’article L.228-99 du Code de commerce.

(2) L’exercice des options de souscription d’actions est soumis à des conditions de présence au sein du Groupe et des conditions de performance du Groupe.

(3) La dernière souscription d’actions a été opérée en 2021 pour un total de 28 370 actions et par l’exercice d’autant d’options de souscription.

NOTE 14 Financement et instruments dérivés

14.1 Règles et méthodes comptables

Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s’il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d’achat et de vente sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en compte de résultat lorsqu’ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en compte de résultat.

Hierarchie de justes valeurs des actifs et passifs financiers

Voltalia distingue trois catégories d’instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s’appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par le compte de résultat ou autres éléments du résultat global en date d’arrêté.

Les trois catégories sont définies comme telles :

- niveau 1 : instruments financiers faisant l’objet de cotations sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments financiers dont l’évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ; et
- niveau 3 : instruments financiers dont l’évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d’hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur et comptabilisés en Instruments dérivés actifs ou passifs dans l'état de la situation financière en « Autres actifs financiers courants » ou « Autres passifs financiers courants ».

Si l'instrument est désigné comme instrument de couverture de juste valeur d'actifs ou passifs comptabilisés au bilan, ses variations de valeur, comme celle du sous-jacent couvert sont enregistrées en compte de résultat sur la même période, en « Autres produits et charges financiers ».

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie futurs, les variations de juste valeur de sa part efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et seront recyclées au compte de résultat lorsque le sous-jacent couvert sera lui-même comptabilisé au compte de résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments de couverture, ainsi que les variations de juste valeur des instruments dérivés non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Dans le cas où le sous-jacent est activé au titre des coûts de construction, les impacts de variation des instruments dérivés enregistrés au compte de résultat, lui étant associés, sont eux aussi activés au titre des coûts de construction.

Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif net des intérêts à recevoir sur les placements et autres produits financiers.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier d'une part et les autres produits et charges financiers d'autre part.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués de dépôts à terme, prêts, titres non consolidés, placements, d'instruments dérivés, ainsi que des dettes relatives à des options de vente concédées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle.

Les titres de participations non consolidés et actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI sont enregistrés en juste valeur, la contrepartie de ces variations figurant en autres éléments du résultat global.

Les dépôts de garantie et les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette méthode n'aboutit pas à des différences importantes avec la valeur nominale des créances qui est retenue. En cas de difficulté de recouvrement des créances, des dépréciations sont constatées sur la base des prévisions d'encaissement.

Les prêts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Nonobstant les éventuels instruments financiers de valeur négative, les autres passifs financiers enregistrés par le Groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Dettes de location

Les règles et méthodes comptables relatives aux dettes de location sont présentées en Note 11.

Dettes obligataires convertibles avec une option de conversion ou/et d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »)

Les « OCEANE » sont reconnues sous deux composantes distinctes :

- une composante « dette » reconnue au coût amorti, qui a été déterminée par utilisation d'un taux d'intérêt marché pour une obligation non-convertible ayant des caractéristiques similaires. La valeur comptable reconnue, de cette dette, est nette de sa quote-part de coûts d'émission ; et
- une composante « option » reconnue en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le prix d'émission de l'obligation convertible OCEANE et la valeur de la composante « dette ». La valeur comptable reconnue de cette option est nette de sa quote-part de coûts d'émission et impôts différés afférents. Cette valeur n'est pas réévaluée mais peut être ajustée de toute conversion d'obligations.

14.2 Autres actifs et passifs financiers courants et non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	-	637	637	420
Actifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat	-	2 283	2 283	2 576
Prêts et comptes courants (Actif)	4 204	2 185	6 389	15 810
Prêts et comptes courants (Passif)	(163)	(14 712)	(14 875)	(14 093)
Dépôts et cautionnements	2 341	3 574	5 915	6 362
Juste valeur des instruments dérivés de couverture	50 661	-	50 661	(13 008)
Dettes relatives à des options de vente concédées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	(2 195)	(2 411)	(4 606)	(2 411)
Autres	2 613	-	2 613	1 622
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	57 461	(8 444)	49 017	(2 722)
<i>dont Autres actifs financiers</i>	<i>65 113</i>	<i>8 679</i>	<i>73 792</i>	<i>27 439</i>
<i>dont Autres passifs financiers</i>	<i>(7 652)</i>	<i>(17 123)</i>	<i>(24 775)</i>	<i>(30 161)</i>

Les prêts et comptes courants sont majoritairement liés à des participations dans des entreprises associées ou à des actionnaires n'ayant pas le contrôle dans des sociétés en intégration globale. Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont détaillées en Note 14.6.

14.3 Financements courants et non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts auprès établissements de crédit	Dettes de location	Dettes obligataires	Billets de trésorerie	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2020	765 312	61 133	7 981	-	4 862	839 288
Diminution	(96 150)	(8 719)	(226)	-	(34 125)	(139 220)
Augmentation	175 250	7 444	198 396	-	52 591	433 681
Intérêts capitalisés	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(75 359)	(3 541)	-	-	(6 288)	(85 188)
Écarts de conversion	10 013	510	66	-	240	10 829
Autres	(702)	(363)	(6 082)	-	(2 211)	(9 358)
Au 31 décembre 2021	778 364	56 464	200 135	-	15 069	1 050 032
Diminution	(80 415)	(11 549)	(70 654)	(421 498)	(33 903)	(618 019)
Augmentation	147 702	3 473	154 374	426 498	50 055	782 102
Intérêts capitalisés	73	-	-	-	(73)	-
Changement de méthode	13 935	16	-	-	-	13 951
Variations de périmètre	21 544	1 461	27 480	-	1 627	52 112
Écarts de conversion	36 135	1 880	(942)	-	771	37 844
Autres	(1 717)	(2 213)	(451)	-	(201)	(4 582)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	915 621	49 532	309 942	5 000	33 345	1 313 440

Les emprunts bancaires Corporate ont varié du fait :

- d'une émission complémentaire d'une obligation de type OCEANE en juillet 2022 de type OCEANE, pour 50 000 milliers d'euros ;
- de l'utilisation du programme d'émission de billets de trésorerie, mis en place en avril 2022 dont une partie a été remboursée en décembre 2022, lors du versement de l'augmentation de capital, pour clôturer à 5 000 milliers d'euros ;

- de tirages supplémentaires de ligne de crédit pour 56 666 milliers d'euros sur la partie *term loan* du crédit syndiqué de 170 000 milliers d'euros.

Les dettes attachées à des projets ont évolué du fait :

- de souscriptions de nouvelles dettes pour 240 211 milliers d'euros ;
- de remboursements de principal pour 85 564 milliers d'euros ;
- des écarts de conversion, pour 37 844 milliers d'euros principalement issus des dettes projet au Brésil et en Jordanie.

INCIDENCES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts auprès établissements de crédit	Dettes de location	Dettes obligataires	Billets de trésorerie	Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2021	778 364	56 464	200 135	-	15 069	1 050 032
Diminution (cash)	(79 708)	(11 549)	(70 654)	(421 498)	(33 903)	(617 312)
Augmentation (cash)	147 679	-	154 924	426 498	-	729 101
Autres flux (non cash)	69 286	4 617	25 537	-	52 179	151 619
AU 31 DÉCEMBRE 2022	915 621	49 532	309 942	5 000	33 345	1 313 440

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2022	Juste valeur au 31 décembre 2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédit	915 621	946 392	185 928	264 995	495 469
Dettes obligataires	309 942	320 665	59 503	258 335	2 827
Billets de trésorerie	5 000	5 000	5 000	-	-
Intérêts courus	33 176	33 176	33 176	-	-
Total dettes bancaires	1 263 739	1 305 233	283 607	523 330	498 296
Dettes de location	49 532	49 532	5 087	29 894	14 551
Intérêts courus sur dette de location	169	169	169	-	-
Total des dettes de location	49 701	49 701	5 256	29 894	14 551
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	1 313 440	1 354 934	288 863	553 224	512 847

Les dettes bancaires (hors intérêts courus) s'élèvent à 1 272 055 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont 356 666 milliers d'euros correspondent à des dettes Corporate

et 915 391 milliers d'euros correspondent à des dettes attachées à des projets.

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan 31 décembre 2021	Juste Valeur 31 décembre 2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédit	778 364	802 735	143 523	238 952	420 259
Dettes obligataires	200 135	209 305	239	204 938	4 127
Intérêts courus sur emprunts	14 702	14 702	14 702	-	-
Total des dettes bancaires	993 201	1 026 742	158 464	443 890	424 386
Dettes de location	56 464	56 464	7 081	34 454	14 930
Intérêts courus sur dette de location	367	367	367	-	-
Total des dettes de location	56 831	56 831	7 448	34 454	14 930
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	1 050 032	1 083 573	165 912	478 344	439 316

ANALYSE PAR TYPE DE TAUX ET DEVISE

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2022	Juste valeur au 31 décembre 2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Fixe	251 982	262 283	6 153	247 404	8 727
Variable	459 761	482 213	122 193	114 085	245 936
Révisable	518 820	527 559	122 086	161 840	243 633
Dettes bancaires (hors intérêts courus)	1 230 563	1 272 055	250 432	523 329	498 296
Fixe	6 923	6 923	6 923	-	-
Variable	3 645	3 645	3 645	-	-
Révisable	22 609	22 609	22 609	-	-
Intérêts courus	33 177	33 177	33 177	-	-
TOTAL DETTES BANCAIRES	1 263 740	1 305 232	283 609	523 329	498 296

Les dettes à taux révisables sont liées aux dettes des sociétés brésiliennes dont le capital est indexé sur le TJLP (*Taxa de Juro de Longo Prazo*) et/ou le ICPA (*Índice de Preços ao Consumidor Amplo*).

Il est important de noter que les dettes à taux variables sont couvertes par des swaps de taux, ramenant celles-ci

à des dettes à taux fixe (voir Note 14.6). Les dettes révisables sur les sociétés brésiliennes ne sont pas couvertes par des swaps de taux, en effet, les contrats de vente d'électricité ainsi que les taux d'intérêt bancaires sont tous deux indexés sur l'inflation, neutralisant ainsi le risque de taux.

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2022	Juste valeur au 31 décembre 2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
EUR	644 563	659 916	164 572	363 014	132 332
GBP	25 091	25 091	4 842	1 864	18 385
USD	87 598	91 708	5 484	24 997	61 228
BRL	473 311	495 340	75 533	133 456	286 351
Dettes bancaires (hors intérêts courus)	1 230 563	1 272 055	250 431	523 331	498 296
EUR	8 565	8 565	8 565	-	-
GBP	-	-	-	-	-
USD	1 971	1 971	1 971	-	-
BRL	22 640	22 640	22 640	-	-
Intérêts courus	33 176	33 176	33 176	-	-
TOTAL DETTES BANCAIRES	1 263 739	1 305 231	283 607	523 331	498 296

14.4 Hiérarchie de justes valeurs des actifs et passifs financiers

Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers tels qu'enregistrés au bilan (« valeur au bilan »), décomposés selon leur classification IFRS, ainsi que leurs « justes valeurs ». Les modes de valorisation sont :

- pour les « instruments dérivés actifs et passifs », qui sont des instruments de couverture de taux et de change : des prix basés sur des données observables (niveau 2) ;

- pour la « trésorerie et équivalents de trésorerie » : des prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1) ;
- pour les autres actifs et passifs financiers : des prix basés sur des données non observables (niveau 3).

La principale différence entre la juste valeur et la valeur au bilan est liée au traitement des frais sur les emprunts.

Catégories d'actifs et de passifs financiers au 31 décembre 2022

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Actifs et passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	2 283	636	5 759	8 678	8 678
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-
Actifs non courants	2 283	636	5 759	8 678	8 678
Créances commerciales	-	-	152 579	152 579	152 579
Autres actifs financiers courants	-	-	9 725	9 725	9 725
Instruments financiers actifs	1 205	54 183	-	55 388	55 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	383 557	-	-	383 557	383 557
Actifs courants	384 762	54 183	162 304	601 249	601 249
TOTAL ACTIF	387 045	54 819	168 063	609 927	609 927
Emprunts à long terme	-	-	1 033 081	1 033 081	1 066 071
Autres passifs financiers non courants	-	-	17 123	17 123	17 123
Passifs non courants	-	-	1 050 204	1 050 204	1 083 194
Emprunts à court terme	-	-	288 228	288 228	288 863
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (hors avances et acomptes)	-	-	186 549	186 549	186 549
Autres passifs financiers courants	-	-	3 788	3 788	3 788
Instruments financiers passifs	907	3 820	-	4 727	4 727
Passifs courants	907	3 820	478 565	483 292	483 927
TOTAL PASSIF	907	3 820	1 528 769	1 533 496	1 567 121

Les autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat correspondent à des fonds de placements, ainsi qu'à des obligations convertibles en action souscrites par le Groupe auprès de filiales consolidées en mise en équivalence.

Les autres actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI correspondent à des titres non consolidés.

Catégories d'actifs et de passifs financiers au 31 décembre 2021

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Actifs et passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	1 456	420	14 770	16 646	16 646
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-
Actifs non courants	1 456	420	14 770	16 646	16 646
Créances commerciales	-	-	94 955	94 955	94 955
Autres actifs financiers courants	-	-	10 681	10 681	10 681
Instruments financiers actifs	22	90	-	112	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	291 404	-	-	291 404	291 404
Actifs courants	291 426	90	105 636	397 152	397 152
TOTAL ACTIF	292 882	510	120 406	413 798	413 798
Emprunts à long terme	-	-	889 498	889 498	917 661
Autres passifs financiers non courants	-	-	14 810	14 810	14 810
Passifs non courants	-	-	904 308	904 308	932 471
Emprunts à court terme	-	-	167 400	167 400	165 912
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (hors avances et acomptes)	-	-	153 852	153 852	153 852
Autres passifs financiers courants	-	-	2 542	2 542	2 542
Instruments financiers passifs	327	12 793	-	13 120	13 120
Passifs courants	327	12 793	323 794	336 914	335 426
TOTAL PASSIF	327	12 793	1 228 102	1 241 222	1 267 897

14.5 Résultat financier

En milliers d'euros

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	(51 110)	(41 493)
Intérêts sur dettes de location	(2 495)	(2 572)
Intérêts sur financement obligataires	(9 422)	(6 333)
Coût net de l'endettement financier	(63 027)	(50 398)
Pertes de change nettes des effets de couverture	(13 080)	(2 776)
Gains de change nets des effets de couverture	22 179	4 307
Autres produits et charges	8 988	5 014
Autres produits et charges financiers	18 087	6 545
RÉSULTAT FINANCIER	(44 940)	(43 853)

La hausse du « coût net de l'endettement financier » est principalement expliquée par :

- de nouvelles souscriptions de dettes Projets, notamment au Brésil, Royaume-Uni et Grèce (voir Note 14.3) ;
- les charges d'intérêts des OCEANE émises en juillet 2022 pour (2 029) milliers d'euros.

Les « Autres produits et charges » financières correspondent principalement aux intérêts générés par des excédents de trésorerie (voir Note 12) pour 15 285 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 4 742 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

14.6 Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2022, les seuls instruments financiers dérivés comptabilisés par le Groupe sont des actifs ou des passifs de couverture de change et de taux éligibles à la comptabilité de couverture en application des dispositions d'IFRS.

Instruments de couverture de taux éligibles à la comptabilité de couverture

Notionnel en millions		Échéance de l'instrument de couverture	Juste valeur au 31 décembre 2021	Juste valeur au 31 décembre 2022	Variation de juste valeur	
					Impact capitaux propres	Écart de conversion
12,9	EUR	30/06/2025	(245)	-	245	-
7,8	EUR	31/12/2029	(712)	317	1 029	-
4,3	EUR	31/08/2038	(288)	357	645	-
4,8	EUR	01/01/2038	(217)	462	679	-
3,7	EUR	01/10/2040	63	758	695	-
9,8	EUR	30/06/2038	(769)	1 084	1 852	-
13,7	EUR	01/06/2037	(861)	1 223	2 084	-
37,0	EUR	01/07/2044	(1 413)	6 008	7 421	-
16,0	EUR	29/03/2041	(1 024)	1 872	2 896	-
24,0	EUR	31/03/2041	(1 544)	2 808	4 352	-
13,6	EUR	31/08/2042	(180)	2 873	3 053	-
7,3	EUR	30/04/2040	(397)	935	1 332	-
1,0	EUR	30/09/2030	(23)	99	122	-
0,5	EUR	30/09/2028	(9)	41	50	-
0,2	EUR	31/12/2026	(14)	3	17	-
8,7	EUR	31/03/2028	(253)	745	998	-
7,8	EUR	30/06/2033	(494)	958	1 453	-
9,6	EUR	31/12/2028	(306)	808	1 114	-
0,5	EUR	31/12/2030	(30)	51	81	-
0,5	EUR	31/12/2030	(23)	52	75	-
2,4	EUR	31/12/2030	(131)	226	357	-
10,0	EUR	29/12/2032	(636)	1 126	1 762	-
11,2	USD	15/09/2031	(538)	784	1 321	(53)
11,2	USD	15/09/2031	(538)	784	1 321	(53)
11,2	USD	15/09/2031	(534)	786	1 321	(53)
22,8	USD	15/03/2032	(1 320)	1 472	2 792	(124)
3,5	EUR	01/01/2031	15	367	352	-
16,6	EUR	31/07/2040	(235)	3 247	3 482	-
18,1	EUR	31/12/2030	171	1 639	1 469	-
45,0	EUR	21/05/2024	-	1 451	1 451	-
34,0	EUR	31/03/2044	-	1 107	1 107	-
6,4	EUR	29/06/2040	-	528	528	-
4,8	EUR	30/12/2033	-	313	313	-
4,0	EUR	10/01/2041	12	881	869	-
19,2	GBP	29/01/2038	-	(706)	(706)	27
0,3	GBP	29/01/2038	-	(806)	(806)	31
81,7	EUR	31/12/2046	-	3 203	506	-
63,3	EUR	31/12/2040	-	2 076	196	-
TOTAL			(12 474)	39 933	47 830	(227)

Afin de se couvrir contre une exposition à la hausse des taux d'intérêt relatifs aux financements à taux variable souscrits, les filiales du Groupe ont conclu des swaps de taux dont les caractéristiques en termes de nominal et de dates fixing s'adosent exactement aux caractéristiques de l'élément couvert. Par conséquent, ces instruments financiers participant à la stratégie de couverture de flux de trésorerie du Groupe, sont considérés comme totalement efficaces.

Instruments de couverture de change éligibles à la comptabilité de couverture

Au 31 décembre 2022, aucun instrument dérivé de change éligible à la comptabilité de couverture n'a été comptabilisé.

Instruments de couverture de change non éligibles à la comptabilité de couverture

Notionnel en millions		Échéance de l'instrument de couverture	Juste valeur au 31 décembre 2021	Juste valeur au 31 décembre 2022	Variation de juste valeur		
					Impact résultat	Impact capitaux propres	Écart de conversion
28,7	USD	08/07/2022	(55)	-	55	-	-
55,0	BRL	08/07/2022	22	-	(22)	-	-
0,9	USD	30/08/2022	(3)	-	3	-	-
0,8	USD	15/07/2022	(2)	-	2	-	-
9,4	USD	25/07/2022	-	-	-	-	-
9,4	USD	11/07/2022	-	-	-	-	-
6,6	USD	05/07/2022	-	-	-	-	-
5,2	BRL	28/12/2022	-	-	-	-	-
27,6	BRL	27/01/2023	-	(626)	(626)	-	-
12,6	BRL	25/11/2022	-	-	-	-	-
0,1	EUR	01/09/2022	-	-	-	-	-
0,5	EUR	01/07/2022	-	-	-	-	-
5,2	BRL	28/11/2022	-	-	-	-	-
27,3	BRL	27/10/2022	-	-	-	-	-
7,3	BRL	24/02/2023	-	(134)	(134)	-	-
10,0	USD	30/06/2022	(73)	-	73	-	-
1,7	USD	13/01/2022	(27)	-	27	-	-
0,3	USD	01/04/2022	(1)	-	1	-	-
0,3	USD	10/05/2022	(1)	-	1	-	-
6,3	USD	01/07/2022	(8)	-	8	-	-
7,1	USD	01/06/2022	(9)	-	9	-	-
1,5	USD	01/08/2022	(2)	-	2	-	-
33,0	BRL	03/03/2023	-	99	99	-	-
6,7	USD	30/03/2023	-	(466)	-	(466)	-
6,7	USD	27/04/2023	-	(464)	-	(464)	-
6,7	USD	30/03/2023	-	(461)	-	(461)	-
6,7	USD	27/06/2023	-	(460)	-	(460)	-
6,7	USD	28/07/2023	-	(457)	-	(457)	-
28,9	BRL	10/01/2022	(94)	-	94	-	-
12,5	BRL	23/02/2022	(12)	-	12	-	-
20,0	BRL	23/02/2022	(18)	-	18	-	-
15,0	BRL	23/02/2022	(12)	-	12	-	-
45,4	BRL	06/01/2023	-	511	511	-	-
20,0	BRL	18/05/2022	-	-	-	-	-
30,3	BRL	23/02/2023	-	69	69	-	-
97,3	BRL	18/05/2022	-	-	-	-	-
7,5	BRL	06/01/2023	-	93	93	-	-
45,0	BRL	23/02/2023	-	105	105	-	-
44,9	BRL	23/03/2022	-	95	95	-	-
45,0	BRL	24/04/2023	-	97	97	-	-
3,2	USD	29/12/2022	-	-	-	-	-
3,1	USD	23/12/2022	-	-	-	-	-
3,2	USD	06/01/2023	-	9	-	9	(0)
3,2	USD	27/01/2023	-	50	-	50	(2)
3,2	USD	20/01/2023	-	51	-	51	(2)
3,1	USD	13/01/2023	-	50	-	50	(2)
3,2	USD	28/10/2023	-	-	-	-	-
3,3	USD	04/11/2023	-	-	-	-	-
3,1	USD	11/11/2022	-	-	-	-	-
3,1	USD	18/11/2022	-	-	-	-	-
3,2	USD	25/11/2022	-	-	-	-	-
3,2	USD	02/12/2022	-	-	-	-	-
3,2	USD	09/12/2022	-	-	-	-	-
3,2	USD	16/12/2022	-	-	-	-	-
TOTAL			(295)	(1 838)	603	(2 146)	(6)

Au 31 décembre 2022, aucun instrument dérivé non éligible à la comptabilité de couverture n'a été comptabilisé.

Autres instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture

Dans le cadre du développement de son activité en Albanie, le Groupe, au titre de la partie de la production non couverte par un contrat de vente à un prix garanti auprès du distributeur national d'électricité, a souhaité se couvrir contre le risque de baisse du prix spot de l'électricité sur le marché local. Dans

cette perspective, le Groupe a contracté un instrument de couverture sur une période d'environ 10 ans. Au 31 décembre 2022, la juste valeur de cet instrument ressort à 12 577 milliers d'euros et ce montant a été comptabilisé en autres éléments du résultat global, dans la mesure où il s'agit d'un instrument éligible à la comptabilité de couverture.

14.7 Risque de change

Le tableau ci-dessous synthétise l'exposition au risque de change sur les « Total produits », l'EBIT et les capitaux propres :

En milliers d'euros	Impact total produits		Impact EBIT		Impact capitaux propres	
	Appréciation de 10 %	Dépréciation de 10 %	Appréciation de 10 %	Dépréciation de 10 %	Appréciation de 10 %	Dépréciation de 10 %
BRL	16 449	(13 459)	5 788	(4 736)	8 051	(6 588)
JOD	2 243	(1 835)	1 173	(960)	1 719	(1 406)
USD	1 419	(1 161)	219	(179)	(409)	334
GBP	1 916	(1 567)	595	(487)	(2 631)	2 153
Autres	187	(153)	(333)	272	(3 470)	2 839
TOTAL	22 214	(18 175)	7 443	(6 090)	3 261	(2 668)

L'impact sur les capitaux propres dépend de la position de la situation nette de chaque société.

14.8 Risque de taux

Situation des emprunts (situation en juste valeur)

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Variation
Emprunts à taux fixe	262 283	299 845	(37 562)
Dont Projets	14 478	90 540	(76 062)
Dont Corporate	247 805	209 305	38 501
Emprunts à taux variable	482 214	444 521	37 693
Dont Projets couverts par un SWAP de taux	319 724	281 294	38 430
Dont Projets non couverts	60 823	38 227	22 596
Dont Corporate couvert	45 000	0	45 000
Dont Corporate non couverts	56 667	125 000	(68 333)
Emprunts à taux révisable	527 559	267 673	259 886
Dont Projets	527 559	267 673	259 886
Dont Corporate	0	0	0
TOTAL EMPRUNTS	1 272 055	1 012 039	260 016
Échéance ≤ 1 an	250 431	143 762	106 669
Échéance 1 à 5 ans	523 330	443 890	79 440
Échéance ≥ 5 ans	498 296	424 386	73 910
TOTAL PAR ÉCHÉANCE	1 272 055	1 012 039	260 016

Au 31 décembre 2022, 79 % de l'endettement du Groupe est composé de prêts à taux variable ou révisable exposé au risque de taux.

La part Corporate correspond à 27 % de l'endettement total du Groupe.

Les emprunts à taux révisable pour 527 559 milliers d'euros, représentent 41 % de l'endettement total du Groupe et correspondent à des emprunts contractés au Brésil dont

l'évolution des taux est considérée comme naturellement couverte, les contrats de vente d'électricité étant indexés sur l'inflation fortement corrélée aux taux d'emprunt, les effets se compensant.

Les financements de projets à taux variable faisant l'objet de swaps de taux représentent 25 % de l'endettement total du Groupe.

Le tableau ci-dessous synthétise l'exposition nette au risque de taux, avant et après opérations de couverture au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	Passifs financiers avant couverture		Passifs financiers après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	6 153	244 280	21 951	211 310
De 1 an à 5 ans	247 404	275 926	381 416	147 639
Plus de 5 ans	8 727	489 569	223 640	286 101
TOTAL	262 283	1 009 773	627 007	645 050

Une augmentation de 100 points de base sur les emprunts souscrits par le Groupe (emprunts à taux révisables ou variables non couverts) avant le 31 décembre 2023 représenterait environ 5 883 milliers d'euros de surcoût en 2023 et un montant cumulé d'environ 42 277 milliers d'euros sur la durée totale des emprunts.

À noter que les emprunts à taux variable non couverts sont principalement des emprunts souscrits au Brésil.

14.9 Risque de liquidité

Le Groupe n'a constaté aucune indication que ses crédits syndiqués ne respectaient pas leurs covenants de ratios financiers, de Structure Financière et de Ratio de *Loan to Value*.

Les ratios financiers les plus couramment utilisés dans le Groupe sont le Ratio DSCR (Debt Service Coverage Ratio ou Ratio de Couverture du Service de la Dette) et le Ratio d'Endettement (ou Ratio Gearing).

NOTE 15 Provisions courantes et non courantes

15.1 Règles et méthodes comptables

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe :

- a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- considère qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- peut estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Pour les centrales éoliennes, Voltalia a une obligation de démantèlement et de remise en état à l'issue de la période de production. Cette obligation inclut le démantèlement des installations de production, l'excavation d'une partie des fondations, la remise en état des terrains sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état, la valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement, qui par exemple en France relève du décret n° 2011-652.

Une provision pour démantèlement du parc est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le coût fait l'objet d'une estimation chaque année et qui est amorti linéairement sur la durée d'utilité du bien. En cas de changement d'estimation qui conduit à augmenter la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement sera augmentée en conséquence. En revanche, si le changement d'estimation conduit à diminuer la provision, la valeur de l'actif de démantèlement sera réduite d'autant.

Dans de rares cas, les obligations d'entretien souscrites par le Groupe qui respectent les conditions de provisionnement ci-avant récapitulées ont dû être enregistrées en tant que passif. Pour ces provisions, comme pour l'ensemble des provisions, le Groupe procède à la révision régulière de leur évaluation, devant en tout état de cause refléter la meilleure estimation de fin de période.

L'activité de Construction du Groupe entraîne des obligations de garantie qui font l'objet de provisions. Ces contrats de construction amènent des risques de surcoût ou de pénalités qui font l'objet de provisions pour risques.

15.2 État des provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Provision pour litiges & contentieux sur affaires	Provisions pour garanties	Provisions pour risques sociaux et fiscaux	Provisions pour charges	Total
Au 31 décembre 2020	4 631	1 893	1 300	3 165	10 989
Dotations en compte de résultat	1 176	2 075	2 486	1 256	6 993
Dotations en actif de démantèlement	-	-	-	1 320	1 320
Reprises utilisées	(3 891)	(39)	-	(241)	(4 171)
Reprises non utilisées	-	(700)	(472)	(297)	(1 469)
Variations de périmètre	-	-	-	(12)	(12)
Écarts de conversion	33	15	54	62	164
Autres	3	-	(72)	-	(69)
Au 31 décembre 2021	1 952	3 244	3 296	5 252	13 744
Dotations en compte de résultat	791	1 901	2 107	46	4 845
Dotations en actif de démantèlement	-	-	-	359	359
Reprises utilisées	(316)	-	(14)	-	(330)
Reprises non utilisées	(1187)	(532)	(290)	(1 351)	(3 360)
Variations de périmètre	10 305	-	-	26	10 331
Écarts de conversion	60	(10)	138	49	237
Autres	-	(763)	568	(17)	(212)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	11 604	3 840	5 805	4 364	25 613

Au 31 décembre 2022, les provisions sont principalement relatives :

- aux provisions pour litiges et contentieux sur affaires qui sont en hausse principalement liée à l'acquisition de Cap Sud, toutefois limité par la reprise de provision suite à la clôture de plusieurs litiges ;
- à l'augmentation des provisions pour garanties qui est principalement liée à l'activité croissante de Construction ;
- aux provisions pour risques sociaux et fiscaux qui couvrent essentiellement des risques sociaux au Brésil et des risques fiscaux (hors impôts société) en France ;
- aux autres provisions pour charges qui se rapportent aux pertes à terminaison en baisse du fait de l'avancement des projets à marge négative et de la constitution d'une provision pour démantèlement, en hausse cohérente avec l'augmentation de la capacité installée.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Provisions non courantes	17 155	8 521
Provisions courantes	8 458	5 223
TOTAL PROVISIONS	25 613	13 744

NOTE 16 Actifs et passifs non financiers

16.1 Règles et méthodes comptables

Stocks et encours

Les stocks de pièces détachées sont évalués à leur coût historique et avec l'application de la méthode FIFO (« First In, First Out »). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'achat.

Créances commerciales

Les créances commerciales sont reconnues à leur juste valeur et font l'objet d'un test de dépréciation conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues.

L'évolution du risque de crédit des créances commerciales est suivie sur une base de portefeuille à l'exception de celle des clients les plus significatifs dont l'évolution du risque de crédit est suivie sur une base individuelle.

16.2 Actifs et passifs non financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2021	Variation du besoin en fonds de roulement	Impôts payés sur les résultats	Créances sur cession et dettes d'acquisition	Flux d'investissement corporels et incorporels	Autres variations sans impact en trésorerie	Au 31 décembre 2022
Stocks et encours	20 605	52 992	-	-	-	(1 515)	72 082
Stocks et encours – Dépréciation	(3 734)	-	-	-	-	(1 075)	(4 809)
Avances, acomptes et charges constatées d'avance	46 167	54 217	-	-	18 402	1 286	120 072
Stocks, avances, acomptes et charges constatées d'avance	63 038	107 209	-	-	18 402	(1 304)	187 345
Créances commerciales	86 491	25 137	-	8 295	-	22 895	142 818
Créances commerciales – Dépréciation	(14 335)	-	-	-	-	(2 873)	(17 208)
Créances commerciales	72 156	25 137	-	8 295	-	20 022	125 610
Actifs de contrat	22 799	-	-	-	-	4 170	26 969
Crédits d'impôts sur les résultats	3 142	-	2 457	-	-	36	5 635
Créances sur personnel et organismes sociaux	383	653	-	-	-	18	1 054
Autres actifs	41 654	16 540	-	-	-	9 187	67 381
Autres actifs – Dépréciation	(1 001)	-	-	-	-	2	(999)
Autres actifs courants	44 178	17 193	2 457	-	-	9 243	73 071
Autres actifs non courants	-	5 015	-	-	-	(5 015)	-
Actifs d'impôts différés	1 521	-	-	-	-	565	2 086
ACTIFS NON FINANCIERS	203 692	154 554	2 457	8 295	18 402	27 681	415 081

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2021	Variation du besoin en fonds de roulement	Impôts payés sur les résultats	Créances sur cession et dettes d'acquisition	Flux d'investissement corporels et incorporels	Autres variations sans impact en trésorerie	Au 31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	146 171	44 560	-	-	(101 124)	88 659	178 266
Avances, acomptes et produits constatés d'avance	85 560	37 622	-	-	-	(59 696)	63 486
Dettes fournisseurs, avances, acomptes et produits constatés d'avance	231 731	82 182	-	-	(101 124)	28 963	241 752
Passifs de contrat	5 792	-	-	-	-	(404)	5 388
Dettes d'impôts société sur les résultats	3 216	-	3 010	-	-	305	6 531
Dettes sur personnel et organismes sociaux	16 486	5 315	-	-	-	553	22 354
Autres passifs	9 421	15 646	-	-	12	4 021	29 100
Autres passifs courants	29 123	20 961	3 010	-	12	4 879	57 985
Autres passifs non courants	39	529	-	-	-	(568)	-
Passifs d'impôts différés	16 648	-	-	-	-	9 250	25 898
PASSIFS NON FINANCIERS	283 333	103 672	3 010	-	(101 112)	42 120	331 023
ACTIFS ET PASSIFS NON FINANCIERS NETS	(79 641)	50 882	(553)	8 295	119 514	(14 439)	84 058

Les variations du besoin en fonds de roulement sont principalement générées par l'activité de Construction de centrales pour tiers et pour compte propre.

La forte activité de Construction en 2022 se traduit par une croissance des « Stocks, avances, acomptes et charges constatées d'avance ».

Les actifs et passifs de contrat reflètent l'évolution de cette même activité de Construction.

Les créances commerciales demeurent maîtrisées.

Les autres actifs sont essentiellement constitués de créances fiscales.

Maturité des créances clients

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Créances clients brutes	100 988	67 664
Dont non échues	71 542	41 306
Dont échues	29 446	26 358
Inférieur à 1 mois	5 655	6 597
1 à 3 mois	2 797	877
3 à 6 mois	1 481	1 390
6 à 12 mois	2 054	1 377
Supérieur à 12 mois	17 459	16 117
Dépréciations	(17 208)	(14 335)
Créances clients nettes	83 780	53 329
Autres créances commerciales	41 830	18 827
Créances commerciales	125 610	72 156

La variation des dépréciations de créances clients s'explique principalement par la dépréciation des créances clients provenant de nouvelles acquisitions opérées en 2022, dont

Buck & Co Voltalia pour (1 350) milliers d'euros, les activités à Budapest pour (812) milliers d'euros et le projet Capstice pour (421) milliers d'euros.

Réconciliation des variations d'actifs et passifs avec le tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	Au 31 décembre 2022
Variation des actifs et passifs ayant une incidence en variation du besoin en fonds de roulement	16	(51 716)
Ajustement lié au change réalisé sur actifs et passifs ayant une incidence en variation du besoin en fonds de roulement	16	829
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(50 887)
Impôts exigibles	10	(17 010)
Variation des actifs et passifs d'impôts sur les résultats	16	555
IMPÔTS PAYÉS SUR LES RÉSULTATS		(16 455)
Acquisitions de titres	7	(31)
Cessions de titres	16	115
Incidence des variations de périmètre		(27 772)
<i>dont Produits de cessions d'actifs (parcs et projets en développement)</i>	7	32 680
<i>dont Variation des actifs et passifs relatifs à des créances sur cession et des dettes d'acquisition</i>	16	(8 295)
FLUX NET D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS		(27 968)

NOTE 17 Engagement hors bilan

17.1 Engagements donnés

Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Engagements donnés par le Groupe au bénéfice de fournisseurs	11 761	60 171
Engagements donnés par le Groupe au bénéfice de clients	251 087	144 584
Engagements donnés par le Groupe au bénéfice d'entités gouvernementales et administrations (dont ICPE)	42 149	-
Garanties relatives au décret de mise en sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	2 816	1 319
ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	304 997	206 074

Les engagements donnés par le Groupe au bénéfice de fournisseurs sont des garanties de paiement (SBLC de paiement), principalement données aux équipementiers dans le cadre des constructions. La diminution de 48 410 milliers d'euros en 2022 est directement liée à la mainlevée des engagements émis sur l'année 2021 au titre des projets solaires photovoltaïques « Serra do Mel », ayant contribué, sur l'année 2021, à l'augmentation significative de ces engagements.

L'augmentation des engagements émis en faveur de clients, en 2022, pour 106 503 milliers d'euros, témoigne d'un accroissement d'activité et du développement sur certains nouveaux pays, notamment en Afrique et en Europe.

Les engagements donnés par le Groupe à ses clients sont majoritairement constitués de garanties dans lesquelles le Groupe se porte garant et solidaire de la bonne exécution des engagements contractuels pris sur des contrats d'étude, conception, développement, construction, exploitation et maintenance. Ces garanties sont, en général, consenties

pour la durée totale du contrat concerné avec un montant d'engagement plafonné. Elles constituent la majorité des engagements du Groupe envers ses clients.

Dans le cadre de la mise en sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les sociétés du Groupe concernées par cette obligation bénéficient d'un arrêté d'antériorité et ont souscrit des assurances caution auprès d'un assureur de premier plan en juillet 2016. L'obligation de démantèlement est comptabilisée comme un actif de démantèlement. Le montant des garanties financières de démantèlement s'élève à 2 816 milliers d'euros. L'augmentation de ces engagements enregistrée sur l'année 2022 se justifie par l'émission de nouvelles garanties de démantèlement sur la période.

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés par le Groupe dans le cadre de nos activités opérationnelles représentaient 304 997 milliers d'euros.

Engagements donnés liés aux activités de financement

Dans le cadre de la mise en place des financements de projets, le Groupe est amené à souscrire des garanties financières au profit de ses partenaires bancaires. Au 31 décembre 2022, ces engagements s'élevaient à 21 356 milliers d'euros.

Sûretés

Les dettes contractées par le Groupe dans le cadre de financements de projets sont assorties de sûretés réelles (hypothèques, gage sur les équipements, nantissement de titres et de créances et comptes de réserve) données en garantie du montant de remboursement à hauteur de 922 584 milliers d'euros. Ce montant correspond au capital restant dû au 31 décembre 2022 des dettes sur projets en exploitation ou en construction bénéficiant d'un financement bancaire. L'échéance la plus lointaine de ces dettes est en 2044 (projet Sarry en France).

17.2 Engagements reçus

Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Engagements reçus par le Groupe de fournisseurs	14 008	18 861
Engagements reçus par le Groupe de clients	44 540	2 302
Subventions reçues par le Groupe d'entités publiques (gouvernement et administration)	0	197
ENGAGEMENTS REÇUS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	58 548	21 360

Les engagements reçus de fournisseurs sont principalement des garanties de bonne exécution/bonne fin ou de restitution d'acompte accordées en faveur de Voltalia ou autres entités du Groupe dans le cadre de contrats d'approvisionnement conclus par les filiales auprès de fournisseurs. 9 % de ces engagements reçus sont liés aux activités opérationnelles du Brésil.

L'augmentation significative des engagements reçus de nos clients sur l'année 2022 accompagne l'accroissement d'activité et la signature de nouveaux contrats, principalement au Brésil, dans le cadre des projets solaires photovoltaïques « Serra do Mel », dont les principaux clients sont Flextronics International Tecnologia Ltda et Sungrow do Brasil Representação Comercial, Instalação e Manutenção de Equipamentos Ltda. Les engagements reçus de nos clients au titre de projets situés au Brésil, en faveur d'entités brésiliennes du Groupe, s'élevaient à 31,2 millions d'euros, dont 21,9 millions d'euros au profit des projets « Serra do Mel ».

Engagements reçus de financements

Le Groupe bénéficie des engagements de financement suivants au 31 décembre 2022 :

- une ligne de crédit syndiqué de 70 000 milliers d'euros à échéance décembre 2024 : cette ligne n'est pas utilisée ;
- une ligne de crédit syndiqué de 100 000 milliers d'euros à échéance mai 2024 : cette ligne est utilisée à hauteur de 45 000 milliers d'euros ;

- une ligne de crédit syndiqué de 170 000 milliers d'euros à échéance juin 2026 : cette ligne est utilisée à hauteur de 56 667 milliers d'euros ;
- une ligne de crédit syndiqué de 200 000 milliers d'euros à échéance novembre 2027 : cette ligne n'est pas utilisée ;
- une obligation convertible émise pour un montant de 250 000 milliers d'euros à échéance janvier 2025 ;
- des lignes de crédit bilatérales non confirmées, non utilisées pour 15 000 milliers d'euros.

17.3 Informations relatives aux parties liées

Prêts consentis aux associés et dirigeants

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'avait accordé aucun prêt aux dirigeants ou aux associés du Groupe.

Transactions avec les parties liées

Les opérations effectuées par le Groupe avec ses participations non consolidées ou participations dans des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés présentés par le Groupe.

Rémunération des dirigeants

Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Laurence MULLIEZ – Président du Conseil d'Administration

En euros

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rémunération due au titre de l'exercice ⁽¹⁾	110 000	125 000
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice ⁽²⁾	-	76 282
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice	433 245 ⁽³⁾	-
TOTAL	543 245	201 282

(1) La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration a été approuvée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018.

(2) Le 31 juillet 2022, le Président du Conseil d'Administration a acquis définitivement des actions de la société Voltalia. La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition, i.e. 19,63 euros unitaire (cours du 1^{er} août 2022 : premier jour de cotation suivant le dimanche 31 juillet 2022, date d'acquisition). Le Président du Conseil d'Administration a par ailleurs acquis définitivement 1 439 actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 67 158 euros.

(3) Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de 21,25 euros du 21 juillet 2021, date d'attribution du plan.

Rémunération du Directeur Général

Sébastien CLERC – Directeur Général

En euros

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rémunération attribuée au titre de l'exercice	576 726	643 476
Valorisation des actions gratuites devenues disponibles au cours de l'exercice	-	360 583 ⁽¹⁾
Valorisation des options, des BSPCE et des BSA attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à actions gratuites attribués au cours de l'exercice	3 808 425 ⁽²⁾	-
TOTAL	4 385 151	1 004 059

(1) La valorisation des attributions de titres devenus disponibles est effectuée à la date d'acquisition le 31 juillet 2022. En outre, à la même date, le Directeur Général a acquis définitivement des actions gratuites de la société Voltalia Investissement pour un montant de 317 356 euros.

(2) En 2021, au vu des conditions de marché très compétitives et l'absence de dotation en 2020, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de faire une attribution complémentaire à la dotation 2021. Les deux dotations réalisées en 2021 restent soumises à des conditions de performance qui alignent l'intérêt des actionnaires avec celui du dirigeant. Le montant estimé des droits à actions gratuites de Voltalia SA représente la juste valeur dans le cas d'atteinte de 100 % des conditions de présence et de performance, valorisé au cours de bourse de l'action Voltalia SA de 21,25 euros du 21 juillet 2021, date d'attribution par le Conseil d'Administration.

NOTE 18 Liste des sociétés – Périmètre de consolidation

Les pourcentages présentés dans les tableaux ci-dessous, correspondent au pourcentage d'intérêt du Groupe, à la date de clôture des exercices.

18.1 Liste des sociétés consolidées en intégration globale

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Société Mère	Voltafia SA	100 %	100 %
Belgique	Helexia International Development	100 %	100 %
	Green Energy Solutions Invest	100 %	100 %
	Helexia Belgium I	100 %	100 %
	Helexia Flanders	60 %	60 %
	N&B Renewable Energy	100 %	24 %
Espagne	Voltafia Renovables España S.A.U.	100 %	100 %
	Solar Parks Construccion Parques Solares ETVE SA	100 %	100 %
	Voltafia Holding Colombia, S.L.	100 %	100 %
	Helexia Solar I SL	100 %	100 %
	VLT Investment Spain-Mex I	100 %	100 %
	Helexia Servicios Energeticos SL	100 %	100 %
	Greensolver Renovables Spain	100 %	100 %
	Vlt Renovables I SL	100 %	100 %
	Vlt Renovables II SL	100 %	100 %
	Vlt Renovables III SL	100 %	100 %
	Helexia Solar II S.L.	100 %	100 %
	Helexia Solar III S.L.	100 %	100 %
	Helexia Solar IV S.L.	100 %	-
France	Parc Solaire du Pagap	100 %	100 %
	Voltafia Distribution SAS	100 %	100 %
	MTSFR Parroc	100 %	100 %
	Anelia	100 %	100 %
	Parc Éolien Argenteuil	100 %	100 %
	Parc Éolien Laignes	100 %	100 %
	Parc Éolien Sarry	100 %	100 %
	La Faye Énergies	100 %	100 %
	Échauffour Énergies	100 %	100 %
	Parc Éolien Coulmier	100 %	100 %
	3VD	100 %	100 %
	Taconnaz Énergie	67 %	67 %
	Parc Éolien de Molinons	100 %	100 %
	Parc Solaire de Montclar	100 %	100 %
	Parc Solaire du Castellet	100 %	100 %
	Ombrières Solaires de Biltzheim	100 %	100 %
	Sable Blanc Solaire Énergie	100 %	100 %
	Parc Solaire Puy Madame II	100 %	100 %
	Parc Solaire Puy Madame III	100 %	100 %
	Parc Solaire Puy Madame IV	100 %	100 %
Parc Solaire Carrière des Plaines	100 %	100 %	
Parc Solaire de Tresques	100 %	100 %	
Parc Solaire du Castellet 2	100 %	100 %	

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Mana Énergie Services	100 %	100 %
	Parc Solaire du Canadel	100 %	100 %
	PEP Énergie France	100 %	100 %
	GEP Énergie France	100 %	100 %
	SVNC Énergie France	100 %	100 %
	Volitalia Énergie	100 %	100 %
	Parc Éolien de Marly	100 %	100 %
	Parc Solaire du Seranon	100 %	100 %
	Parc Solaire du Talagard	100 %	100 %
	Parc Solaire de Laspeyres	100 %	100 %
	Croix et Jorasse Énergie	100 %	100 %
	Jalandre Énergie	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque du Cabanon	100 %	100 %
	Merderel Énergie	100 %	100 %
	Ferme Éolienne de Pouligny Saint Pierre	100 %	100 %
	Le Guil Énergie	100 %	100 %
	Parc Solaire du Domaine des Selves	100 %	100 %
	Fangas 1	100 %	100 %
	Fangas 2	100 %	100 %
	4 Termes 1	100 %	100 %
	4 Termes 2	100 %	100 %
	Kopere Energy Investment	100 %	100 %
	Parc Solaire de Logelbach	100 %	100 %
	Ombrières Solaires de Jonquières SAS	100 %	100 %
	VLT Investment III	100 %	40 %
	Helexia	100 %	100 %
	Helexia Corporate	100 %	100 %
	Helexia Invest 1	100 %	100 %
	Helexia Invest 2	100 %	100 %
	Helexia Solar 8	100 %	100 %
	Helexia Solar 9	100 %	100 %
	Helexia Solar 10	100 %	100 %
	Helexia Performance 2	100 %	100 %
	Helexia Développement	100 %	100 %
	Helexia Solar 1	100 %	100 %
	Helexia Solar 2	100 %	100 %
	Miroir Du Soleil	67 %	67 %
	Soleilimmo	67 %	67 %
	Volterre	100 %	100 %
	Helexia Performance 1	100 %	100 %
	Helexia Solar 4	100 %	100 %
	Helexia Solar 5	100 %	100 %
	Helexia Solar 6	100 %	100 %
	Helexia Solar 7	100 %	100 %
	Alter Grand Sud	100 %	100 %
	Irisolar 1	100 %	100 %
	Helexia Solar 12	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Poste Électrique du Mattas	100 %	100 %
	MyWindParts	90 %	90 %
	Greensolver Holding	100 %	100 %
	Greensolver	100 %	100 %
	Maison Solaire Voltalia	100 %	100 %
	La Chevalleris Éolien Énergie	100 %	100 %
	Bournand Éolien Énergie	100 %	100 %
	Triton Timber SAS	100 %	100 %
	Thalis Éolien Énergie	100 %	100 %
	Thivolet Solaire Énergie	100 %	100 %
	Beaune d'Allier Éolien Énergie	100 %	100 %
	Poste Électrique de Villemain Échorigne	100 %	100 %
	Sens de Bretagne Éolien Énergie	100 %	100 %
	Poste Électrique de Laignes	100 %	100 %
	Laignes Solaire Énergie	100 %	100 %
	Le Deffend Solaire Énergie	100 %	100 %
	La Croix Solaire Énergie	100 %	100 %
	Montaren Solaire Énergie	100 %	100 %
	Poste Électrique de Marly	100 %	100 %
	Treban Éolien Énergie	100 %	100 %
	Marly Solaire Énergie	100 %	100 %
	Marly 2 Éolien Énergie	100 %	100 %
	La Gélinée Solaire Énergie	100 %	100 %
	Parc Solaire de Bayol	100 %	100 %
	Parc Solaire du Clos de la Blaque	100 %	100 %
	Southeast Africa Energy Invest 1	100 %	100 %
	Southeast Africa Energy Invest 2	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Lamanon	100 %	100 %
	Ombrières Solaires du Castellet S	100 %	100 %
	Parc Solaire du Clap	100 %	100 %
	Avenergie	100 %	100 %
	Parc Solaire du Mattas	100 %	100 %
	Parc Solaire de Terres Salées	100 %	100 %
	Parc Solaire La Faye 2	100 %	100 %
	Parc Éolien des Groies	100 %	100 %
	Parc Éolien des Grands Buissons	100 %	100 %
	Parc Éolien de Beddes Saint Jeanvrin	100 %	100 %
	Ombrières Solaires d'Épinouze	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Salon	100 %	100 %
	Laignes 2 Éolien Énergie	100 %	100 %
	Parc Éolien de Séraumont	100 %	100 %
	Parc Éolien de Pioussay	100 %	100 %
	Parc Solaire de Château Raymond	100 %	100 %
	Parc Solaire du Coin du Four	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Marmorières	100 %	100 %
	Parc Solaire de Sulauze	100 %	100 %
	Champ Agrivoltaïque de Montélimar	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Parc Solaire de la Molière	100 %	100 %
	Poste Électrique VLT	100 %	100 %
	VLT Prod EOL 1	100 %	100 %
	VLT Prod EOL 2	100 %	100 %
	VLT Prod SOL 1	100 %	100 %
	VLT Prod SOL 2	100 %	100 %
	Courcité Éolien Énergie	100 %	100 %
	Labastidette Solaire Énergie	100 %	100 %
	Le Rocher Solaire Énergie	100 %	100 %
	Plourac'h Éolien Énergie	100 %	100 %
	Belmas Solaire Énergie	100 %	100 %
	Collines du Nord Toulousain Éolien Énergie	100 %	100 %
	La Fumade Solaire Énergie	100 %	100 %
	Redon Solaire Énergie	100 %	100 %
	Concordia	100 %	100 %
	Camps la Source Solaire Énergie	100 %	-
	Arpettaz Hydro Énergie	100 %	-
	Treban Agri Solaire Énergie	100 %	-
	Beddes Agri Solaire Énergie	100 %	-
	Barbe Solaire Énergie	100 %	-
	Installation Solaire	100 %	-
	Helexia Solar 14	100 %	-
	Helexia Solar 15	100 %	-
	Helexia Solar 16	100 %	-
	Helexia Solar FIT 2022	100 %	-
	Helexia Solar AC 2022	100 %	-
	La Chapelle Janson Éolien Énergie	100 %	-
	Grand Fragne Solaire Énergie	100 %	-
	Premilhat Solaire Énergie	100 %	-
	Poste Électrique Tuffalun	100 %	-
	Buck & Co Voltalia	100 %	-
	La Gravière Solaire Énergie	100 %	-
	La Jarrie-Coivert Solaire Énergie	100 %	-
	Le Plantis Solaire Énergie	100 %	-
	Canadel Stockage Énergie	100 %	-
	Tuffalun Solaire Énergie	100 %	-
	Carrousel Investment	100 %	-
	Énergies du Sud Vannier	100 %	-
	Le Mariage Solaire Énergie	100 %	-
	Masya	100 %	-
	Mas 170	100 %	-
	Mas 266	100 %	-
	Mas 433	100 %	-
	Mas 475	100 %	-
	Manille	100 %	-
	Capstice	51 %	-
	Budapest	85 %	-

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Minsk	100 %	-
	Kiev	100 %	-
	Family Sun	67 %	-
	Javon Solaire Énergie	100 %	-
	Aussano Solaire Énergie	100 %	-
	Les Petits Patureaux Solaire Énergie	100 %	-
	Terrene	100 %	-
	Vignol Solaire Énergie	100 %	-
	Acampesi Solaire Énergie	100 %	-
	Saint Romain	100 %	-
	Chatel Solaire Énergie	100 %	-
	Sarry Solaire Énergie	100 %	-
	Grimault Jouancy Solaire Énergie	100 %	-
	Poste Électrique Sarry Chatel	100 %	-
	Quatre Vents Solaire Énergie	100 %	-
	Paradis Solaire Énergie	100 %	-
Guyane	Volitalia Guyane	80 %	80 %
	SIG Cacao	100 %	100 %
	Volitalia Kourou	80 %	80 %
	Volitalia Caraïbes	100 %	100 %
	Centrale hydroélectrique de Saut Maman Valentin	80 %	80 %
	Belle Étoile Énergie Guyane	80 %	80 %
	VLT Saut Mapaou Investissement	80 %	80 %
	Savane des Pères Solaire Stockage Énergie	80 %	80 %
	Hydro Régina 2 Investissement	80 %	80 %
	Bon Espoir Énergie Guyane	80 %	80 %
	Cacao Biomasse Énergie	80 %	80 %
	Tamanoir Énergie Guyane	80 %	80 %
	Volitalia Saut Mapaou Exploitation	80 %	80 %
	Parc Solaire de Coco Banane ⁽¹⁾	100 %	40 %
	Saut Dalles Énergie Guyane	80 %	80 %
	Maripasoula Énergie Guyane	80 %	80 %
	Roura Bois Énergie	80 %	80 %
	Cr'Éole	100 %	100 %
	Iracoubo Biomasse Énergie	100 %	100 %
	Sinnamary Biomasse Énergie	100 %	100 %
	Saut Mankaba Hydro	100 %	100 %
	Triton Guyane SAS	100 %	100 %
	Triton Ressources Guyane SAS	100 %	100 %
	Alizés de Corossony Éolien Énergie	100 %	100 %
	Petit Matoury Solaire Énergie	100 %	100 %
	Centrale hybride de Sainte Anne	100 %	100 %
	Parc Solaire de Macouria	100 %	100 %
	Parc Solaire Flottant de Petit Saut	100 %	100 %
	Soleil de Grand Santi	100 %	100 %
	Soleil de Montsinery	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Laussat Solaire Énergie	100 %	100 %
	Helexia Solar Guyane 1	100 %	-
	Helexia Solar Guyane 2	100 %	-
Royaume-Uni	Volitalia UK Ltd	100 %	100 %
	MTS Tonge Solar Limited	100 %	100 %
	Greensolver UK	100 %	100 %
	South Farm Solar Limited	100 %	100 %
	Higher Stockbridge Limited ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Clifton Solar Limited ⁽ⁱ⁾	100 %	100 %
	Hallen Energy Ltd	100 %	100 %
	Eastgate Solar Ltd	100 %	100 %
	Rainsbrook Solar Limited	100 %	100 %
	Whiteminhill Solar Limited	100 %	100 %
	Bockingfold Solar Limited	100 %	100 %
	North Weald Solar Limited	100 %	100 %
	Crick Solar Limited	100 %	-
	Cruach Wind Farm Limited	100 %	-
Irlande	Volitalia Ireland Ltd	100 %	-
	Greensolver Ireland Limited	-	100 %
Grèce	Volitalia Greece	100 %	100 %
	Energiaki Agionoriou	100 %	100 %
	Energeiaki Aggelokastrou Korinthias SA	100 %	100 %
	Energiaki Sesklou Magnisias	100 %	100 %
	Cluster Holding SA	80 %	80 %
	Energen SA	100 %	100 %
	Rougero Holding SA	78 %	78 %
	Lakka Kokkini Aioliki SARL	100 %	100 %
	Energiaki Sesklou 1 Ltd	100 %	100 %
	Xenakis Yorgos SCS	99 %	98 %
	Sarafadis SNC	100 %	100 %
	Vavatsioulas I. – Ofidis A. & Co SNC	100 %	100 %
	Pogjaridis Th. – Ofidis C. & Co SNC	100 %	100 %
	Triantafyllopoulos N. – Ofidis S. – Paitaridis Ch & Co SNC	100 %	100 %
	Kalaitzidis St – Ofidis AR	100 %	100 %
	GSolar Energiaki	64 %	64 %
	Gerovolt Ltd	100 %	100 %
	Forgero Holding SA	65 %	65 %
	Volitalia Solar Hellas SA	100 %	100 %
Italie	Volitalia Italia SRL	100 %	100 %
	MTS1 S.R.L.	100 %	100 %
	MTS2 S.R.L.	100 %	100 %
	Helexia Italy	100 %	100 %
	Solar 30 S.R.L.	100 %	100 %
	Solar II	100 %	97 %
	Solarimmo	100 %	100 %
	Solar 22	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Helexia Energy Services	100 %	100 %
	Helexia Solar I5	100 %	100 %
	PVGlass Itália, SRL	100 %	100 %
Pays-Bas	Voitalia Management International	100 %	100 %
	Khepri Solar B.V.	100 %	100 %
	Osiris Solar Holding B.V.	100 %	100 %
	VLT Investment 1	100 %	100 %
	VLT Investment 2	-	100 %
	VLT Investment 6	-	100 %
	VLT Investment 7	100 %	100 %
	VMI-BR Canudos BV	100 %	100 %
	VMI-BR Solar Serra do Mel BV	100 %	100 %
	VMI-BR VSM IV BV	-	100 %
	Greensolver Nederland B.V.	100 %	100 %
	VMI – ALB Karavasta BV	100 %	100 %
	Voitalia Netherlands BV	100 %	100 %
	VMI NL 2 BV	100 %	100 %
	VMI-MEX-Puebla B.V.	100 %	100 %
	VMI-JOR-Ma'an B.V.	100 %	100 %
	Triton Resources Holdings B.V.	100 %	100 %
Portugal	Voitalia Portugal, S.A.	100 %	100 %
	MPrime Solar Solutions, S.A.	100 %	100 %
	Sol Cativante	100 %	100 %
	Greencoverage Unipessoal Lda.	100 %	100 %
	Believe in Bright Unipessoal Lda	100 %	100 %
	Helexia Portugal	100 %	100 %
	Helexia II Energy Services Lda	100 %	100 %
	Helexia PSL Navitas I, Lda	100 %	100 %
	Helexia LMP 1	100 %	100 %
	Helexia PT Solar 1	100 %	100 %
	Greensolver Portugal	100 %	100 %
	Helexia Emobility 1, Lda	100 %	100 %
	Helexia ENPC 1, Lda	100 %	100 %
	Helexia DEP 1, Lda	100 %	100 %
	Voitalia Mobilidade	100 %	100 %
	Voitalia Energia	100 %	100 %
	Ewen Lda	60 %	-
	Abelha Mística – Unipessoal Lda	100 %	-
Slovaquie	Voitalia Central & Eastern Europe s.r.o.	100 %	100 %
	Eau Chaude	100 %	100 %
	Bleue	100 %	100 %
Albanie	Karavasta Solar	100 %	100 %
	Voitalia Albanie SHPK	100 %	100 %
	Spitalla Solar SHPK	100 %	100 %
Hongrie	Gyhaza Solar Kft	100 %	100 %
	Helexia Hungary LLC	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Roumanie	Helexia Development Romania SRL	100 %	-
	Volitalia Romania SRL	100 %	-
	Gornutel Energy SRL	100 %	-
	Elisova Energy SRL	100 %	-
	Helexia Servicii Energetice SRL	100 %	-
	Helexia RMN Solar 1 SRL	100 %	-
Canada	Triton Resources Inc.	100 %	100 %
Brésil	Martifer Solar S.A. sucursal Brasil	100 %	100 %
	Volitalia Do Brasil	100 %	100 %
	Sapeel	100 %	100 %
	Junco 1	51 %	51 %
	Junco 2	51 %	51 %
	Caiçara 1	51 %	51 %
	Caiçara 2	51 %	51 %
	Terral	100 %	100 %
	Carcara 1	100 %	100 %
	Carcara 2	100 %	100 %
	Usina de Energia Eólica Reduto S.A.	51 %	51 %
	Usina de Energia Eólica Santo Cristo S.A.	51 %	51 %
	Usina de Energia Eólica Carnauba S.A.	51 %	51 %
	Usina de Energia Eólica São João S.A.	51 %	51 %
	Envolver	100 %	100 %
	Areia Branca I	100 %	100 %
	Areia Branca II	100 %	100 %
	Vila Para I	100 %	100 %
	Vila Para II	100 %	100 %
	Vila Para III	100 %	100 %
	Vila Amazonas V	100 %	100 %
	Volitalia São Miguel Do Gostoso Participações S.A.	51 %	51 %
	Volitalia SMG I	51 %	51 %
	Oiapoque Energia	100 %	100 %
	Vamcruz Participações SA	51 %	51 %
	Vamcruz 1 Participações SA	51 %	51 %
	Serra Pará I Participações S.A.	100 %	100 %
	Serra Pará Participações S.A.	100 %	100 %
	Usina de Energia Eólica Vila Acre I S.A.	100 %	100 %
	Alameda Acre Participações S.A.	100 %	100 %
	Volitalia do Brasil Comercializadora de Energia Ltda	100 %	100 %
	Ventos de Vila Paraíba I spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Paraíba II spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Ceará I spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Ceará II spe S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Vila Acre II spe S.A.	100 %	100 %
	Volitalia Serviços do Brasil Ltda	100 %	100 %
	Ventos de Serra do Mel A S.A.	100 %	100 %
	Oiapoque II energia SPE S.A.	100 %	100 %
	EOL Potiguar B31 SPE S.A.	57 %	57 %
	EOL Potiguar B32 SPE S.A.	57 %	57 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	EOL Potiguar B33 SPE S.A.	57 %	57 %
	Vila Alagoas I Empreendimentos S.A.	100 %	100 %
	Eol Potiguar B62 SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel I SPE S.A.	66,89 %	100 %
	Sol Serra do Mel II SPE S.A.	66,89 %	100 %
	PCH Cabuí SPE S.A.	100 %	100 %
	Eólica Canudos II SPE S.A.	100 %	100 %
	Eólica Canudos III SPE S.A.	100 %	100 %
	Ventos de Serra do Mel III S.A.	57 %	57 %
	Vila Alagoas IV Empreendimentos e Participações S.A.	100 %	100 %
	Vila Alagoas V Empreendimentos e Participações S.A.	100 %	100 %
	Vila Alagoas VI Empreendimentos e Participações S.A.	100 %	100 %
	Eolica So Gabriel I SPE S.A.	100 %	100 %
	Eolica Pedra Pintada I SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel III SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel IV SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel V SPE S.A.	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel VI SPE S.A.	100 %	100 %
	Helexia TLFN Holding S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL MS Paranaíba SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL PR Cidade Gaucha SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL PR Loanda SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL PR Nova Esperança SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL RO Rolim de Moura SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL SP Serra do Mar SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL SP Tiete SPE S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL CE Caatinga SPE.S.A.	97,5 %	97,5 %
	SOL Serra do Mel A S.A.	66,89 %	100 %
	Helexia BR Ltda	100 %	100 %
	Helexia Consultoria Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada A Ltda.	-	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada B Ltda.	-	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada C Ltda.	-	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada D Ltda.	-	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada E Ltda.	100 %	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada F Ltda.	100 %	100 %
	Usina Eólica Pedra Pintada G Ltda.	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C32 Ltda	-	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C1 Ltda	-	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C2 Ltda	-	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C4 Ltda	-	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C9 Ltda	-	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C8 Ltda	-	100 %
	Usina Fotovoltaica Arinos C10 Ltda	-	100 %
	Usina Eólica Canudos H Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos I Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos J Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos K Ltda	100 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Usina Eólica Canudos L Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos M Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos N Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos O Ltda	100 %	100 %
	Helexia Projetos Ltda	100 %	100 %
	Helexia TLFN II Holding Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos A Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos B Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos C Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos D Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos F Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos G Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Canudos P Ltda	100 %	100 %
	Usina de Energia Fotovoltaica Janaúba A Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Casqueira A Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Casqueira B Ltda	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 3 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 5 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 6 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 7 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 18 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 19 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Solar Arinos 20 SPE S.A.	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana A	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana B	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana C	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana D	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana E	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana F	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento A Ltda.	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento B Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento C Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento D Ltda.	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento E Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento F Ltda	100 %	100 %
	Usina Eólica Juramento G Ltda	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Janaúba B Ltda.	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Janaúba C Ltda.	100 %	100 %
	Usina Fotovoltaica Janaúba D Ltda.	100 %	100 %
	Solar Serra do Mel B S/A	100 %	100 %
	Sol Serra do Mel VIII Ltda	-	100 %
	Sol Serra do Mel IX Ltda	-	100 %
	Sol Serra do Mel X Ltda	-	100 %
	Helexia HTM S.A.	100 %	100 %
	Sol HTMI SPE Ltda	100 %	100 %
	Sol HTM2 SPE Ltda	100 %	100 %
	Sol SP Euclides da Cunha Paulista S.A.	100 %	100 %
	Sol SP Presidente Venceslau S.A.	97,5 %	100 %

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Sol RS Sao Jeronimo S.A.	97,5 %	100 %
	Sol MS Cassilandia S.A.	100 %	100 %
	Helexia SBH1 S.A.	97,5 %	-
	Helexia SBH2 S.A.	97,5 %	-
	Sol PR Iguaracu S.A.	100 %	-
	Sol PR Munhoz de Melo S.A.	100 %	-
	Sol SP Taquaritiba S.A.	97,5 %	-
	Solar Arinos S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel VII SPE S.A.	100 %	-
	Solar Presidente Juscelino I SPE S.A.	100 %	-
	Solar Presidente Juscelino II SPE S.A.	100 %	-
	Usina Eólica Juramento H Ltda	100 %	-
	Usina Eólica Juramento I Ltda	100 %	-
	Usina Eólica Juramento J Ltda	100 %	-
	Sol RO HTM3 Ltda	100 %	-
	Sol RO HTM4 Ltda	100 %	-
	Sol RO HTM5 Ltda	100 %	-
	Sol PR Loanda II S.A.	100 %	-
	Sol GO Bela Vista de Goias S.A.	100 %	-
	Sol SP Presidente Alves Ltda	100 %	-
	HLX Newco 03 Ltda	100 %	-
	HLX Newco 04 Ltda	100 %	-
	HLX Newco 05 Ltda	100 %	-
	Sol SP Taquaritiba II DRG Ltda	100 %	-
	Sol AM Iranduba Ltda	100 %	-
	Helexia Importações Ltda	100 %	-
	Sol MS Paranaiba DRG Ltda.	100 %	-
	Sol RN Pipa DRG Ltda	100 %	-
	Sol SP Taquaritiba III Ltda	100 %	-
	Sol MS Bacuri S.A.	100 %	-
	Sol Ms Barro Branco S.A.	100 %	-
	HLX Newo 06 SPE Ltda	100 %	-
	HLX Newo 07 SPE Ltda	100 %	-
	Sol To Nova Rosalândia Ltda	100 %	-
	HLX Newo 09 SPE Ltda	100 %	-
	HLX Newo 10 SPE Ltda	100 %	-
	Helexia SBH3 S.A.	100 %	-
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana G SPE S.A.	100 %	-
	EOL Paripiranga I SPE S.A.	100 %	-
	EOL Paripiranga II SPE S.A.	100 %	-
	EOL Paripiranga III SPE S.A.	100 %	-
	EOL Paripiranga IV SPE S.A.	100 %	-
	EOL Paripiranga V SPE S.A.	100 %	-
	EOL Paripiranga VI SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XI SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XII SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XIII SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XIV SPE S.A.	100 %	-

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Sol Serra do Mel XV SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XVI SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XVII SPE S.A.	100 %	-
	Sol Serra do Mel XVIII SPE S.A.	100 %	-
Colombie	Volitalia Colombia S.A.S.	100 %	100 %
	Kai Verde BT S.A.S. E.S.P.	100 %	100 %
	Las Icoetas Solar S.A.S.	100 %	100 %
Chili	Volitalia Solar Chile Holding Limitada	100 %	100 %
Mexique	VLT Proyectos y Sistemas Solares	100 %	100 %
	Volitalia Mexico Renovables SA de CV	100 %	100 %
	Puebla Solar Project S.A. de C.V.	100 %	100 %
Inde	Inspira Martifer Solar Ltd	51 %	51 %
Japon	Volitalia Japan KK	100 %	100 %
Myanmar	Volitalia Esco Co. Limited	-	100 %
Singapour	Volitalia Singapore PTE	100 %	100 %
Égypte	Volitalia Egypt LLC	100 %	100 %
	RA Solar S.A.E.	100 %	100 %
Maroc	Volitalia Maroc	100 %	100 %
	Alterrya Maroc	100 %	100 %
	VMA Sahara	-	100 %
	Parc Éolien de Ghrad Jrad	100 %	100 %
	Centrale des Sources de l'Oum Er Rbia	100 %	100 %
	Noor PV II- ABMI	100 %	-
	Noor PV II-Guercif	100 %	-
Kenya	Kopere Solar Park	100 %	100 %
	Volitalia Kenya Services	100 %	100 %
Tanzanie	Mahale Renewable Energy	-	100 %
Jordanie	Volitalia Portugal SA (sucursal Jordânia)	100 %	100 %
	Hawshah for Energy Generation PSC (ex-JSO)	70 %	70 %
	Al Ward Al Jouy for Energy Generation PSC	70 %	70 %
	Al-Zanbaq For Energy Generation PSC	70 %	70 %
	Zahrat Al Salam For Energy Generation PSC	70 %	70 %
Afrique du Sud	Volitalia South Africa	100 %	100 %
	Bolobedu Solar Farm PV Propriety Limited (SPV)	65 %	65 %
Burundi	Volitalia Burundi SU	100 %	100 %
Malawi	Volitalia Kanengo Dzuwa Ltd	100 %	100 %
Sénégal	Dakhelex	100 %	100 %
Zimbabwe	Volitalia Zimbabwe Services Limited	-	100 %
Mauritanie	Volitalia Portugal SA (Mauritania Branch)	100 %	-
Tunisie	Volitalia Tunisie	100 %	-
Ouzbékistan	Volitalia Tachkent	100 %	-

(1) Non consolidée au 31 décembre 2021.

18.2 Liste des participations dans des entreprises associées

Pays	Entités	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Espagne	Parque Solar Sesenda I, S.L.	37,48 %	37,48 %
France	3LE	40 %	40 %
	Greensolver Finance	49,24 %	49,24 %
Belgique	Energis	17,34 %	17,34 %
Chili	Maria del Sol Norte SA	49 %	49 %
Mexique	Mire Solar, SA de CV	-	35 %

Les entités VLT Investment III et N&B Renewable Energy étaient mises en équivalence au 31 décembre 2021 et elles sont en intégration globale au 31 décembre 2022 (voir Notes 18.1 et 18.3).

18.3 Évolution de la liste des sociétés de Voltalia

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2022	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Évènement
Belgique	N&B Renewable Energy	IG	MEE	Acquisition
Espagne	Helexia Solar IV S.L.	IG	-	Création
France	Camps la Source Solaire Énergie	IG	-	Création
	Arpettaz Hydro Énergie	IG	-	Création
	Treban Agri Solaire Énergie	IG	-	Création
	Beddes Agri Solaire Énergie	IG	-	Création
	Barbe Solaire Énergie	IG	-	Création
	Installation Solaire	IG	-	Création
	Helexia Solar 14	IG	-	Création
	Helexia Solar 15	IG	-	Création
	Helexia Solar 16	IG	-	Création
	Helexia Solar FIT 2022	IG	-	Création
	Helexia Solar AC 2022	IG	-	Création
	La Chapelle Janson Éolien Énergie	IG	-	Création
	Grand Fragne Solaire Énergie	IG	-	Création
	Premilhat Solaire Énergie	IG	-	Création
	Poste Électrique Tuffalun	IG	-	Création
	Buck & Co Voltalia	IG	-	Acquisition
	La Gravière Solaire Énergie	IG	-	Création
	La Jarrie-Coivert Solaire Énergie	IG	-	Création
	Le Plantis Solaire Énergie	IG	-	Création
	Canadel Stockage Énergie	IG	-	Création
	Tuffalun Solaire Énergie	IG	-	Création
	Carrousel Investment	IG	-	Acquisition
	Énergies du Sud Vannier	IG	-	Acquisition
	Le Mariage Solaire Énergie	IG	-	Création
	VLT Investment III	IG	MEE	Acquisition
	Masya	IG	-	Acquisition
	Mas 170	IG	-	Acquisition
	Mas 266	IG	-	Acquisition
	Mas 433	IG	-	Acquisition
	Mas 475	IG	-	Acquisition
	Manille	IG	-	Acquisition
	Capstice	IG	-	Acquisition

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2022	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Évènement
	Budapest	IG	-	Acquisition
	Minsk	IG	-	Acquisition
	Kiev	IG	-	Acquisition
	Family Sun	IG	-	Acquisition
	Javon Solaire Énergie	IG	-	Création
	Aussano Solaire Énergie	IG	-	Création
	Les Petits Patureaux Solaire Énergie	IG	-	Création
	Terrene	IG	-	Création
	Vignol Solaire Énergie	IG	-	Création
	Acampesi Solaire Énergie	IG	-	Création
	Saint Romain	IG	-	Création
	Chatel Solaire Énergie	IG	-	Création
	Sarry Solaire Énergie	IG	-	Création
	Grimault Jouancy Solaire Énergie	IG	-	Création
	Poste Électrique Sarry Chatel	IG	-	Création
	Quatre Vents Solaire Énergie	IG	-	Création
	Paradis Solaire Énergie	IG	-	Création
Guyane	Helexia Solar Guyane 1	IG	-	Création
	Helexia Solar Guyane 2	IG	-	Création
	Parc Solaire de Coco Banane	IG	NC	Première consolidation
Royaume-Uni	Higher Stockbridge Limited	IG	NC	Première consolidation
	Clifton Solar Limited	IG	NC	Première consolidation
	Crick Solar Limited	IG	-	Création
	Cruach Wind Farm Limited	IG	-	Création
Irlande	Greensolver Ireland Limited	-	IG	Liquidation
	Voltaia Ireland Ltd	IG	-	Création
Pays-Bas	VLT Investment 2	-	IG	Fusion
	VLT Investment 6	-	IG	Fusion
	VMI-BR VSM IV BV	-	IG	Fusion
Portugal	Ewen LDA	IG	-	Acquisition
	Abelha Mística – Unipessoal Lda	IG	-	Création
Roumanie	Helexia Development Romania SRL	IG	-	Création
	Voltaia Romania SRL	IG	-	Création
	Gornutel Energy SRL	IG	-	Création
	Elisova Energy SRL	IG	-	Création
	Helexia Servicii Energetice SRL	IG	-	Création
	Helexia RMN Solar 1 SRL	IG	-	Création
Brésil	Usina Fotovoltaica Arinos C1 Ltda	-	IG	Cession
	Usina Fotovoltaica Arinos C2 Ltda	-	IG	Cession
	Usina Fotovoltaica Arinos C4 Ltda	-	IG	Cession
	Usina Fotovoltaica Arinos C9 Ltda	-	IG	Cession
	Usina Fotovoltaica Arinos C8 Ltda	-	IG	Cession
	Usina Fotovoltaica Arinos C10 Ltda	-	IG	Cession
	Sol Serra do Mel VIII Ltda	-	IG	Cession
	Sol Serra do Mel IX Ltda	-	IG	Cession
	Sol Serra do Mel X Ltda	-	IG	Cession

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2022	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Évènement
	Helexia SBH1 S.A.	IG	-	Création
	Helexia SBH2 S.A.	IG	-	Création
	Sol PR Iguaracu S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol PR Munhoz de Melo S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol SP Taquarituba S.A.	IG	-	Acquisition
	Solar Arinos SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel VII SPE SA	IG	-	Création
	Solar Presidente Juscelino I SPE SA	IG	-	Création
	Solar Presidente Juscelino II SPE SA	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento H Ltda	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento I Ltda	IG	-	Création
	Usina Eólica Juramento J Ltda	IG	-	Création
	Sol RO HTM3 Ltda	IG	-	Création
	Sol RO HTM4 Ltda	IG	-	Création
	Sol RO HTM5 Ltda	IG	-	Création
	Sol PR Loanda II S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol GO Bela Vista de Goias S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol SP Presidente Alves Ltda	IG	-	Création
	HLX Newco 03 Ltda	IG	-	Création
	HLX Newco 04 Ltda	IG	-	Création
	HLX Newco 05 Ltda	IG	-	Création
	Usina Eólica Pedra Pintada A Ltda	-	IG	Cession
	Usina Eólica Pedra Pintada B Ltda	-	IG	Cession
	Usina Eólica Pedra Pintada C Ltda	-	IG	Cession
	Usina Eólica Pedra Pintada D Ltda	-	IG	Cession
	Usina Fotovoltaica Arinos C32 Ltda	-	IG	Cession
	Sol SP Taquarituba II DRG Ltda	IG	-	Création
	Sol AM Iranduba Ltda	IG	-	Création
	Helexia Importações Ltda	IG	-	Création
	Sol MS Paranaíba DRG Ltda.	IG	-	Création
	Sol RN Pipa DRG Ltda	IG	-	Création
	Sol SP Taquarituba III Ltda	IG	-	Création
	Sol MS Bacuri S.A.	IG	-	Acquisition
	Sol MS Barro Branco S.A.	IG	-	Acquisition
	HLX Newo 06 SPE Ltda	IG	-	Création
	HLX Newo 07 SPE Ltda	IG	-	Création
	Sol To Nova Rosalândia Ltda	IG	-	Création
	HLX Newo 09 SPE Ltda	IG	-	Création
	HLX Newo 10 SPE Ltda	IG	-	Création
	Helexia SBH3 S.A.	IG	-	Création
	Usina Fotovoltaica Jaguaruana G SPE SA	IG	-	Création
	EOL Paripiranga I SPE SA	IG	-	Création
	EOL Paripiranga II SPE SA	IG	-	Création
	EOL Paripiranga III SPE SA	IG	-	Création
	EOL Paripiranga IV SPE SA	IG	-	Création
	EOL Paripiranga V SPE SA	IG	-	Création

Pays	Entités	Méthode Intégration au 31 décembre 2022	Méthode Intégration au 31 décembre 2021	Évènement
	EOL Paripiranga VI SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XI SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XII SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XIII SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XIV SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XV SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XVI SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XVII SPE SA	IG	-	Création
	Sol Serra do Mel XVIII SPE SA	IG	-	Création
Maroc	VMA Sahara	-	IG	Liquidation
	Noor PV II – ABMI	IG	-	Création
	Noor PV II-Guercif	IG	-	Création
Zimbabwe	VoltaIia Zimbabwe Services Limited	-	IG	Cession
Mauritanie	VoltaIia Portugal SA (Mauritania Branch)	IG	-	Création
Tunisie	VoltaIia Tunisie	IG	-	Création
Ouzbékistan	VoltaIia Tachkent	IG	-	Création
Myanmar	VoltaIia Esco Co. Limited	-	IG	Cession
Tanzanie	Mahale Renewable Energy	-	IG	Liquidation
Mexique	Mire Solar, SA de CV	-	MEE	Cession